This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DC
116
.D46
STORAGE
H1h3
B 441553 DUPL

CHARLES IX

DEUX ANNÉES DE RÈGNE

1570-1572

CINQ MÉMOIRES HISTORIQUES

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS.

Lus à l'Académie des Inscriptions

I. La paix de St-Germain. — II. L'Amiral à Blois. — III. Les mariages. — IV. L'assassinat de Coligny. — V. La St-Barthélemy.

PAR

Abel DESJARDINS

Doyen de la Faculté des Lettres de Douai, Membre honoraire de la Société.

Hommage par l'Imprimeur

DOUAI

L. CRÉPIN, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ *de Droit*

24, rue de la Madeleine, 24.

1873.

TAIRE
FAIRE

DC
116
.D46

377

CHARLES IX

DEUX ANNÉES DE RÈGNE

1570-1572

CHARLES IX

DEUX ANNÉES DE RÈGNE

1870-1872

CINQ MÉMOIRES HISTORIQUES

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS.

I. La paix de S^{t}-Germain. — II. L'Amiral à Blois. — III. Les mariages. — IV. L'assassinat de Coligny. — V. La S^{t}-Barthélemy.

PAR

ABEL DESJARDINS

Doyen de la Faculté des Lettres de Douai, Membre honoraire de la Société.

DOUAI

L. CRÉPIN, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ

23, rue de la Madeleine, 23.

1873

DC 116.5

Vignaud
5-6-30

CHARLES IX.

DEUX ANNÉES DE RÈGNE.

1570-1572

INTRODUCTION

Les faits accomplis pendant les deux années comprises entre la paix de Saint-Germain et la Saint-Barthelémy (du 8 août 1570 au 24 août 1572), ont été diversement appréciés, et je doute que la lumière soit entièrement faite sur cette fatale époque de notre histoire.

J'ai consulté d'un œil curieux les innombrables documents qui émanent des auteurs du temps. L'un d'eux, Blaise de Montluc, avant de déposer la plume, a écrit ces lignes : « Je ne veux pas icy dire n'y me mesler d'escrire si » ceste procédure (c'est la Saint-Barthélemy qu'il appelle » une procédure !) fust bien ou mal faicte, car il y a prou de » bien et de mal; et puis cela ne porteroit nul profict. Ceux » qui viendront après nous en parleront mieux à propos et » sans crainte ; car les escrivains d'aujourd'huy n'osent » escrire qu'à demy ; de moy j'aime mieux me taire. » Le vieux Montluc a raison ; il pense que, si l'histoire contemporaine est bien difficile à faire même aux époques d'apaise-

ment, dans les jours d'agitation et de crise elle est à peu près impossible. Le mieux alors c'est d'écrire des mémoires, c'est-à dire d'amasser des matériaux pour les ouvriers à venir.

Plus d'une fois, la passion, la crainte ou l'intérêt ont obscurci la vue des acteurs ou des témoins des événements de 1572. Quant aux historiens qui sont venus après eux, ceux-là même qui se sont affranchis de tout esprit de parti n'ont pas toujours su échapper aux tentations de l'esprit de système. De là des dissentiments multipliés, souvent fort graves. Les uns inclinent à croire avec Mézérai (1), ou affirment résolument avec M. Henri Martin (2), que, à partir de la paix de 1570, s'ourdit sans relâche l'odieuse conspiration qui enveloppa dans une commune ruine tout le parti protestant au signal du tocsin du 24 août 1572.

Les autres avec Daniel (3) admettent de la part de Catherine de Médicis une longue préméditation en ce qui touche l'assassinat de Coligny, mais non en ce qui concerne le massacre ; et en outre ils paraissent croire à la profonde dissimulation du jeune roi et à sa complicité.

D'autres enfin, comme M. Michelet (4), sont convaincus que la reine mère ; « n'ayant nulle initiative, nulle audace » même pour le mal, » était incapable de se tracer une ligne de conduite suivie et d'y persévérer.

Dans ce conflit d'opinions, l'enquête demeure ouverte, et les nouveaux témoignages doivent être admis avec faveur.

(1) Mézérai, Hist. de Fr, T. XI. p. 164 et suiv. Edition de 1830.

(2) Henri Martin, hist. de Fr. T. X, p. 312 et suiv. Edition de 1844.

(3) Daniel, Hist. de Fr. T. V, p. 955 et 975-76. Edition d'Amsterdam, 1720.

(4) Michelet, hist. de Fr. Guerres de religion, p. 362 et suiv. Edition de 1858.

Le témoin que j'invoque est l'envoyé du duc Cosme Ier : il résidait à la cour de France depuis 1565, et, par sa conduite habile et prudente, il avait gagné la confiance de la reine mère et celle du roi. Sa correspondance éclaire les faits obscurs ou confirme les faits contestés : elle renferme une explication naturelle et concluante des clauses de la paix de Saint-Germain ; des détails intimes sur Charles IX, sur ses rapports avec sa mère, sur ses velléités d'indépendance ; des renseignements précis et authentiques sur la rentrée en grâce de Coligny et sur son séjour à Blois ; enfin elle nous révèle l'existence d'une négociation secrète, dont l'objet devait être de faire entrer la France, l'Angleterre, la Toscane, les protestants d'Allemagne et des Pays-Bas, dans une coalition formée contre les deux branches de la maison d'Autriche. C'est à ces divers titres que les extraits des dépêches de l'ambassadeur Florentin se recommandent à l'intérêt de tous les amis des études historiques.

PREMIER MÉMOIRE.

LA PAIX DE SAINT-GERMAIN;

Ses causes.—Ses suites.

§ I. — Les causes de la paix.

La paix de Saint-Germain fut signée le 8 août 1570. Elle garantissait aux vaincus de Jarnac et de Moncontour de si grands avantages (1), que la plupart des historiens l'ont représentée comme un piège tendu par Catherine de Médicis à la bonne foi des Protestants. Ce serait le premier acte du drame dont la St-Barthélémy n'est que le fatal dénouement.

S'il ressortait de l'étude attentive des documents contemporains, que, en 1570, les Huguenots étaient en mesure de dicter la loi, et que, malgré ses deux stériles victoires, la cour se trouvait hors d'état de prolonger la lutte, les concessions de la reine-mère s'expliqueraient d'une façon naturelle, et nul historien impartial ne se croirait autorisé à affirmer une préméditation qu'il lui serait impossible d'établir. Le crime se démontre, il ne se suppose pas.

(1) Est-il nécessaire de rappeler ici les clauses du traité? L'oubli du passé; la liberté de conscience implicitement reconnue; l'exercice de la religion réformée toléré, quoiqu'avec restriction; la cession des villes de La Rochelle, de Cognac, de Montauban, de la Charité, comme places de sureté, etc. etc.

Or, nous avons entre les mains une correspondance diplomatique, qui nous permet d'éclairer et de contrôler jour par jour les actes et les évènements de cette époque. Quel en est l'auteur? L'ambassadeur du duc Cosme, le commandeur Pétrucci, un Italien assez bien placé pour tout voir, assez habile pour tout juger. Voici les renseignements que nous puisons dans les dépêches de l'envoyé Florentin.

Dès le mois de février 1570, Biron, au nom du roi, a ouvert des négociations avec Beauvais-la-Nocle et Téligny, chargés des pouvoirs du prince de Navarre et de l'amiral.

D'abord Coligny se tient sur la réserve; pourquoi? Parcequ'il est armé et que le roi est désarmé, les Suisses et les Reîtres lui refusant l'obéissance (1). Au mois d'avril, son hésitation dure encore (2).

Enfin, ému des malheurs qu'entraîne la prolongation de la guerre civile, il prête l'oreille aux propositions de paix; et dès lors il s'exécute avec autant de convenance que de bonne grâce. Par son ordre, Téligny vient se jeter aux pieds du roi, implorant le pardon du passé, et promettant pour l'avenir un inaltérable dévouement. Le cardinal de Lorraine était présent; il veut éprouver l'envoyé Huguenot, et il lui demande si l'amiral trouvera bon qu'on lui pardonne : — « Oui, répond Téligny, sans hésiter, et le roi peut

(1) Dépêche du 26 février 1570. T. III, p. 612.

« L'ammiraglio sta nelle sue, vedendo essere armato, e il re disarmato; non volendo nè gli Svizzeri nè i Ristri del re obbedire, e gli Svizzeri se ne vanno. »

(2) Dépêche du 3 avril 1570. T. III, p. 619.

« Si penetra che l'ammiraglio ha poca voglia di pace. »

compter sur sa fidélité et sur ses bons services (1). »

Ces démonstrations devaient être d'autant mieux accueillies, qu'elles paraissaient sincères, et que la situation du roi était fort critique.

Il se trouvait dans un dénuement complet de vivres et d'argent (2). Les exigences des Reîtres et des Suisses allaient de jour en jour croissant. Leur insubordination devenait intolérable. On en était réduit à les congédier ; mais, comme on n'avait pas les moyens de les payer, ils refusaient de partir, et vivaient sur le pays, brûlant et saccageant les provinces que leur devoir était de défendre (3).

L'anarchie régnait partout. « Chaque gouverneur, dit

(1) Dépêche du 26 avril 1570. T. III, p. 623.

« Teligny, parlando in ginocchioni con umilissime parole, supplicò in nome de' suoi principi, il re di misericordia e perdono; e offerse la loro servitù fedelissima, quanto di servitori che abbia Sua Maestà.

« Quando il cardinale di Lorena gli domandò se l'ammiraglio troverà buono gli sia perdonato, egli rispose brevemente che sì, e che il re poteva da lui sperare molta servitù. »

(2) Dépêche du 12 mars 1570. T. III, p. 614-617, 621.

« Le provvisioni del re vanno freddissime, prima per le difficoltà de' viveri, poichè niuno si vuol muovere senza denari, de' quali si mostra essercene molta carestia. »

Dépêche du 29 mars 1570.

« La somma è, che non si è obbedienza, nè ci sono denari. »

Dépêche du 11 avril 1570.

« E sicuro c'è voglia di pace; non si sono denari, E non si parla di provvisione per guerra. »

(3) Dépêche du 29 mars 1570, p. 618-619.

« I Ristri dicono volere essere pagati, comandati da' principi del sangue o da' marescialli di Francia ; e li viveri volersi a un tal prezzo per tutto, altrimenti non voler muoversi. »

Dépêche du 3 avril 1570.

« I Ristri del re, che sono in Piccardia per andarsene, passano lor tempo con ruinare, bruciare e fare ogni danno possibile ; e altrettanto fanno gli Svizzeri che si devono partire, non volendo partire senza paghe.

» Pétrucci, prend et fait ce qu'il veut, et obéit si il lui plaît.
» Tel est l'état des choses, et l'on ne prend nulle résolution
» qui vaille (1). »

Le désir de la paix était immense, universel; et l'on sentait qu'on était à la merci des Protestants: « *È tanto il* » *desiderio e sì universale della pace*, écrit l'ambassadeur, » à la date du 19 mars, *che non vi sarà cosa che gli Ugo-* » *notti chiedano, la quale non sia loro assentita* (2). »

Force était donc de traiter, et de faire la paix à tout prix. Henri de Mesme fut adjoint à Biron, et les négociations se poursuivirent activement.

Sur ces entrefaites, l'amiral tomba malade, et cet incident remit tout en question (3); son indisposition, quoiqu'assez grave, n'eut pas de longues suites; dès qu'il fut rétabli, on ne songea plus qu'à lever les derniers obstacles.

Ces obstacles étaient de deux sortes; les uns venaient des Guise, les autres de la cour de Rome.

La plus sûre garantie qu'on pût offrir aux chefs des Huguenots, c'était l'abaissement, ou du moins l'éloignement des Guise. Par l'abus qu'elle avait fait de son crédit, cette impérieuse famille avait soulevé contre elle les plus violentes inimitiés. Dès le mois de juin, un envoyé du maréchal

(1) Dépêche du 3 avril 1570, p. 619.

« Si che l'età del re comporta che non ci sia obbedienza nè castigo; e ciascuno governatore piglia e fa quello che vuole, e obbedisce se gli piace: tale è lo stato di qua, nè si fa resolutione che vaglia ».

(2) Outre la dépêche du 19 mars, on peut consulter la dépêche du 20 mai; on y lira: « In somma si crede, che, se seguirà la pace, sarà con molto vantaggio loro (degli Ugonotti.)» p. 614-627.

(3) Dépêche du 18 juin 1570, p. 630.

« Si sente la grave indisposizione dell'amiraglio; ciò ha causato la irresoluzione del negoziato della pace. »

de Montmorency-Damville déclarait au nom de son maître, qui gouvernait le Languedoc : « Que si le roi consentait à » éloigner de sa cour le cardinal de Lorraine, il répon- » dait sur sa tête que cinq-cents gentilshommes, de ceux » qui avaient pris les armes contre Sa Majesté, viendraient » d'eux-mêmes sans conditions se jeter à ses pieds, et lui » offrir leurs services comme de bons et fidèles sujets (1).»

Si Damville, qui n'était pas de la religion réformée, s'exprimait avec cette vivacité, quel devait être le langage des Protestants déclarés?

La présence à la cour du fameux cardinal de Lorraine, et son maintien au pouvoir, leur semblaient être une sorte de défi qui les empêchait de rien conclure (2). Son frère, le cardinal de Guise, moins ambitieux et plus traitable, lui avait donné l'exemple de la résignation. Comme il hésitait à l'imiter, la reine-mère prit le parti de ne plus le consulter. Pour éviter une mortification plus complète, il se retira dans son archevêché, et fit grand bruit de son prochain voyage à Rome.

Le Saint-Siége était alors occupé par Pie V, pontife vertueux et rigide, ennemi des tempéraments et des concessions: « C'est un très saint homme, disait de lui le cardinal

(1) Dépêche du 25 juin 1570, p. 631.

« Alla regina disse obbligarle sua testa, se, quando il re facesse allontanare della corte detto cardinale, egli non faceva venire cinquecento gentiluomini, di quelli che portavano le armi contro a S. M., a buttarsegli ai piedi per il perdono, senza domandare sicurezza alcuna, ed essergli fideli e buoni soggetti. »

(2) Dépêche du 4 juillet 1570, p. 633.

(Gli Ugonotti) non potevano comportare la grandezza del cardinale di Lorena, nè che egli governasse; per le inimicizia loro antiche. E, quando si vedesse che riassumesse il pristino favore, potrebbe essere in gran parte cagione di disturbar la pace. »

» de Lorraine, mais qui n'entend rien aux affaires » d'État (1). » Comment l'amener à ne pas désapprouver trop haut les conditions auxquelles on allait être forcé de souscrire ? Le duc Cosme passait pour avoir quelque ascendant sur son esprit ; ce fut lui qu'on chargea de faire entendre au Saint-Père, que le royaume était dans un état désespéré ; et de le supplier en conséquence de ne pas entraver l'exécution d'un traité, « qu'on n'acceptait pas volontairement, mais qu'on subissait par nécessité (2). »

En même temps on agissait auprès du nonce. Le roi lui enjoignait d'écrire au pape : « Qu'il était forcé de condescendre à la paix ; et que Sa Sainteté devait être assurée, que s'il réussissait à traiter, il contribuerait plus par cette voie que par la voie des armes à l'accroissement de la foi catholique (3). »

Ces actives démarches, ces confidences explicites devaient avoir pour effet, on l'espérait du moins, d'empêcher un éclat de la cour de Rome. D'autre part on écartait les Guise, et, en leur place, on rappelait les Montmorency, dont la présence à la cour ne pouvait manquer d'être agréable aux Protestants (4).

(1) Dépêche du 8 avril 1570, p. 620.

« Il cardinale sta in opinione, che Nostro Signore sia un santissimo uomo, ma che le cose degli Stati non le intenda punto. »

(2) Dépêche du 15 juillet 15730, p. 636.

«.... Con rimostrargli (al Papa) a che mal termine se trovi questo regno; e faccia sì che questa pace, in qual modo che ella segua, non sia disturbata da Sua Santità; e la faccia capace, che non succederà per volontà ma per necessità. »

(3) Dépêche du 24 juillet 1570, p. 637.

« Il nunzio mi ha detto, che il re gli ha ordinato che scrivà al papa, essere forzato a venire alla pace; e che lo assicuri, che, succedendo pace, spera aumentare la sua fede cattolica piuttosto con questa strada che con le armi, e in poco tempo.

(4) La mère de Coligny était Louise de Montmorency, sœur du connétable et tante des deux maréchaux, François de Montmorency et Damville.

Rien ne s'opposait plus à la promulgation de la paix. A la veille de ratifier les articles d'un traité qui allait paraître si dur au parti catholique, la reine-mère mande l'ambassadeur Florentin, et prend à tâche de se justifier par avance à ses yeux :

« L'argent, lui dit-elle, l'argent, ce nerf de la guerre, » nous manque absolument.

» Les principaux de ce royaume sont sous l'empire de » tant de passions mauvaises, que les ordres du roi ne » s'exécutent plus qu'avec lenteur.

» Voilà pourquoi, bien malgré nous, il nous faut con- » descendre à la paix et faire aux Huguenots beaucoup » plus de concessions que nous n'en devrions faire : » — *Che però, per questi rispetti, sono forzati a condes-* » *cendere, contro loro voglia, alla pace, e concedere agli* » *Ugonotti molto più di quello si dovrebbe.*

» Espérons que Dieu, qui connait l'extrémité où cette » couronne est réduite, et qui sait que tout se fait à bonne » fin, nous apportera quelque remède : — *E che tutto si* » *faccia a buon fine, abbia a porgerci qualche rimedio*; — » et que, touché des bonnes intentions et des vertus du » roi, il permettra que peu à peu son royaume soit replacé » dans des conditions meilleures, et que ses vassaux re- » viennent à la foi catholique.

» Avec les armes on détruit le pays, et les innocents » pâtissent aussi bien que les coupables. En temps de » guerre, le nombre des Huguenots va toujours croissant. » parceque tous les vagabonds, qui n'ont pas d'autre refuge, » sans être de leur secte, se joignent à eux et grossis- » sent leurs rangs.

» Ce n'est pas notre volonté qui nous fait agir; c'est » la nécessité qui nous presse! »

» Et la reine, ajoute Pétrucci, s'exprimait avec tant de » chaleur, et semblait en proie à une affliction si vive, » que je ne pouvais douter de sa sincérité (1). »

Quelques jours plus tard, l'ambassadeur recevait les confidences du maréchal de Montmorency :

» Écrivez, au duc de Toscane, lui disait ce seigneur, » écrivez qu'il n'est pas un membre du conseil, qui, en » particulier comme en public, n'ait engagé le roi à faire » la paix ; et que le cardinal de Lorraine a fini lui-même » par conseiller la cession de la Rochelle (2). »

Le 8 août la paix était signée. Il était temps ! Écoutons Pétrucci : « Si la guerre se fut prolongée pendant six mois » encore, la France était entièrement perdue ! — ***E***, *se la* » *guerra durasse ancora sei mesi , la Francia saria* » *perduta in tutto* (3).

Voilà, croyons-nous, la vérité sur la paix de Saint-Germain. Le parti royaliste était sans ressources, sans argent, sans discipline. Le traité fut une humiliation, que, malgré ses répugnances, il lui fallut subir, parcequ'il était dans la détresse ; et non pas un guet-apens qu'il dressa à loisir, pour y faire tomber deux ans plus tard ses trop confiants adversaires.

(1) Dépêche du 15 juillet 1570, p. 636.

(2) Dépêche du 6 août 1570, p. 638.

« Scrivete, che Sua Altezza debbe sapere, che, in consiglio, pubblicamente e privatamente, non ci è stato chi non abbia consigliato al re di far pace; e che il cardinale di Lorena ha in fine consigliato se li dia La Roccella. »

(3) Dépêche du 20 août 1570, p. 640.

§ II. — Les partis après la paix. Politique de la Reine-Mère.

Pour qu'une convention politique offre quelque chance de durée, — hors le cas où l'un des contractants a pour longtemps écrasé l'autre, — il faut qu'aucune des parties ne se sente trop grièvement lésée dans ses intérêts ou dans son honneur. Cette considération était de nature à inspirer aux Huguenots de légitimes défiances. Toutefois ils avaient lieu d'être satisfaits. N'imposaient-ils pas leur conditions à ceux qui deux fois les avaient vaincus en bataille rangée ? L'amiral était arrivé à l'apogée de sa renommée ; ses ennemis eux-mêmes rendaient justice à ses talents : « C'est, dit » l'un des plus ardents, un homme de grand conseil et » d'invention merveilleuse (1). » On ne l'appelait plus que le roi de la Rochelle (2). Il ne lui restait qu'à licencier son armée prudemment et sans désordre, et à surveiller l'exécution du traité. Il avait le beau rôle.

Celui de la reine-mère était moins facile. Obligée d'avouer sa défaite, elle ne perdit pas courage; elle se remit à l'œuvre, et appliqua toutes les forces de son esprit à tirer d'une position fort compromise le meilleur parti possible. Incapable de tout sentiment généreux, de toute affection désintéressée, elle n'avait qu'une pensée, qu'une passion et qu'un bût, c'était, au milieu des factions, de sauver du naufrage sa fortune toujours menacée et son autorité précaire. Sa politique sans principes et sans portée, se réduisait à l'intrigue. Ses combinaisons étroites et mesquines, parfois même

(1) Mémoire de Claude Haton (Bourquelot), T. I, p. 318.

(2) Dépêche de Cavriana. 12 janvier 1571. — Cavriana était un agent secret des Médicis ; il est d'ordinaire très-bien informé.

puériles, n'allaient jamais ni bien haut ni bien loin. Elle ne tenait à personne : prévoyant qu'il lui faudrait éloigner les Guise, elle avait pris les devants. Dès le mois de juin, elle rompait en visière au cardinal de Lorraine, et lui parlait avec une aigreur extrême (3). Le cardinal sentit qu'on voulait l'obliger à la retraite, et il ne tarda pas à prendre congé. La Reine n'y eut aucun regret, et elle fit bon visage aux Montmorency qui revenaient.

Il lui fallait vivre avec le parti protestant ; elle ne négligea rien pour le bien connaître, cherchant à découvrir les côtés faibles par où elle pourrait l'entamer un jour. Elle ne tenait compte que des grands, persuadée, — et ce fut son erreur, — que la foule suivrait ses chefs à la messe, à peu près comme jadis les soldats de Clovis avaient suivi leur roi barbare au baptême. Comme elle n'avait elle-même aucune conviction religieuse, il n'entrait pas dans son esprit que des gens obscurs pûssent demeurer attachés à leurs croyances. Jamais femme ne comprit moins le martyre.

A la tête des Huguenots, et avant tous les autres, s'élevait Coligny, un vieillard, usé par les fatigues et les combats, et qui sans doute n'avait pas longtemps à vivre. Après lui, on distinguait le jeune Henri de Navarre, âgé de 17 ans à peine, et son cousin, Henri de Condé, qui avait à peu près le même âge. Le prince de Navarre était sous l'autorité de sa mère, la reine Jeanne d'Albert, fort attachée à la religion réformée, mais souvent en désaccord avec l'amiral. Le prince Henri était, disait-on, d'humeur légère, et fort ami du

(3) Dépêche du 25 juin 1570, p, 631.

« Il cardinale, per quello si dice, va a poco a poco ricadendo di grazia e di autorità appresso quelle Maestà ; massime che la Regina gli disse molte parole, ricordandogli molte cose passate da lui con poco servizio ed autorità di S. M. »

plaisir : le détacher de Coligny, le conquérir au parti de la cour et à la religion catholique, était assurément un coup de maître. Si l'intrigue réussissait, la discorde était dans le camp des protestants ; leurs forces divisées s'épuisaient; enfin on préludait à la ruine du parti, en lui enlevant son chef à venir. Mais ce futur chef, il fallait le séduire; comment ? En le faisant beau-frère du roi de France. Marguerite de Valois était spirituelle et charmante ; elle prendrait assez d'empire sur un époux de dix-huit ans, pour l'enchaîner au pied du trône, et opérer sa conversion, ce qu'on réputait chose assez facile. Tel fut, à n'en pouvoir douter, le plan de Catherine. Elle avait de bonnes raisons pour ne pas désespérer du succès.

Vers la fin de l'année précédente, le jeune prince Henri de Navarre et son cousin Henri de Condé, avaient tenté une démarche, dont la reine mère avait dû garder le souvenir. « Le capitaine Ranty, un des fidèles du Béarnais, était venu se jeter aux genoux du roi, le suppliant, au nom des deux princes, de vouloir bien consentir à la paix, afin de mettre un terme à la désolation du royaume et d'empêcher son entière ruine. Il demandait grâce et pardon, implorant l'oubli du passé (1). »

« Les princes déclaraient à la face du monde, que, s'ils avaient pris les armes, ce n'était pas dans un esprit de

(1) Dépêche du 27 décembre 1569, p. 607.

» Li principi di Navarra e di Condé hanno inviato al re alcuni suoi; fra quali il principale, nominato M. Ranty, s'è gittato in ginocchioni a S. M. e l'ha supplicato per la pace, per finire le destruzioni e ultime ruine di questo regno. Ha domandato perdono e grazia; che S. M. non si ricordi delle cose passate; e che non domandono capitulazioni con il loro padrone. Supplicono che bene apparisca al mondo, che non hanno preso le armi per rebellione, ma per la religione; e questo si può fare, con lassarli liberi della loro coscienza e con la predica; e così promettono la pace durerà, e non si romperà come le passate. »

rébellion, mais pour défendre leur religion. Ils se soumettaient sans conditions à la volonté du roi leur maître, ne réclamant que la liberté de conscience et le maintien des prêches, seules garanties efficaces contre le renouvellement des hostilités. »

Le roi avait répondu qu'il ne pouvait tolérer deux religions dans son royaume, et qu'il n'y voulait que la sienne.—« *La risposta fu che, il re non conosceva poter tollerare due religioni nel suo regno, e che non ci voleva che la sua.* »

Quelques mois après, le prince de Navarre essayait, à deux reprises, d'échapper à la surveillance de l'amiral, et de venir faire sa soumission au roi (1).

Ces tentatives d'évasion avaient été déjouées par Coligny, qui se servait des princes comme d'un drapeau—« *Vedesi che* » *l'ammiraglio tiene l'occhio aperto addosso a' principi,* » *de' quali si serva per ombra* (2). »

Enfin Henri de Navarre avait déploré le pillage et la destruction des églises (3).

Ces symptômes étaient de bon augure pour la réussite des desseins de la reine. Aussi, dès le mois de juillet par-

(1) Dépêche du 15 avril 1570, p. 622-627.

« Intendesi, che qualche gualantuomo faceva impresa di sviare e di rubare il principe di Navarra per menarlo al re ; ma se n'è avuto sentore. »

Dépêche du 5 mai 1570.

« Intendesi che il principe di Navarra dà qualche intenzione di fuggirsi dall' ammiraglio, e ritornare all' obbedienza del re.

(2) Dépêche du 15 avril 1570, p. 623.

(3) Dépêche du 15 avril 1570.

« L'ammiraglio ha fatto qualche bravata al governatore (del principe di Navarra), per aver saputo che quel principe s'era doluto che alcune chiese fussino così ruinate. »

lait-elle ouvertement de son intention de donner à l'héritier de Navarre la main de sa fille Marguerite (1).

Exclusive, comme le sont la plupart des femmes, elle dirigea tous ses efforts vers ce seul but. Il lui semblait que tout était sauvé, si elle parvenait à conclure ce mariage, dont elle attendait monts et merveilles (2).

L'étude scrupuleuse des faits, et la connaissance exacte du caractère et de la disposition d'esprit de Catherine, nous fournissent une explication plausible de certains passages de la correspondance, que nous avons cités plus haut, et qui paraissent se prêter à une interprétation fâcheuse. Quand elle fait dire par le roi au nonce : « Je propagerai » la foi catholique par la voie du traité plus que par la voie » des armes, et cela avant peu ; » quand elle dit elle-même à Pétrucci : « Espérons que Dieu, qui sait que tout » se fait à bonne fin, nous apportera quelque remède ; » est-ce que cela signifie qu'elle s'apprête à marquer ses victimes et à organiser le massacre ? Cela ne veut-il pas dire bien plutôt, que, se faisant illusion peut-être, elle voit dans la paix le moyen de désunir les protestants, de

(1) Dépêche du 4 juillet 1570, p. 633.

« Dicesi, che, quando la pace si concluda, sarà possibile dare madama, sorella del re, stata rinunziata dal re di Portogallo, al principe di Navarra, sperando di ritirarlo interamente da quella sinistra opinione d'eresia, e ridurlo in buona amicizia del re.

(2) Dépêche du 15 octobre 1571, p. 719-734.

« La regina bene spera col tempo, con guadagnare certi capi come è il principe di Navarra, che si potrà fare qualche frutto ; massime che la plebe senza capi sarà alla fine disciplinabile, e farà la volontà del re. »

Dépêche du 30 novembre 1571.

« Si vede che la regina madre li divide (li capi Ugonotti) bravamente ; e spera, con l'arte che si usa e con la sua buona intenzione, guadagnare la regina di Navarra ; e se il principe gli viene alle mani, si assicura di guadagnarselo del tutto. »

gagner leur jeune chef, et par surcroit de le convertir. Une fois entre ses mains, elle se croit assurée que cet adolescent ne sera plus qu'un instrument docile.

Tels étaient, à la fin de 1570, les projets de la reine-mère ; telles étaient ses espérances.

Quant à son fils, quant à Charles IX, que devenait-il?

Nous voyons, dans les dépêches, qu'il était souvent malade, et toujours languissant (1). Il ne se relève que pour se livrer à sa passion pour la chasse (2).

Cependant sa mère songeait à le marier; il était alors dans sa vingt et unième année. Elle demanda et obtint pour lui la main de la princesse Elisabeth d'Autriche, fille de Maximilien II. En reine-mère bien avisée, elle prit le soin de composer à sa manière la maison de sa belle fille, plaçant à la tête de chaque service une de ses créatures (3).

La jeune reine avait le don de gagner les cœurs ; elle se fit aimer du roi, qui jusque là n'aimait personne, et bénir du peuple, pour qui elle se montrait compâtissante. Au milieu d'une cour immorale et corrompue, elle resta tou-

(10) Dépêche du 31 janvier 1570.

« Il re è in letto e ammalato. »

Dépêche du 10 février 1570.

« Il re non ha febbre, ma sta in letto, lasso e disgustato. »

(11) Dépêche du 12 juin 1570.

« La corte ritarda nei quartieri d'Alençon, per la caccia, chè il re ci gode. »

(12). Dépêche du 20 août 1570, p 640.

.... « Di tutti gli uffizi, che sono necessarii alla futura reina, dà un ufficiale a suo modo.... Costoro governeranno a loro modo, come si può giudicare.

Relations des ambassadeurs Vénitiens, Tommaseo. T. II, p. 168.

Relation de J. Correro : « Vien creduto che l'intenzione della regina madre sia d'avere una figliuola, che si contenti di vivere per adesso, come si suol dire, *con la testa nel sacco.*

jours irréprochable. C'était à tous égards une femme excellente; jamais reine ne fit moins parler d'elle. (1).

Heureusement distrait, pour quelque temps du moins, par les douceurs de cette union, Charles IX ne tarda pourtant pas à reprendre ses habitudes, et il se remit à chasser le cerf à outrance (2). N'était-ce pas à peu prés la seule occupation qui lui fût permise? Il avait pour sa mère une déférence poussée jusqu'à la crainte, ce qui, en l'annulant, le déconsidérait (3)

Il est vrai qu'il devait bientôt essayer de sortir de tutelle, et manifester la velléité d'agir en roi.

En attendant cet essai timide et qui dura si peu, il était tout pacifique, et, à l'exemple de son prince le peuple s'accoutumait volontiers au régime de la paix (4)

(1) Dépêche de Cavriana, 12 janvier 1571, p. 641.

« Questa regina contenta molto tutta la corte, e più il re, suo marito, che la vagheggia e adora; e, quando andrà per il regno, consolerà molto con la sua umanissima vista questi poveri popoli afflitti; caso però che qualche spirito maligno con mali consigli e persuasioni non difformi la bellezza di quell'animo, o quel prezioso vaso non si infetti di qualche malattia, per la contagione dei corpi vicini: perciocchè questa corte sente assai del dissoluto dell'avaro e del bugiardo. »

(2) Dépêche du 18 novembre 1571.

« Il re è alla caccia del cervo, come sempre. »

(3) Voyez les relations des ambassadeurs Vénitiens, T. II. p. 160.

Jean Correro s'exprime ainsi: « Quanto alle risoluzioni, il re si riporta del tutto alla madre. Egli è vero che il tanto rispetto che porta alla madre (quale può essere anco battezzato per timore) gli leva non poco la reputazione.

(4) Dépêche du 12 janvier 1571, p. 642-731.

« Il re vuol la pace ad ogni modo nel regno... e però, poichè egli così vuole, si crede che la pace durerà.

Dépêche du 28 novembre 1571.

» Il regno è molto quieto, quanto al publico; e non si ode più: « Tu sei Ugonotto! Tu sei Papista! » ma si vive tranquillamente, se bene i principi tengono ancora qualche rancore interiormente. »

§ III. Projets de guerre extérieure. — Négociation secrète.

La paix était faite : Les protestants devaient s'y tenir, puisqu'ils en avaient dicté les conditions. La reine, qui comptait la faire tourner à son avantage, ne pouvait songer à la rompre. Cependant le calme ne renaissait pas. La secrète opposition du Pape et son désaveu, les intrigues de l'Espagne, les actives manœuvres des Guise, contribuaient à entretenir dans le pays l'agitation et le malaise. Le traité était imparfaitement observé ; on en exécutait les prescriptions de mauvaise grâce et avec lenteur. Des deux côtés on hésitait à désarmer. Les ferments de discorde persistaient, et de nouveaux déchirements étaient à craindre. Comment les prévenir? En recourant au moyen qu'avait jadis employé Charles V pour délivrer le royaume du fléau des *Grandes Compagnies*. Coligny, le premier, avait eu l'idée qu'une guerre nationale, qui réunirait, comme des frères d'armes, sous le drapeau royal, protestants et catholiques, serait la garantie la plus efficace de la réconciliation des partis. Cette idée généreuse avait fait son chemin ; répandue avec une discrétion habile, elle avait fini par être accueillie à peu près par tout le monde (1).

(1) Dépêche du 19 mars 1570, p. 614, 647, 6 7, 669.

« Pare si pensi a qualche impresa esterna per liberarsi affatto dei tumulti interni. »

Dépêche du 23 mars 1570.

« Se la pace di conserto non genera qualche guerra fuori, si crede che l'ammiraglio farà ogni cosa per non l'accordare. »

Dépêche du 16 février 1571.

« Si fa ogni opera, perchè il re convenga a qualche guerra fuor di quà. »

Dépêche du 10 mai 1571.

« Si vede che si cammina a guerra straniera per quietar il regno. »

Avant de désigner l'ennemi qu'on irait combattre, il était sage de se demander si l'on était en état de supporter le fardeau d'une grande guerre. La détresse financière était telle, que, de leur autorité privée, les princes avaient imposé à chaque grand seigneur une contribution de cent écus, et une de dix écus à chaque noble. Cette taxe arbitraire avait excité les murmures des gentilshommes qui étaient ruinés, et dont un bon tiers ne pouvait disposer d'un demi-écu vaillant: —*Essendoci il terzo di quelli, che non può pure dare mezzo-scudo.* — Ce fut pour exécuter cette mesure exceptionnelle et rigoureuse, et non pas pour préparer la S^{t}-Barthélémy, que l'italien Birague, qui ne craignait pas de se compromettre, fut nommé chancelier, à la place du vieux Morvilliers, qui ne se sentait pas assez d'énergie pour affronter en cette circonstance le mécontement de la noblesse (1).

De nos jours le dénûment et le désordre des finances, suffiraient pour rendre toute déclaration de guerre insensée. Mais, au XVI^{e} siècle, les armées vivant aux dépens du pays où elles opéraient, la guerre nourrissait la guerre. D'ailleurs les deux partis étaient encore en armes; il n'y avait qu'à les conduire au-delà de la frontière.

A tout prendre, la guerre étrangère était donc possible (2).

(1) Dépêche de Cavriana, 12 janvier 1571, p. 643.

« I nobili accusano gravamente questi principi, che, sanza natura considerazione, opprimono la vera riputazione di Francia, che è la immunità e libertà delli nobili del regno; finchè questo boccone sarà difficile a divorare. E, perchè vi conviene l'intervento del cancelliere, Morvilliers ha rinunziato all'officio, con ragioni della sua infermità e debol natura; e questo carico del sigillo hanlo dato al presidente Birago.... »

(2) Dépêche d'un anonyme, 20 août 1578.

L'anonyme considère le projet d'entreprendre une guerre étrangère comme une folie: « È una pazzia o umidità di testa... » mais l'unique raison qu'il en donne c'est que la France a besoin de réserver ses forces, parceque la guerre civile va recommencer : « Perciocchè le armi saranno necessarie qu non potendo durare longo questa pace. » C'est une étrange pétition de principe.

Qui donc ira t'on battre en commun, pour se mettre d'accord? On songea d'abord à une guerre, toujours nationale, avec l'Angleterre. Une aggression contre l'Espagne n'aurait pas été alors moins populaire (1). On n'avait donc que l'embarras du choix.

Sur ces entrefaites, un incident, sans importance apparente, venait de causer en Europe une grave émotion, et semblait ouvrir un vaste champ à l'humeur guerroyante des Français.

Par une bulle du 27 août 1569, le Pape Pie V avait élevé à la dignité de Grand-Duc, le duc de Toscane, Cosme 1^er^, très-méchant homme, mais politique habile; le 18 février 1570, il lui avait conféré solennellement, à Rome la couronne granducale. Cette promotion, au moins imprudente, alarmait sans nécessité les petits Etats Italiens; elle portait atteinte aux prérogatives de l'Empereur, qui considérait la Toscane comme un fief de l'Empire dont lui seul pouvait disposer; elle inquiétait Philippe II, qui voyait s'élever un État puissant entre ses possessions du Milanais et son royaume des Deux-Siciles. Aussi, quoique Cosme eut longtemps passé à bon droit pour un serviteur et une créature de l'Autriche, les deux souverains de cette maison, élevèrent-ils contre l'acte audacieux de la cour de Rome de violentes protestations (2).

Les effets semblaient devoir suivre les menaces. L'Em-

(1) Dépêche du 19 mars 1570, p. 615, 669.
« V'è chi pensa che abbia a farsi l'impresa in Inghilterra. »
Dépêche du 10 mai 1571.
« Il grande e il piccolo desidera la guerra contra Spagna. »

(2) Dépêche du 15 juillet 1570, p. 635.
« Si parla del titolo di Granduca, teste avuto dal pontefice Pio V, titolo contro il quale protestano Spagna, Germania, e non pochi principi Italiani.

pereur, d'accord avec le roi d'Espagne, était sur le point de déclarer la guerre au Pape et à son protégé ; et les deux princes insistaient auprès du roi de France pour le décider à se joindre à eux, lui faisant espérer, s'il consentait, de brillants avantages. Les princes d'Allemagne, de leur côté, sollicitaient leurs coréligionnaires Français d'entrer avec eux dans la ligue qui se formait contre la cour de Rome (1).

Ainsi les Majestés Apostolique et Catholique n'hésitaient pas, dans leur courroux contre le Souverain Pontife, à s'allier, pour l'humilier et le dépouiller peut être, avec les ennemis de leur foi !

Ici se place une négociation secrète, qui nous était entièrement inconnue.

Le danger était imminent, surtout pour Cosme et pour la Toscane ; un Génois, Jean Galéas Frégose, homme de mérite, fort mêlé aux négociations de cette époque, fut assez habile pour détourner le coup. Il se trouvait à La Rochelle en même temps que Louis de Nassau, qui venait, au nom du prince d'Orange son frère, conclure avec les Huguenots l'alliance proposée contre le Saint-Siège.

Frégose fit observer au comte Louis : « qu'il n'était pas » à propos de concourir à une guerre lointaine, dont l'issue

(1) Dépêche du 8 mars 1571, p. 649.

Confidences de Téligny à l'ambassadeur Florentin :

« Io devo dirvi che l'Imperatore, con molti principi, persuade il re di » Francia, mio signore, a una guerra contro il Papa, e per conseguenza » contro il vostro padrone, promettendogli onori e comodi, che di questa » impresa si caverà... Quanto al re di Spagna, si lasserà fare all'Imperatore, » chè s'intenderanno insieme. »

« Li principi d'Alemagna fanno istanza a quelli di Navarra e di Condé, » che si offerischino al nostro re per questo, dimostrandoli, che con tal » guerra si assicura questo regno da nuovi tumulti. »

» était douteuse, et dont le prince son frère ne retirerait » nul profit ; qu'on pourrait aisément démontrer au roi » de France qu'il trouverait beaucoup plus d'avantages à » rompre avec l'Espagne dans les Pays-Bas, ce qui assu- » rerait la fortune de la maison d'Orange ; qu'enfin il était » indubitable que les princes Allemands embrasseraient » avec empressement ce nouveau parti, vu que les intérêts » du prince d'Orange les touchaient beaucoup plus que » les affaires du Pape (1) ».

Frégose parlait d'or, et on l'écouta. Après de mûres délibérations, on décida : qu'on engagerait Charles IX à attaquer les Espagnols dans les Flandres ; que les Électeurs et les princes Allemands seraient invités à embrasser la cause du Grand-Duc, qui, en retour, entrerait franchement dans une ligue, dont l'objet principal était de sauvegarder sa nouvelle dignité et de défendre son État.

Jamais revirement ne fut plus subit ni plus complet, puisque ceux-là même qu'on excitait à dépouiller Cosme, allaient s'unir pour le protéger.

Avant toutes choses, il fallait obtenir l'assentiment du roi. Téligny, l'*âme de l'amiral*, vint à la cour (2). C'était un homme jeune, aimable et bon, qui avait l'art de persuader. Charles IX, qui le connaissait, aimait à le voir et se plaisait à l'entendre. En allant directement à lui, et en ne confiant qu'à lui seul une affaire de cette importance, Téligny le traitait en homme et en souverain. Le pauvre prince, tenu jusqu'alors dans la dépendance, fut sensible à

(1) Dépêche du 8 mars 1571, p. 649.

(2) id. ibid., p. 648.

« Téligny, che è quello che ha negoziato e negozia il tutto per li principi di Navarra e Condé, ed è l'anima dell'ammiraglio... »

cet acte de respectueuse déférence, qui le relevait à ses propres yeux. Il accueillit avec une ardeur extrême le plan qu'on lui soumettait, et forma le ferme propos d'être désormais le maître et d'agir en roi.

Il fut convenu que le jeune négociateur protestant, sonderait discrètement l'ambassadeur Florentin, et que, s'il le trouvait bien disposé, il l'adresserait au Roi.

Pétrucci accueillit comme il convenait l'ouverture inattendue qui lui était faite. Il répondit : « qu'il était reconnaissant de la confiance dont on l'honorait ; que son maître se montrerait toujours empressé de servir Sa Majesté ; mais que, dans une affaire qui touchait à la religion, il ne saurait apporter trop de prudence ; qu'il pensait qu'on ne traiterait rien sans la participation du Saint-Père, qui, informé de la vérité, consentirait sans doute à ce qu'on proposait, plutôt que d'avoir à soutenir une lutte inégale. En pareil cas, ajouta-t-il, le Pape reconnaîtra qu'il est de son devoir de prendre souci de ses États, autant que du reste :—*In questi casi si può conoscere che bisogna così attendere alli Stati come ad altro.*»

« J'ai l'ordre, dit Téligny en terminant l'entretien, j'ai l'ordre formel de faire quelque chose : ou de conclure cette affaire avec le roi, ou de le supplier d'accueillir le projet qui lui est proposé par l'Empire et l'Espagne. Avant peu de jours, je vous informerai de ce qui sera résolu (9).

L'alternative ainsi nettement posée, il se retira.

(9) Id. ibid.
« Téligny mi disse « Io ho ordine di fare qualche cosa : o concludere questo con il re, o sollecitarlo al disegno cominciato. Vi darò resoluzione in pochissimi giorni. »

Le soir même Pétrucci était mandé par le roi.

Il se rendit à la cour, mais il ne s'y trouva pas seul.

Comme, après quelques paroles insignifiantes, il s'apprêtait à prendre congé, le roi, qui était adossé à la cheminée, l'attira à lui, en saisissant son habit à deux mains, et lui dit : « Ambassadeur, j'aurais à vous parler, » mais je n'ai pas le temps. Avez-vous vu Téligny ? » Sur un signe affirmatif de Pétrucci, il ajouta : « Il faut être » secret, et ne rien confier à personne. Un de ces jours, » prenez occasion de me demander audience. Alors nous » pourrons parler plus amplement. » Puis il prononça encore quelques mots, mais si bas et si vite, qu'ils étaient inintelligibles. Son visage était enflammé, son œil ardent, sa contenance embarassée. L'ambassadeur protesta du dévouement de son maître, et de sa propre discrétion, « qui serait » entière, même vis à vis de la reine-mère, si Sa Majesté » l'ordonnait » : « C'est bien ainsi que je l'entends, reprit » vivement le prince. Sans doute ma mère sera plus tard » instruite de tout ; elle approuvera tout ce que j'aurai fait. » Elle pourra tout savoir, mais non pas en ce moment. » Cela vaut mieux ainsi. Avez-vous bien compris ? »

Ainsi se termina cette étrange entrevue (1).

Pétrucci fut rejoint chez lui par Frégose, qui lui dit que sa Majesté l'avait trouvé un peu froid, ce qui lui avait causé quelque surprise, qu'Elle était d'ailleurs dans les meilleures dispositions du monde, prête à diriger son prinpal effort contre les Flandres, et en même temps à voler au

(1) Dépêche du 14 mars 1571. p. 652.
Nous traduisons presque littéralement.

secours de Cosme à sa première requête (1).

Quelques jours après, l'ambassadeur était introduit auprès du roi, et l'entretien suivant s'engageait entre eux. Avant même que Pétrucci eut ouvert la bouche, le prince lui demanda avec inquiétude : « Quel prétexte avez-vous » pris pour me parler ? » « Sire, la chose est bien simple; » je suis venu demander à V. M. quel rang elle comptait » m'assigner dans la cérémonie de l'entrée de la reine. »

» C'est bien, reprit Charles IX, satisfait et rassuré, » c'est très bien. Or vous devez savoir que je suis requis de » concourir à une guerre contre le Pape et le Grand-Duc ; » et qu'on me promet en retour d'importants avanta- » ges. J'ai répondu que, pour cette année, je ne puis penser » qu'aux affaires intérieures de mon royaume ; qu'il est » toujours mal de faire la guerre au Pape : — *Che contro al* » *Papa è male a far guerra* ; — et que le Grand-Duc est » mon parent et mon ami. »

Profond salut de Pétrucci, en signe de remercîment.

« Je vois bien que d'autres veulent susciter une guerre » contre la France et l'Italie. C'est pour y mettre obstacle, » que je désirerais m'entendre avec Son Altesse, à l'effet » de seconder efficacement le prince d'Orange dans son » entreprise contre les Flandres ; et je m'assure que je » donnerai bientôt à nos ennemis assez de besogne pour » qu'ils laissent en repos et l'Italie et mon royaume. Je » vais envoyer Frégose à Florence, pour connaître les » intentions du Grand-Duc ; comme Frégose n'est pas » Français, son voyage inspirera moins de soupçons. »

(1) Id. ibid.

« S. M. attenderà alle cose di Fiandra solamente, e in Italia aiuterà Vostra Altezza in tutto quello che domanderà.

— « V. M. ne m'a pas nommé ceux qui voudraient » faire la guerre. »

— « C'est d'abord le roi Philippe II: —*Si vede che viene* » *dal re Filippo*... —Et puis, bien que l'empereur soit mon » beau-père, je puis bien vous dire en confidence, qu'il » est d'accord avec le roi Philippe. »

— « V. M. est elle résolue à soutenir Son Altesse » contre qui que ce soit ?

— » Oui. »

— » Même contre le duc de Ferrare ?

— » Assurément. Ecrivez, écrivez bien tout cela. Mais dites-moi; savez vous au juste quel homme est ce Frégose? »

» — Je crois, sire, qu'on peut se fier à lui. »

— » Or donc, voilà que tout va bien: —*Ecco che tutto* » *va bene* (1).

Frégose partit pour Florence, et s'acquitta de sa mission. A son retour, il passa par la Rochelle, et il put se convaincre que les Huguenots étaient prêts à se déclarer en faveur du Grand-Duc (1).

Quant il revint à la cour, il y trouva un nouveau visage; c'était André Albertani, chargé de transmettre et d'expliquer au roi l'opinion et les avis du vieux Cosme. L'Albertani se présentait comme un secrétaire, attaché récemment à l'ambassadeur. « Il fut conduit au château

(1) Ib. ibid. Presque textuel. p. 655.

(1) Dépêche du 16 juin 1571, p. 676

« È tornato Giangaleazzo dalla Roccella; e dice che la rispota del Gran Duca è stata trovata non meno da principe integro che prudente, e restano satisfatti. »

de Monceaux, où résidait la cour, et admis mystérieusement, le soir, dans la chambre du roi. Il l'entretint d'abord de la reconnaissance, de l'affection et du dévouement de son maître. Puis après ces premiers compliments, il lui exposa les difficultés pratiques que présentait en ce moment une expédition, soit en Italie, soit en Flandre. Enfin il l'engagea à ne rien entreprendre, sans avoir demandé l'avis de l'Empereur, son beau-père, et sans consulter la reine-mère. »

« A ces mots, Charles IX leva les yeux au ciel, et son visage s'assombrit (1). Cependant, il se remit aussitôt, reprit son calme, et répondit avec douceur « que, quoiqu'il advint, il n'abandonnerait jamais le Grand-Duc, qu'il tenait beaucoup de compte de ses conseils, et qu'il réfléchirait mûrement.

On nous pardonnera d'être entré dans ces détails. Ils nous ont paru curieux; et nous avons jugé qu'ils étaient nécessaires pour donner la pleine intelligence de la situation et du caractère de Charles IX; écolier échappé, et qui tremble d'être surpris en faute; pauvre jeune prince qui voudrait bien régner, et qui gouverne comme on conspire !

Il était entré dans les projets d'alliance suggérés par Frégose avec une sorte d'emportement. Convaincu qu'il ne pouvait éviter la guerre, il la voulait avec l'étranger plutôt qu'avec ses sujets; il était fort enclin surtout à la faire au roi d'Espagne, contre lequel il avait plus d'un grief, et qu'il soupçonnait d'être l'auteur de la mort de sa

(1) Dépêche du 9 juillet 1571.

« Mentre io gli nominava la regina madre e l'Imperatore, S, M, alzando gli occhi al cielo, fece un poco di viso aspro.

sœur, l'infortunée princesse, Élisabeth de France. La reine-mère commençait à partager ces soupçons (1).

Les protestants, de leur part, se montraient pleins de bon vouloir. Ils s'estimaient heureux de combattre hors de France, sous la bannière royale (2).

« Le plus léger incident, un souffle, *un oiseau qui passe*, les mettaient en émoi, tant ils craignaient que le roi ne persévérât pas dans ses belles résolutions:— *Si vede stanno in gelosia, chè ogni uccello che passa non interrompa i loro disegni, e distolga il re da un umore gagliardo nel quale si truova* (3).

Ils en étaient venus jusqu'à déclarer « que, si le Pape » voulait bien être avec leur souverain contre le roi » d'Espagne, ils s'en iraient servir le Pape : —*Dicono che,* » *dove il Papa volesse essere con il re loro contro il* » *Re Cattolico, che andrebbono a servire il Papa !* (4) »

En attendant, ils ne se lassaient pas de rendre à Cosme de bons offices, engageant secrétement, et les princes Allemands, et la reine d'Angleterre à servir ses intérêts et à embrasser sa défense (5).

(1) Dépêche du 23 mars 1571, p. 659.

« Vedo resoluto ed ardentissimo questo re per le cose di Fiandra ; non stando punto bene con il Re Cattolico, per la morte della sua sorella, per la inimicizia e poco amore originale. »

« La regina madre comincia a credere che la regina di Spagna, di felicissima memoria, sua figliuola, fosse stata veramente avvenelata, come s'era detto. »

(2) id. ibid.

« (Gli Ugonotti) dicono volerlo (il re) aggrandire, servire ed assicurare. »

(3) Dépêche du 10 mai 1571, p. 670.

(4) Dépêche du 24 mai 1571, p. 672.

(5) Dépêches du 31 juillet, du 25 août, du 11 octobre 1571.

« Vi sono pratiche per interessare a vantaggio del Gran Duca, la regina d'Inghilterra e li principi d'Alemagna, etc,... »

Singulières surprises de la politique ! Voici Coligny, Elisabeth, Guillaume d'Orange, prêts à se grouper autour du Saint-Siége pour le protéger contre le dévôt Philippe II !

Conformément à l'avis de Cosme, on se résigna enfin à tout découvrir à la reine-mère et au duc d'Anjou, qui ne firent pas d'objections ; puis à Montmorency, qui accueillit cette ouverture avec joie (1).

Alors Frégose fut envoyé une seconde fois à Florence, pour mener à bonne fin cette négociation.

Le 3 octobre il était revenu, rapportant la réponse définitive du Grand-Duc ; elle était toute pacifique.

Le vieux Cosme avait trop de sagacité et trop d'expérience, pour se lancer dans les aventures. Il avait accueilli les offres qui lui étaient faites, parceque, dans le premier moment d'irritation, l'Empereur et le roi d'Espagne, avaient pris à son égard une attitude menaçante. Si la Toscane eut été envahie, nul doute qu'il n'eut appelé à son aide et Catholiques et Huguenots. Les démarches secrètes qui furent tentées en sa faveur eurent pour résultat probable de rendre ses puissants ennemis plus circonspects et plus traitables. Les négociations dont nous avons rendu compte ne lui furent donc pas inutiles. Assuré de n'être pas dépossédé, il conseilla la paix à tout le monde.

Selon l'expression pittoresque de Pétrucci, la volonté du

(1) Dépêche du 10 août 1571, p. 694.

« Il re ha scoperto tutto il negozio alla regina madre ; e le cose sono accomodate in modo che tutto è stato trovato buono da S. M. »

« Ho comunicato tutto con monsignore d'Anjou, il quale mi ha fatto cera grandissima. »

« Tutti li negozii se sono participati col duca di Montmorency, e si ha sentito piacere grande. »

jeune roi était encore en herbe:—*Io vedo la volontà del re buona, ma in erba* (1).

Le royaume était sans ressources. L'adhésion du duc d'Anjou et de la reine-mère semblait équivoque (2). Catherine, rompue à toutes les intrigues, accoutumée aux ménagements et aux artifices, habile à balancer les influences opposées, était incapable d'embrasser résolument un grand parti (3). Ce qui la caractérise surtout, c'est sa versatilité. Voyez ce qu'en dit Tavannes : « La royne » fluctue entre paix et guerre; crainte de civile la penche » à l'estrangère. Comme femme elle veut et ne veut pas, » elle change d'avis et rechange en un instant (4).
Au milieu de ces fluctuations, ce qui était notoire, c'est qu'elle regrettait déjà d'avoir abaissé les Guise, et qu'elle ne voulait pas rompre avec l'Espagne (5).

Aussi accueillit-elle avec de grandes démonstrations de joie le pacifique message du Grand-Duc. Elle conduisit elle-même Frégose au roi. Ses deux autres fils l'accompagnaient, ainsi que le duc de Montmorency et le comte de Retz. La

(1) Dépêche du 23 juin 1571.

(2) Dépêche du 24 mai 1571.

« A eseguire questi disegni ci sono più difficoltà : la prima è il denaro; chè non c'è un quattrino per adesso; e la seconda, la regina madre, e forse Monsignore, fratello del re, che non l'intendono tutto così. »

(3) Dépêche du 31 juillet 1571.

« Se la regina madre fusse così resoluta, come promette, nelli negozii che dice capire, senza vivere con tanto rispetto, riguardando or quà or là, per bontà e non per malizia alcuna, io sarei molto più innanzi in più cose.

(4) Mém. de Tavannes. T. III, p. 256. Collection Petitot.

(5) Dépêche du 21 avril 1571.

« La regina madre va intertenendo, e non vorrebe vedere la rottura tra il Re Cattolico e il re, suo figiuolo e la total bassezza degli Guisi. »

Dépêche du 7 septembre 1571.

« Avendo ferma resoluzione la regina di stare in pace con il re di Spagna. »

scène se passait dans une galerie ; la reine-mère s'était retirée avec les deux seigneurs à un assez grande distance, pour ne pas entendre les paroles que l'envoyé adressait au roi. Mais dans son impatience elle ne tenait pas en place et intervenait à tout instant. Quand Frégose eut fait son rapport, Catherine ne se contint plus : « Sire, dit-elle, » notez bien l'affection que vous porte ce prince. C'est » bien là un vrai prince, et bien digne qu'on l'aime. » Combien il lui serait avantageux, à lui qui a tout à » craindre de l'Empereur et de l'Espagne, de vous voir » déclarer la guerre au Roi Catholique ! mais il aime » mieux faire bon marché de son propre danger, négliger » son intérêt, que de manquer à vous dire la vérité, et à » vous conseiller ce qui vous est bon. Appréciez sa géné- » rosité ; et tenez-vous en au conseil qu'il vous donne, de » demeurer en paix et de mettre l'ordre dans votre royau- » me ; c'est un bon, c'est un saint conseil. »

« Le roi, qui se tenait accoudé à l'appui d'une fenêtre, releva lentement la tête, se découvrit, posa la main droite sur son cœur, et dit : « Madame, je vous engage ma foi que » que j'agirai ainsi ; et je vous jure que je ne ferai jamais » ni guerre ni entreprise, sans prendre conseil de Son » Altesse, et sans que vous le sachiez (1). »

(1) Dépêche de J. G. Frégose, 3 octobre 1571, p. 712.

« La regina madre mi fece chiamare in una galleria, dove venne solamente essa con il re e gli altri due figliuoli, e di più il maresciallo di Montmorency e il signor conte di Retz; con li quali ultimi, si ritirò tanto lontano ch'io non potessi essere sentito parlare; e parlai. »

Nè mancò la suddetta reina venir quivi ad ogni tratto, ed a proposito dirle: « Sire, notate l'amorevolezza di questo principe ! » Poi soggiunse: « Or, » questo è principe realissimo e degno di essere amato ! Vedete quanto farebbe per lui, temendo dall'Imperatore e re di Spagna, che voi sompeste » guerra contro esso re; ma vuole pinttosto posporre il suo pericolo ed interesse, che mancare di dirvi il vero, e consigliarvi il bene vostro. Notate

Charles IX faisait amende honorable et redevenait sage. Il se sentait coupable. N'avait-il pas eu un jour la velléité d'être roi ?

Le jour même où cette entrevue avait lieu (7 octobre) se livrait la glorieuse bataille de Lépante; elle eut pour résultat de réunir, dans la joie d'une commune victoire, le Saint-Père et le roi d'Espagne. Cosme, qui était riche, trouva moyen de faire sa paix avec Philippe II, et acheta de l'Empereur la reconnaissance de son nouveau titre. La négociation, que le roi de France regardait comme son œuvre, et qu'avaient inspirée et conduite Téligny, Frégose et Pétrucci, fut désormais abandonnée.

Charles IX n'avait vu dans cette affaire qu'une occasion qui lui était offerte de s'émanciper et de se mettre hors de pages. Mais il y avait un homme qui attachait à ces desseins une toute autre importance, et qui devait insister énergiquement pour les faire adopter, en les modifiant selon les circonstances. Cet homme, c'était Coligny. Pourquoi ? Parce que c'était une voie ouverte pour recommencer la grande lutte politique de la France contre l'Autriche. Tel était son plan : Le prince d'Orange et les Huguenots Français se chargeaient d'enlever les Pays-Bas au roi d'Espagne; les princes protestants d'Allemagne tenaient l'Empereur en échec ; les Turcs faisaient leur paix avec Venise, à la condition expresse que cette république s'unirait à la France et

» dunque la bontà sua, e tenetevi al suo consiglio, di stare in pace, ed » accomodare il vostro regno; chè è santo e buono. »

« Allora il re, quale stava appoggiato ad una finestra, si rizzò, e, cavatosi » la berretta, si mise la destra mano al petto, e disse : « Madama, io vi » prometto la fede mia di farlo; e vi giuro che mai farò guerra sanza il » consiglio di S. A., e che voi nol sappiate. »

« E così mi licenziorno, con infinite buone parole. »

aux petits Etats Italiens, de manière à substituer au-delà des Alpes l'influence française à l'influence espagnole. Enfin l'Angleterre était prête à faire, , si elle en était requise, une diversion utile. Le plan de l'amiral eut-il réussi? Le cardinal de Lorraine avec sa longue pratique des affaires, Tavannes avec sa haute expérience militaire, auront beau jeu pour l'attaquer et le combattre. Selon les règles de la prudence vulgaire, il pouvait paraître insensé, lorsqu'on se sentait à bout de force et d'argent, de se lancer dans une guerre européenne. Mais la politique des temps de crise est-elle celle des temps ordinaires ? Quand la maison brûle, ne faut-il pas avant tout rejeter le feu au dehors, quand on peut le faire selon toute justice ? Que demandaient les Huguenots ? l'autorisation de conquérir à leurs risques et périls, les provinces flamandes, pour les donner ensuite au roi, comme un gage de réconciliation. Sans se déclarer ouvertement, il eut suffi de ne pas entraver leurs mouvements, et, au besoin, d'appuyer leurs efforts. Le projet d'abaisser, avec une armée exercée dans les guerres civiles, les deux puissantes maisons d'Autriche, était sans doute audacieux ; nous n'oserions dire qu'il fût téméraire. Catherine de Médicis n'avait pas un génie assez haut ni assez ferme pour le comprendre et s'y dévouer. A Richelieu était réservé l'honneur de le reprendre et la gloire de l'exécuter.

SECOND MÉMOIRE.

L'amiral à Blois. — 1571.

La paix était conclue, nous n'oserions dire qu'elle était faite; C'était une paix armée, menaçante, stérile : Les chefs protestants, inquiets et soupçonneux, se tenaient retranchés derrière les remparts de la Rochelle; la reine de Navarre et son fils se cantonnaient dans les montagnes du Béarn. Pour que le traité de St-Germain fût autre chose qu'une lettre morte, il fallait qu'il fût suivi d'un rapprochement sincère et d'une entente cordiale entre les partis.

Qu'une tentative de conciliation ait eu lieu en effet, et que l'amiral soit venu à Blois, c'est ce que tout le monde sait; ce qu'on sait moins bien peut-être, ce sont les circonstances qui ont précédé et les causes qui ont déterminé cette importante démarche.

Ceux qui, dans la conduite de la cour, ne veulent voir qu'hypocrisie, trahison, odieux calculs, et qui se piquent d'être bons logiciens n'hésitent pas à dénoncer la reine-mère et ses complices comme les auteurs de ce rapprochement; n'est-ce pas à l'oiseleur qui a tendu ses filets, à manœuvrer de manière à y faire tomber sa proie? Mais cette induction si grave est-elle confirmée par les faits? Nous ne le voyons pas. Les documents authentiques que nous avons sous les yeux nous permettent d'établir avec exactitude la suite et le caractère des événements : Les conciliateurs, les *apaiseurs*, en cette circonstance, ne sont autres que nos trois négociateurs, Pétrucci, Frégose et Téligny.

Voici le point de départ de toute cette affaire. Dans sa dépêche du 26 juillet 1571, l'ambassadeur Florentin s'exprime ainsi :

« Bien des fois je m'étais mis à songer, que ce qui entretient la maladie dans le corps de cet Etat, c'est le défaut d'hommes fidèles, qui n'aient pas intérêt à maintenir les choses dans la triste situation où on les voit, pour se perpétuer dans le pouvoir et se rendre nécessaires. J'ai pensé que, si le roi s'attachait les principaux chefs du parti huguenot, le reste s'en irait en fumée, que l'on viendrait à bout de la religion réformée par ce moyen plus sûrement que par les armes, et que, ne réussit-on par là qu'à arrêter la propagation de la secte, on aurait encore assez gagné. Je savais par Frégose, que, pour donner enfin la paix au royaume, l'amiral consentirait à prier la reine-mère de lui rendre ses bonnes grâces, et qu'il ne ferait nulle difficulté de lui laisser le pouvoir. J'ai donc pris le parti de confier mes réflexions à l'abbé Guadagni qui n'a pas manqué de tout reporter à la reine et au comte de Retz. Ceux-ci m'ont fait sonder pour apprendre sur quoi se fondaient mes appréciations et mes espérances. J'ai saisi alors la première occasion de faire tomber Téligny sur ce sujet : Il m'a avoué sans détours, qu'il avait la meilleure opinion du roi ; que si l'on pouvait gagner la reine-mère, on s'engagerait à la maintenir à la tête des affaires, et qu'on travaillerait de concert à rendre l'unité à ce corps trop longtemps désuni ; enfin il s'est plaint des obstacles apportés par la reine à l'exécution de l'édit de paix.

« J'ai tout communiqué à la reine-mère, qui à son tour m'a fait entendre, que j'eusse à obtenir des chefs du parti quelque démonstration de fidélité et d'obéissance dont on put tenir compte.

« Il fut décidé en conséquence, que l'amiral serait instruit de ces premières démarches, et qu'il serait prié d'envoyer ses pouvoirs. Téligny s'empressa d'agir, et un courrier fut aussitôt expédié à la Rochelle.

« La reine-mère ne se sentait pas d'aise : « Le roi et » moi, me dit elle, sommes si touchés de l'intérêt que » vous prenez à la pacification de ce royaume, que vous » pouvez compter sur notre sincère attachement. Poursuivez, de grâce. Maintes fois cette question a été mise en » avant; mais jamais, comme aujourd'hui, on n'était » allé au fond des choses:—*E mai si è entrato tanto addentrò.* » — Aller au fond des choses, pour Catherine, c'était lui promettre de la laisser maîtresse. — « De notre » côté, jamais nous n'avons été plus enclins au pardon; » car le roi dit, que, quand ce royaume est divisé, il n'en » fait pas grand cas; mais que, lorsqu'il est uni, il sait » tout ce qu'il peut valoir. »

« Je répliquai que j'avais pu m'avancer jusque là ; mais que j'étais catholique et voulais toujours l'être ; que j'espérais avant peu rejoindre à Rome monseigneur le cardinal de Médicis, dont j'étais la créature ; et que je ne voulais pas avoir à m'accuser d'être entré en rapport avec des protestants sans l'ordre exprès de Sa Majesté.

« Poursuivez, dit-elle vivement, poursuivez. Le Pape » doit être content de voir la paix renaître dans ce » royaume ; et le Grand-Duc ne trouvera pas mauvais que » vous vous employiez pour notre service. »

» Et voilà où nous en sommes.

» On attend la réponse de la Rochelle, et, en l'attendant, on recherche quelles sûretés on doit offrir à l'amiral, à

l'effet de garantir sa vie. Ce point une fois réglé, il se rendra à la cour ; et alors, comme je l'ai dit à la reine, on ne négociera plus par procureur, toujours obligé de se fier à autrui, et Dieu sait à qui ! — *Trattasi della vita dell' ammiraglio; la quale accordata, egli verrà in corte; e non negozieranno, come ho detto alla regina, per cerbottana, avendosi a fidar sempre, e Dio sa di chi.*

« La reine a donné audience à Téligny, et lui a fait grand accueil ; elle lui a rendu compte de tout notre entretien. Monseigneur d'Anjou ne l'a pas reçu moins bien.

» Il est convenu que c'est à moi que les propositions seront faites, que je les transmettrai, et que monseigneur d'Anjou les ratifiera. J'ai déclaré que j'agissais en ceci comme simple particulier ; que je me conduirais en médiateur fidèle, qui ne prétend avoir recours qu'à la persuasion ; mais que si, par le fait d'une des deux parties, j'échouais dans mon entreprise, je n'entendais pas être tenu pour responsable de ce mauvais succès. La reine a consenti à tout, et m'a donné de tels encouragements, qu'il pourrait bien se faire qu'il sortit de tout ceci quelques heureux effets ; car de part et d'autre les dispositions me semblent excellentes (1). »

Si nous avons traduit et cité presque *in extenso* la dépêche du 26 juillet 1571, c'est qu'elle éclaire toute cette affaire. On y voit par qui elle fut engagée, comment et dans quel dessein. L'initiative en revient à Pétrucci, ce qui lui fait le plus grand honneur ; c'est l'acte d'un homme de

(1) Dépêche du 26 juillet 1571. P. 686.

Notre traduction est presque littérale. Nous disons *presque*, parce que ça et là nous abrégeons, sans rien changer au sens, pour éviter la prolixité, le *défaut italien*.

bien, d'un vrai chrétien. Il ne doutait pas de la sincérité de l'amiral, et il allait droit à lui. Sa confiance était justifiée.

Coligny aimait son pays ; il avait horreur de la guerre civile, des désordres et des maux qu'elle entraîne. On peut en croire la parole d'un homme qui n'a jamais menti : « M. l'amiral, dit La Noue, aimait la police et haïssait le » vice ; il a dit plusieurs fois qu'il désireroit plus tost » mourir que de retomber dans ces confusions, et voir » devant ses yeux commettre tant de maux (1). » Cet imposant témoignage est confirmé par Brantôme : « M. de La » Noue, dit-il, m'a juré cent fois qu'il n'y avait rien au monde » qu'il détestât tant que la guerre civile, et que M. l'admi- » ral la détestoit bien autant, et que jamais plus il n'y » retourneroit que par force... Il se fondoit toujours sur ce » grand poinct de la religion ; car, disoit-il, après la paix » de 1570, puisque nous avons nostre religion, que nous » faut-il davantage ? (2) » Agrippa d'Aubigné écrit à son tour : L'amiral déclare que, « après les tourments qu'il » avoit reçus, il aimoit mieux se laisser traîner par les » boues de Paris qu'à la guerre civile. »

Sous l'empire de ces sentiments, Coligny était tout disposé à bien accueillir les ouvertures qui lui étaient faites; mais encore fallait-il lui laisser le temps d'y répondre. Pendant ce délai, le roi et la reine-mère songeaient à prévenir les objections probables de la cour de Rome. Par leur ordre, Pétrucci écrivait au Grand-Duc, pour le prier d'intervenir auprès du Saint-Père : « Que Son Altesse, disaient-

(1) Mémoire de La Noue. Ch. XXX.

(2) Brantôme. Hommes illustres et grands capitaines Français. XXX. M. l'admiral de Chastillon.

(3) Agrippa d'Aubigné. Histoire Universelle. T. II, livre 1er ch. 3.

ils, fasse entendre au Pape qu'il est bon que l'amiral vienne à la cour, ce qui amènera l'union du royaume, ce qui enlèvera aux Huguenots l'appui de leur chef et celui des princes, et rendra à notre religion une nouvelle vigueur(1).»

Le zèle de l'ambassadeur était constamment excité, et Frégose se donnait beaucoup de peine pour entretenir Téligny dans ses bonnes dispositions (2).

On reçut enfin des nouvelles de la Rochelle ; elles étaient toutes favorables.

Une convention préliminaire fut proposée, examinée, puis acceptée par les deux partis. Ce document, que nous avons retrouvé dans les archives de la Toscane, renferme les clauses suivantes :

I. *Des places de sûreté :* L'amiral a l'intention, non seulement d'en rendre une, mais de les restituer toutes les quatre. Toutefois il ne peut le faire, qu'avec l'assentiment de ses coréligionnaires ; il demande donc qu'un délégué de chaque province lui soit adjoint à cet effet.

— Le roi consent à ce que les délégués des seize provinces soient nommés. Le nombre seize ne sera pas dépassé.

II. *Des garanties réclamées par l'amiral :* L'amiral se rendra immédiatement auprès du roi, seul ou accompagné, selon le bon plaisir de Sa Majesté. Pour toute sûreté, il ne

(1) Dépêche du 10 août 1571.

« Che il Gran Duca facci officio col Papa, che trovi buono che l'ammiraglio venga a corte ; perchè da questo ne succederà l'unione di questo regno ; è, levando agli Ugonotti questo capo con li principi, ancora quella religione non guadagnerà nulla, e la nostra piglierà vigore.» P. 695.

(2) Id. Ibid. Il re e la regina m' hanno pregato e comandato che tiri innanzi questo negozio ; il che s'è fatto con la sollecitudine e gran fatica del signor Giangaleazzo in fare officio appresso di M. di Téligny.

demande que la parole du roi, celles de la reine-mère, du duc d'Anjou et du duc d'Alençon. Dès que tous quatre lui auront écrit de leur main, il se mettra en route. Montmorency, Danville, Strozzi, et les capitaines des gardes recevront l'ordre de veiller sur sa personne, et de le préserver de toute injure.

— Le roi répond que cela se fera.

III. *Des rapports de l'amiral avec la reine-mère* : L'amiral prie la reine-mère de le recevoir en sa bonne grâce et en sa protection ; d'assurer autant qu'il est en elle, l'observation de l'édit de pacification, et de faire droit à toute réclamation légitime des protestants, afin de lui épargner à lui-même l'obligation d'en importuner Sa Majesté. Il s'engage à se montrer le serviteur très obéissant de la reine-mère, à mettre en oubli les anciennes injures, et à avoir pour amis les amis de la reine.

La reine-mère est reconnaissante de ce bon vouloir ; elle fera en sorte que l'édit soit exécuté, et que les réclamations soient l'objet d'un prompt examen. Son plus ardent désir est de voir tous les serviteurs du roi unis et réconciliés.

IV. *Du séjour de l'amiral à la cour :* L'amiral demeurera à la cour autant qu'il plaira à la reine-mère, et non davantage ; après quoi il se retirera dans sa maison, pour y vivre en repos.

— Le roi et la reine-mère seront toujours heureux de l'avoir en leur compagnie, et de l'employer selon les circonstances.

V. L'amiral déclare que rien ne doit se conclure qu'avec l'assentiment de la reine de Navarre.

— Le roi y consent ; la reine de Navarre est sa proche

parente, et il s'assure qu'elle ne désire pas moins que lui même l'entière pacification de ce royaume (1).

On est frappé du ton de modération et de parfaite convenance qui règne dans cet acte diplomatiqne, et de l'esprit de conciliation qui l'a dicté. Il en résulte, avec une entière évidence, que Coligny était de bonne foi, et qu'il n'hésitait pas à faire les avances. On ne l'attire pas par un stratagème ; il vient de lui même, et on le reçoit volontiers.

Telle est du moins notre impression.

Rien ne s'opposait plus à son voyage. Dès le 6 septembre on l'attend à Blois (2). Il n'y arrive que le 12.

Par une coïncidence toute fortuite, ce jour-là même la reine-mère et le duc d'Anjou tombaient malades. Le duc s'était mis au lit avec la fièvre, et un de ces dérangements de corps auxquels, on le sait, il était fort sujet. Deux jours après il était guéri (3). Quant à la reine-mère, c'était une formidable mangeuse, qui ne se ménageait guère, et qui parfois portait la peine de son intempérance. Le mal qu'elle ressentait alors, d'après les détails donnés par Pétrucci, nous semble tout bonnement présenter les symptômes d'une prosaïque indigestion (4). Elle n'eut garde d'en mourir.

(1) Proposte dei capi ugonotti e rispote del re.

Nous n'oserions affirmer que ce document n'ait jamais été publié. Nous ne le connaissions pas p. 698.

(2) Dépêche du 3 septembre 1571.

Qui si dice che l'ammiraglio sarà à Blois li VI, non con molta compagnia.

(3) Dépêche du 19 septembre 1571.

Monsignore, il dì stesso che arrivò l'ammiraglio, si messe in letto con febbre e flusso di corpo ; e oggi si trova benissimo. P. 703

(4) Id. Ibid. La regina si messe in letto, con grandissimo dolore di stomaco, vomito, e flusso di corpo estraordinario, che l'hanno lassata assai debola, con la testa un poco enfiata. Ma vanno rimediando a tutto, e massime con la regola del vivere, la quale a lei è difficile, *per esserle di gran pasto*. Oggi sta bene, levata, e si crede non abbi altro.

Rien de plus naturel que ces deux indispositions ; cependant la malignité les interpréta de la façon la plus odieuse et la plus fausse (1).

Comment l'amiral fût-il accueilli ? Voici à cet égard ce que nous apprend notre ambassadeur. Coligny arriva le 15 septembre avec une suite de cinquante gentilshommes. Conformément à ses intentions, personne ne vint à sa rencontre. Il fit son entrée dans le château avec le maréchal de Cossé, qui l'avait accompagné dans son voyage. Ayant appris que le roi était auprès de la reine-mère, alors indisposée, il s'en alla tout droit à la chambre de Sa Majesté, où il entra avec le seul maréchal. Il fit ses premiers compliments, qui furent reçus convenablement, mais avec une sorte de réserve. Il se rendit ensuite chez monseigneur d'Anjou, qui était au lit, et qui lui fit un froid accueil. Cette réception ne le satisfit pas, et lui donna fort à penser. Une altercation assez vive qu'il eut avec le duc de Montpensier acheva de le mécontenter; il forma donc le dessein d'abréger son séjour, et de se retirer sans faire aucune proposition. Mais le roi intervint ; il enjoignit à Montpensier de se montrer plus circonspect, lui rappelant que les rois, ses prédécesseurs, s'étaient servis de l'amiral, et lui déclarant qu'il comptait s'en servir comme eux, puisque celui-ci s'était engagé à se conduire en homme de bien. La conversion de Montpensier fut prompte et complète :—*Si vede detto Montpensier tutto*

La réputation de Catherine, comme grande mangeuse, était établie depuis longtemps ; dès 1560, l'ambassadeur Vénitien Jean Michiel écrivait : « È donna molto disordinata nel vivere, *che mangia e beve assai.* » En 1569, son successeur, Jean Correro, disait à son tour : « *La regina mangia assai* e d'ogni cosa indifferentemente. » L'Italienne était douée d'un appétit digne des hommes du Nord.

(1) Id. Ibid. Queste due così subito malattie causorno che si dicesse per tutta la corte, che tutto fussi fatto ad arte ; se bene la verità è in contrario.

volto;—nous n'oserions ajouter qu'elle fût désintéressée. On le flattait de l'espoir de donner la main de sa fille, qui était veuve, au jeune prince de Condé.

« Les manières simples et franches de Coligny, sa respectueuse déférence pour le roi et pour la reine-mère, ses égards sans affectation pour les seigneurs de la cour, le rendirent bientôt maître du terrain et lui assurèrent un véritable ascendant. Le roi lui fit bon visage ; la reine-mère et le duc d'Anjou lui parlèrent avec une entière ouverture.

» Je sais bien, lui dit la reine, que vous ne pouvez » trop vous fier à moi, ni moi à vous, parce que vous » m'avez offensée en prenant les armes contre le roi » mon fils. Et pourtant, si, rejetant bien loin le passé, » vous voulez être un bon serviteur du roi, j'irai à vous les » bras ouverts, et vous ferai toutes sortes de faveurs ; et » vous pouvez croire que je dis vrai :— *Che ella l'abraccierà* » *e gli farà ogni sorta di favore*; *e che puo credere dica da* » *vero.* — Quant à Monseigneur, il lui dit : « Que dans le » passé, en servant le roi, son frère, il avait fait son devoir, » et que l'amiral ne devait en garder aucun ressentiment ; » qu'à l'avenir, puisqu'il s'engageait à se conduire en sujet » fidèle, il lui promettait et lui donnait sa foi de le » défendre contre qui que ce fut au monde :—*Che gli pro-* » *mette e dà la fede sua di defenderlo da qualsivoglia* » *persona del mondo.* »

» On vit le prince se promener familièrement avec lui dans les jardins, le consultant sur le gouvernement du royaume, sur la politique extérieure et sur les finances.

On ne tarda pas à lui communiquer la plupart des affaires, et à l'appeler à presque tous les conseils (1) »

(1) Dépêche du 20 septembre 1571.
Traduction presque littérale, p. 724.

Tel est le récit de Pétrucci ; il est de point en point conforme à la vraisemblance ; et nous avons les meilleures raisons de le croire parfaitement exact (1). Nous tenons douc sa version pour la plus authentique.

L'amiral arrivait la tête pleine de grands projets.

Il veilla d'abord à l'exécution de l'édit de paix.

Ensuite il entama la grave question des finances. Il découvrit au roi, que récemment, dans plusieurs villes du royaume, sans ses ordres et sans son aveu, on avait levé plus de deux millions de francs. Il se réservait de proposer un système, qui permettrait d'acquitter en trois ans la dette de l'État, sans toucher aux biens de l'Église, et sans trop charger le peuple (1).

La perte de ce plan financier est assurément fort regrettable.

Il songeait à préparer la fusion des deux Églises. Il n'était pas éloigné d'admettre : la *confession*, *l'intercession des saints* invoqués sous une forme générale, *la messe* même, à la condition qu'on n'en célébrerait qu'une seule dans chaque église, et que, toujours et partout, elle serait absolument gratuite. Il est évident que le trafic des choses saintes lui répugnait plus que le reste, et qu'il aspirait à chasser les marchands du temple. Il demandait en outre, que la plupart des églises fussent constituées en collégiales,

(1) Six jours après l'amiral, Pétrucci arrivait à Blois. Il était donc témoin de la plupart des faits qu'il raconte. Sa qualité d'étranger lui rendait l'impartialité facile. Enfin, comme médiateur, il avait intérêt à se rendre un compte fidèle des faits qui avaient à peine précédé son arrivée, et de ceux qui se passaient sous ses yeux.

(2) Dépêche du 19 septembre 1571.

Dicesi proporrà un modo di pagare il dèbito di questo re in tre anni sanza toccar le cose della chiesa, e sanza molto gravare li popoli. P. 706.

voyant dans cette organisation une garantie d'ordre et de moralité. Il voulait que les prêtres fussent pris au sein de la noblesse, ce qui peut sembler peu conforme à l'esprit de l'évangile ; et qu'ils possédassent au moins un modeste patrimoine, qui leur assurât une sorte d'indépendance (1).

Nous ne discutons pas la valeur de ces réformes ; mais, tel qu'il est, ce projet de conciliation émané d'un grand esprit, est digne de tout l'intérêt de l'historien.

Quant à ce qui concerne les affaires extérieures, nous avons fait connaître dans un précédent mémoire, les idées de Coligny, et son vaste plan d'attaque contre les deux maisons d'Autriche.

L'amiral ne déguisait pas sa satisfaction. Le roi lui avait fait don d'une somme de cent cinquante mille livres,... et d'une abbaye ! — C'était, hélas ! la monnaie du temps, monnaie qui, paraît-il, avait cours même en pays protestant. — L'abbaye en question représentait vingt mille francs de revenu (1). On parlait encore de lui donner le pas sur tous les maréchaux, ce qui était une nouveauté (1).

Lui de son côté répondait à ces bons procédés en s'occu-

(1) Id. ibid. Di già è sentore che l'ammiraglio s'accorderà alla confessione all' invocazione generale per la intercessione de' santi ; e si crede si consentirà a una messa per chiesa per tutto il regno, non volendo in modo alcuno si permetta che per messe i sacerdoti piglin danari. Anzi si mette in campo che la più parte delle chiese sieno collegiate, e li preti sieno tutti nobili, e abbino d'entrata di patrimonio al meno cinque cento franchi.

(2) Id. ibid. All'ammiraglio dicono è stato fatto donativo da queste Maestà di cento cinquanta mila franchi in denari, e un' abbazia di venti mila d'entrata.

(3) Dépêche du 29 septembre 1571.

Si dice che all'ammiraglio è stato assegnato il luogo sopra il maresciallo di Francia, il che, essendo vero, gli sarà di segnalatissimo favore, non essendoci fino ad ora costumato, p. 711.

pant activement de la restitution des places de sûreté. Il proposait même de laisser entièrement à la discrétion du roi le choix si important du gouverneur de la Rochelle (1). Pour que la bonne harmonie fut entièrement rétablie, il ne restait plus qu'à réconcilier les Châtillon avec les Guise. Plusieurs démarches furent tentées à cet effet (2).

Tout allait donc bien, mais l'accord dura peu. Les rapports de la reine-mère avec l'amiral se refroidirent, puis s'altérèrent. Elle eut voulu tout obtenir à la fois, et sans attendre

Peu de jours après son arrivée, elle lui dit : « Qu'il dépendait de lui, de lui seul, de rendre la paix au royaume, et de tout conclure. » Coligny répondit, avec beaucoup de tact : « Que, pour sa part, il avait la ferme volonté de servir le roi et d'obéir à ses ordres, mais que ses pouvoirs étaient limités, et qu'il se croyait, dans bien des cas, tenu d'en référer aux princes. » La reine-mère s'emporta : « Elle savait bien, dit-elle, que les princes n'étaient que de vains fantômes, esclaves de toutes ses volontés ; que s'il tenait à leur faire honneur, il se donnât la peine de les consulter, mais qu'il ne manquât pas de les faire parler à propos (3). »

Un pareil langage n'était-il pas imprudent et inhabile ? Dans son impatience, elle s'en prenait à l'ambassadeur : « Ceux de la religion et nous, lui disait-elle, n'avons d'au-

(1) Dépêche du 11 octobre 1571...
Volendo di più l'ammiraglio che il governo della Roccella si dia a gusto di queste Maestà, p. 718.

(2) Dépêches du 19 septembre, du 4 octobre, du 19 novembre 1571.

(3) Dépêche du 24 septembre 1571.
Replicolli la regina madre, che sa bene, che s'era servito dell'ombra de' principi, e che fanno tutto quello che lui vuole ; e che però, se vuole che li principi abbino questo onore, dichiarino loro la sua voluntà; che è ben contenta, ma che non manchi di farlo fare, p. 709.

» tre garant que votre parole. Les articles que vous nous » avez apportés restent tels qu'ils sont ; aucun des deux » partis ne les a signés. Pourtant, il faut en finir ! (1) »

Il était trop facile à Pétrucci de se justifier et de dégager sa responsabilité.

Les choses en vinrent au point que l'amiral crut devoir laisser percer sa défiance.

Dans l'audience du 15 octobre, il avoua à Catherine que la reine de Navarre l'avait vivement détourné de venir à la cour, et qu'elle l'avait taxé de témérité, parce que les compagnies de la Garde étaient réunies au grand complet auprès du roi. La reine-mère l'interrompit vivement : « Vous » et moi sommes vieux, s'écria-t-elle, et nous jouerions à » nous tromper l'un l'autre ! — *Voi ed io siamo vecchi; e ci faremo a ingannare l'un l'altro* ! (2). »

De part et d'autre on dut garder de cet échange de propos un assez fâcheux souvenir.

A l'occasion de l'entrevue de Blois, des chansons et des vers satiriques avaient couru, dirigés contre le roi, la reine-mère et l'amiral (3).

Catherine n'était nullement sensible à ces sortes d'attaques. Mais elle était vulnérable par bien d'autres côtés. La terreur perpétuelle qu'elle avait d'être supplantée, et de voir

(1) Dépêche du 20 septembre 1571.

« Quelli della religione e noi stiamo sulla vostra parola ; perchè quelli capi che ci portaste stanno di così; non sono sottoscritti da nessuna delle parti ; e bisogna finire.

(2) Dépêche du 16 octobre 1571, p. 721.

(3) Dépêche du 19 septembre 1571. Vanno attorno sonetti e canzoni contro il re, la regina e l'ammiraglio ; tutti mandati fuorà artifiziosamente e per malignità.

une autre autorité s'élever au-dessus ou même auprès de la sienne, la rendait instinctivement hostile à tout homme dont le mérite pouvait être apprécié du roi. De plus, elle était accoutumée à temporiser, à louvoyer sans cesse, à jouer je ne sais quel misérable jeu d'équilibre et de bascule ; suivre une ligne droite, prendre un parti et s'y tenir était pour elle chose impossible. Comment se serait-elle jamais décidée, par exemple, à rompre avec l'Espagne ? Retz, son âme damnée, vendu à Philippe II, l'entretenait dans ces sentiments pusillanimes (1). Elle prétendait bien ne jamais pousser à bout le Roi Catholique : il semblait qu'il lui inspirât une sorte de crainte superstitieuse.

Ce fut bien pis, quand éclata la grande nouvelle de la de la victoire de Lépante. Les Espagnols et leurs créatures, enivrés par le succès, se signalèrent par leur insolence et par leurs bravades (2).

Les Guise, qui, par l'organe du nonce et du cardinal d'Este, n'avaient cessé d'exercer une influence inaperçue sur l'esprit de la reine (3), avaient mis à profit le temps de leur retraite. Ils reparaissaient après Lépante, liés d'une amitié étroite avec l'Empereur et le roi d'Espagne; entourés de nombreux partisans, tant Italiens que Français; parlant bien haut de leur crédit auprès du Saint-Siége : on sentait

(1) Dépêche du 7 octobre 1571.

.... Avendo ferma resoluzione la regina di stare in pace con il re di Spagna..... Oltre alli Guisi, Retz e Morvilliers sono bene acconci per il re di Spagna, e sanno mantenere la regina in tale opinione.

(2) Dépêche du 28 novembre 1571.

(Du chevalier Cavriana). Gli uomini, fatti insolenti dalle cose prospere, sono per pensare à qualche altra impresa... Di già i fautori di Spagna parlano in modo di bravare.

(3) Dépêche du 14 octobre 1571.

Conosco che, per conto de' Guisi, il nunzio s'è unito col cardinale da Este,.... La regina crede a quel sente da lui.

qu'il fallait compter avec cette ambitieuse famille, dont la puissance avait pris, dans l'ombre, des proportions menaçantes (1).

Le vent avait donc tourné. Catherine tourna comme lui. Plus décidée que jamais à ménager l'Espagne, elle ne songea plus qu'à éconduire doucement l'amiral.

Ce revirement ne pouvait échapper à la sagacité de Coligny. Il demanda une dernière audience secrète au roi, à la reine-mère et à monseigneur d'Anjou, afin de leur parler avec une entière ouverture de cœur (2). Cette entrevue, dont les détails nous sont inconnus, eut lieu le 15 octobre. Quelques jours après l'amiral quittait la cour, et se retirait dans sa terre de Châtillon, en Bourgogne.

La nouvelle de son départ causa à Rome un profond étonnement ; on y paraissait convaincu que le roi ne l'avait fait venir que dans la bonne intention de l'assassiner ; on ne concevait pas qu'il fût sorti vivant de Blois. Charles IX passa pour un pauvre esprit et un faible cœur (3).

(1) Dépêche du 30 novembre 1571.

Li Guisi sanno molte bene far discorrere che sono più grandi che mai, avendo seguito grande in questo regno, amicizia stretta con il Re Cattolico e con l'Imperatore; affermando che con il Papa hanno buona parte, ed amicizia grande con più principi d'Italia; e questo per mostrare, come è da vero, che si deve tener conto di loro. P, 735.

(2) Dépêche du 15 octobre 1571.

Avanti che il re parta, l'ammiraglio domanda una audienza secreta da Sua Maestà, dalla regina, e da monsignore insieme, per aprir loro liberamente l'animo suo. P. 720.

(3) Dépêche du 28 novembre 1571.

(Du chevalier Cavriana). Il Papa credeva, che la pace fatta, e l'aver consentito il re che l'ammiraglio venisse in corte, fussi con disegno di ammazzarlo; ma accortosi come passa il fatto, non ha creduto che nel re nostro sia quella brava resoluzione.

Nous ferons observer que la dépêche n'émane pas de l'ambassadeur, mais d'un agent secret des Médicis, et de plus que le Pape est le rigide Pie V. Nous n'admettons donc ce propos si grave qu'avec une extrême réserve. C'était trop déjà que de pareils bruits fûssent accrédités. P. 732.

La paix, qu'on avait entrevue, semblait s'éloigner et fuir : l'hiver s'annonçait mal.

Le jeune roi avait bien bonne envie de tout raccommoder : — *Il povero re vorrebbe rappezzar tutto* ; — mais il n'était obéi ni suivi de personne.

On ne reprenait pas encore les armes, mais c'était l'effet de la nécessité, non de la volonté : — *Vedo che la necessità ritiene indietro il ripigliar le armi più che la voluntà* (1).

Si la guerre n'était pas déclarée, l'anarchie était partout.

A Paris, à Toulouse, en cent autres lieux, on faisait ouvertement des levées d'argent, ici pour les Guise, là contre eux.

La reine de Navarre. qui n'aimait pas l'amiral, mais qui pressentait le commun danger, lui mandait, au nom des princes, qu'elle tenait à sa disposition deux mille cavaliers et huit mille hommes de pied.

Montmorency, gouverneur de Paris, écrivait au roi, que dans cette ville, les catholiques s'assemblaient la nuit, et organisaient secrètement des dépôts d'armes. Il ajoutait qu'il se tenait prêt, à la première nouvelle d'une attaque, à voler au secours de l'amiral (2).

Sur ces entrefaites, le duc de Guise fit son entrée à Troyes, capitale de son gouvernement de Champagne ; il y trouva une foule de gentilshommes en armes, qui étaient accourus pour lui faire honneur. A cette nouvelle ; les seigneurs Huguenots affluent de toutes parts à Châtillon, afin de mettre leur chef à l'abri d'un coup de main. L'alarme se répand de proche en proche, et Orléans rap-

(1) Dépêche du 19 novembre 1571.
(2) Dépêche du 24 décembre, p. 743.

pelle à grand cris d'Entragues, son gouverneur, qui alors était absent. La sagesse de Coligny étouffa cet incendie naissant. Il déclara que le danger n'était pas imminent, et il licencia son monde.

La paix fut donc encore maintenue, mais cet incident prouvait qu'il faudrait bien peu de chose pour susciter de nouveaux troubles dans le royaume : — *Così pare che bisogni poco per fare suscitare nuovi tumulti in questo regno* (1).

Il ne nous reste qu'à conclure.

Le voyage de l'amiral à Blois, et son séjour de quelques semaines à la cour, n'eurent pas les heureux résultats qu'on en pouvait attendre ; avant même que le contre-coup de la bataille de Lépante eut fait tout échouer, la déplorable versatilité de Catherine avait tout compromis.

La tentative qui fut faite pour rendre le calme à la France épuisée, quel qu'en ait été le succès n'en est pas moins une noble et généreuse entreprise. Les hommes qui s'y sont dévoués sont dignes d'estime et d'éloge. Le pays a contracté une dette envers eux ; comment cette dette a-t-elle été acquittée ?

Un seul d'entr'eux, Jean-Galéas Frégose, reçut le prix de ses services. Il fut créé gentilhomme de la chambre du roi ; on lui assigna une pension de cinq mille livres, et on lui promit le gouvernement d'une place (2).

Pétrucci se vit mal payé de sa peine. Son titre d'ambassadeur étranger, représentant d'une puissance catholique rendait sa position fort délicate ; il le comprenait, et il

(1) Dépêche du 4 décembre, p. 738.
(2) Dépêche du 11 octobre 1571.

n'en agit pas moins, — ceci soit dit à son honneur. En vain il avait fait les plus sages réserves, et pris toutes les précautions que dictait la prudence, ne communiquant avec Téligny que sur l'ordre exprès de la reine (1), évitant de se faire présenter à l'amiral, et s'esquivant de son mieux quand par hasard il le rencontrait : — *Al quale voltai le spalle destramente* (2); — tout fut inutile. On ne l'en accusa pas moins, lui commandeur de Malte, d'avoir trahi les intérêts de sa religion, et d'avoir engagé témérairement son maître dans une alliance étroite avec les ennemis de sa foi (3). Enfin on lui suscita tant de dégoûts et tant d'ennuis, qu'il n'aspirait qu'à se voir déchargé de son ingrate mission, et à se réfugier à Rome, auprès de son patron, le cardinal de Médicis (4).

Quant au bon et aimable Téligny, on sait quel fut son salaire; il devait le recevoir de la main d'un obscur fanatique dans l'exécrable nuit de la Saint-Barthélemy.

(1) Dépêches du 26 juillet; du 16 octobre 1571.
(2) Dépêche du 29 septembre 1571.
(3) Dépêches du 28 septembre, et du 1er novembre 1571.
(4) Dépêche du 7 octobre 1571.

TROISIÉME MÉMOIRE

Les Mariages. — 1571-72.

Après la paix de Saint-Germain, Catherine de Médicis semble vouloir multiplier les gages qu'elle offre au parti protestant : Elle négocie à la fois le mariage du duc d'Anjou son fils bien-aimé, avec la reine Elisabeth, et celui de sa fille Marguerite avec le prince de Navarre.

L'histoire hésite à prendre au sérieux tout ce qui se rapporte à la première de ces alliances. La reine d'Angleterre comptait trente-huit printemps, et le duc d'Anjou avait vingt ans à peine. Le rapprochement de ces deux dates provoque involontairement le sourire. Il n'en est pas moins avéré que des négociations furent entamées à ce sujet, et qu'elles furent poursuivies de part et d'autre avec une imperturbable gravité. Dans les premiers jours du mois de juin 1571, deux lords anglais, dont l'un était lord Robert Dudley, comte de Leicester, arrivaient à Paris avec mission de tout conclure. Les choses alors étaient si avancées qu'aucune des deux parties ne pouvait se retirer sans offenser l'autre :—*Essendo tanto innanzi, che non si può sanza querela romper il parentado* (1). — Cette union n'était pas à dédaigner ; sans doute, le prince Français n'eut été que l'époux de la reine, mais, dans cette condition même, l'époux, s'il a quelque mérite et s'il réussit à se faire aimer, ne régnera pas sans doute, mais à coup sûr il gou-

(1) Dépêche du 10 juin 1571, p. 674.

vernera. Cette perspective avait naguère séduit l'Empereur Charles-Quint, et la curieuse correspondance de Simon Renard nous révèle le secret des efforts qu'il a tentés pour assurer à son fils Philippe II la main de Marie Tudor. Malgré ce grand exemple, le vaillant vainqueur de Jarnac et de Moncontour, au moment de se prononcer, sentit faillir son courage. Ce n'était pas par scrupule religieux ; sous ce rapport, il était de l'école de sa mère ; mais ses amis lui représentaient avec force, qu'il allait compromettre et perdre peut-être sa position de chef du parti catholique, position qui l'élevait presqu'au niveau du Trône. Tavannes, l'auteur de ses deux victoires, par une raillerie cynique et mordante, acheva de le déterminer (1). Son dessein fut arrêté, et il refusa, ne manquant pas de faire valoir la vivacité de ses sentiments religieux. Grand fut l'embarras de la reine-mère. Elle s'en ouvrit à Pétrucci, auquel elle demanda conseil :

« Je vous confesse, lui dit-elle, que Monseigneur n'a ja-
» mais eu beaucoup de goût pour ce mariage, ce qui me met
» dans une grande peine. J'ai agi envers lui comme peut
» agir une mère qui aime vraiment son fils ; mais lui n'a
» jamais montré en ceci beaucoup d'empressement : — *Ed*
» *in effetto non ci viene di buone gambe* — Mainte-
» nant j'ai grand peur que cette dame ne se fâche : —
» *Dubito questa donna si sdegnerà*, — et qu'elle ne s'allie
» contre nous à l'Espagne ou aux princes Allemauds. Si je
» lui proposais mon troisième fils, qui a quelques deux ans

(1) Collect. Petitot. Mémoires de Tavannes, T. III, p. 194 :

L'ambassadeur (Anglais) couchoit avec la royne sa maîtresse. Tavannes dit à Monsieur : « Le millort Robert vous veut faire espouser son amie ; faictes luy espouser Chasteauneuf qui est la vostre ; vous lui rendrez le pennache qu'il vous veut donner. »

» de moins que Monseigneur, et qui ne regarderait pas de
». si près aux choses de la religion ? — *Che non guarde-*
» *rebbe cosi alla sottile le cose della religione* ? — Que
» vous en semble ? La reine, qui n'a jamais voulu se ma-
» rier, dans la crainte de ne pas garder le gouvernement,
» aurait ainsi un mari, resterait maîtresse et gouvernerait
» à son gré : — *Potrebbe aver marito, e impadronirsene*
» *a suo modo, e governar sempre.* Je n'ai qu'une peur,
» c'est que nous ne prêtions à rire à la reine, ou qu'elle ne
» s'offense de cette proposition (1). »

L'offre en effet était risible : le duc d'Alençon avait dix-sept ans !

Elisabeth ne rit pas trop haut, et ne se fâcha pas trop fort. Sur cette délicate question de l'hymen, temporiser était sa tactique. Un enfant de dix-sept ans ne lui était donc pas désagréable. Pendant qu'il grandirait et deviendrait un homme, elle jouirait de quelque répit. On sait que désormais le duc d'Alençon fut auprès d'elle le prétendant en titre. L'année suivante il envoyait officiellement son portrait à la reine, portrait infiniment flatté. Elisabeth reçut ce gage, et ne se sentit pas trop compromise (2).

Quant au duc d'Anjou, sa mère songea successivement pour lui à une alliance polonaise, puis à une alliance espagnole (3) ; il la laissa faire, et ne prit femme que quand il fût roi.

Le mariage de ses fils n'était pas ce qui préoccupait le plus la reine-mère ; sa grande affaire, nous l'avons dit dans notre premier mémoire, c'était de réussir à se donner pour

(1) Dépêche du 31 juillet 1571, p. 689.
(2) Dépêche du 17 avril 1572.
(3) Dépêches du 16 octobre et du 28 décembre 1571.

gendre, docile, reconnaissant et converti, le futur chef du parti huguenot, le jeune prince Henri de Navarre.

Ce n'était pas chose aisée, et dans aucune autre circonstance de sa vie, Catherine ne fit preuve d'autant de persévérance et d'obstination. C'est, à ce titre, une des pages les plus curieuses de son histoire.

Elle avait deux sortes d'obstacles à combattre : Les uns venaient de la cour de Rome, les autres de la reine de Navarre (1).

Le Pape Pie V n'était pas l'homme des tempéraments : ses principes sévères, son caractère rigide, ses scrupules de conscience, contrastaient avec la souplesse trop souvent blâmable de Catherine, à qui le sens moral faisait absolument défaut. La question à traiter se réduisait à des termes fort simples. Les futurs époux étant parents au degré prohibé, une dispense de la cour de Rome était nécessaire. La reine la sollicitait, en disant : « Marions d'abord le « prince, et puis je le convertirai. » A quoi le Pontife répondait : « Qu'il se convertisse d'abord, et après je le marierai. » Mais, comme rien ne lui semblait moins assuré que cette conversion, le parti le plus sage n'était-il pas de renoncer à cette alliance ? Tel était le sentiment du Saint-Père, et il agit en conséquence.

Quelque temps auparavant la reine elle-même, prenant l'initiative, avait offert la main de sa fille au jeune roi de Portugal. Sous l'inspiration hautaine et jalouse de la cour d'Espagne, cette démarche avait été froidement accueillie.

(1) L'amiral demeura absolument étranger à ces négociations et à ces intrigues. On sait qu'il n'était pas partisan du mariage, parce qu'il entrevoyait le but secret de la reine-mère, qui était la conversion du prince. Protestant convaincu, il désapprouvait de toute son âme des démarches qui ne tendaient qu'à amener une éclatante abjuration.

Pie V donna l'ordre à son nonce apostolique de sonder Catherine, pour savoir s'il serait possible de reprendre les négociations abandonnées. Le nonce était un homme plus violent qu'habile, à l'entière dévotion du Roi Catholique, ce qui le rendait suspect. Il proposa de prime-abord d'unir le jeune roi et la princesse, se portant garant du consentement du Portugal et de l'Espagne; et, trouvant la reine-mère peu favorable à ce dessein, il s'écria : « J'écrirai donc » au Pape qu'il n'ait pas à intervenir dans cette affaire, » parce que vous n'en voulez pas entendre parler. » » Vous ne devez pas écrire ainsi, répondit la reine. Si Sa » Sainteté veut bien se rappeler comment les choses se sont » passées; que nous-mêmes avons recherché cette alliance » qui nous a été refusée d'une façon blessante pour notre » dignité; Elle ne blâmera pas notre conduite présente. » Le nonce insista, mais en vain. La diversion tentée par le Saint-Père n'eut donc aucun succès (1).

Les négociations ne portèrent plus, au moins pendant un temps, que sur le mariage de Navarre. Catherine résolut de tout mettre en œuvre pour vaincre la résistance du Saint-Siège. Ne pouvant faire aucun fonds sur le nonce, elle se retourna vers Pétrucci. Son maître, le vieux Cosme, n'était-il pas l'ami de Pie V ? — Amitié assez compromettante pour le vertueux Pontife. — Le nouveau grand-duc était mieux placé que personne pour mener à bien cette périlleuse affaire; on lui en remit tout le soin.

Obtenir la dispense, c'était le vœu, c'était le rêve de la reine-mère; incessamment elle interrogeait l'ambassadeur Florentin à ce sujet : avait-il écrit, l'avait-il fait d'une manière assez vive, assez pressante ? Impatiente et agitée,

(1) Dépêche du 26 juillet 1571, p. 689.

elle paraissait parfois décidée à passer outre sans plus attendre, et aussitôt après elle proposait les plus étranges accommodements : « Le mariage, disait-elle à la date du 4 octobre, » le mariage se fera de toutes façons. Nous trouverons en » France des prélats investis des pouvoirs nécessaires. » Puis changeant de ton : « Dites bien que, si le Pape ne veut » pas donner la dispense, parce qu'il ne veut pas que la » chose se sache, qu'il me la concède pour la décharge de » ma conscience. — La conscience de Catherine ! — *Che* » *almeno per scarica della coscienzia mia la conceda* — » qu'il la remette aux mains du grand-duc, qui me la fera » tenir secrètement, et je ne la montrerai jamais : — *Io* » *non la mostrerò mai.* (1) »

Nous doutons que Pie V ait été fort touché d'un tel langage ; et nous affirmons qu'en aucune circonstance il ne se serait prêté à de pareils arrangements. Mais, sur ces entrefaites, s'accomplissait un grand événement. Quand le Pape eut à répondre aux inquiètes sollicitations de la reine, il avait reçu la nouvelle de la victoire de Lépante, qui, en rehaussant son autorité, l'engagea plus que jamais à se montrer inébranlable.

Les dépêches que reçut Pétrucci, lui semblèrent si fâcheuses, et les termes en étaient si durs, qu'il n'osa pas les communiquer de vive voix à Catherine.

Voici donc ce qu'il lui écrivit, à la date du 1er novembre :

« Ce que je puis dire en quelques mots à Votre Majesté, » c'est que le Pape, malgré les plus instantes démarches » du grand-duc, est résolu à ne jamais accorder la dis- » pense qu'elle sait. Sa Sainteté a donné l'ordre au nonce

(1) Dépêche du 4 octobre 1571, p. 715.

» de vous désabuser, si vous vous flattiez d'obtenir cette » dispense un jour ; parce que, dût-Elle perdre, non-seu- » seulement l'obédience de la France, mais sa propre tête, » elle ne l'accorderait pas :— *Perchè non la darebbe mai,* » *se credesse perdere, non solo l'obbedienza di Francia,* » *ma la propria testa ancora.* (1). »

Cependant le cardinal Alexandrin, neveu du Pape, et son légat, quittait l'Espagne et se rendait en France, où il avait mission de tenter un dernier effort en faveur du mariage de Portugal. Il déclara que le pontife ne s'adoucissait pas, et qu'il était allé jusqu'à dire : « Quand bien même » une armée française camperait sur la grande place de » Rome, je ne consentirais pas à ce que la princesse Mar- » guerite épousât le prince de Navarre ; et si, au mépris » de l'Eglise, cela se fait, je déclarerai les fils bâtards et » inhabiles à succéder : — *Dichiarerò bastardi li figli,* » *inabili alla successione* (2). »

Ces paroles altières et menaçantes ne déconcertèrent pas la reine-mère ; elle n'était pas fière, et devant l'orage elle savait plier. Elle n'ignorait pas que le plus cher désir du Saint-Père était de former une sainte ligue, destinée à donner le coup de grâce au Turc, encore étourdi de sa récente défaite. C'est par là qu'elle le tenta : Elle lui fit représenter que le roi, son fils, était disposé à prendre à cette pieuse entreprise la part qui convenait à la grandeur de la France, à l'unique condition que Sa Sainteté l'aiderait à pacifier son royaume, ce qui ne pouvait se faire que si la dispense était accordée (3).

(1) Lettre de Pétrucci à la reine, 1er novembre 1571, p. 724.

(2) Dépêche de Cavriana, 28 novembre 1571, p. 730.

(3) Dépêche du 30 novembre 1571, p. 735-737.

Quelques jours après, Catherine revenait à la charge (1).

Enfin, un peu plus tard, elle s'en prenait, dans son dépit, au grand-duc, qu'elle accusait de soutenir mollement sa cause : « Comment se peut-il que le Pape refuse, disait-elle, » si le grand-duc y va de tout cœur ! — *Come può essere,* » *se il gran duca vi va di buone gambe* ? — Ne sait-on pas » qu'il peut tout auprès du Saint-Père, et qu'il obtiendrait » de lui *et plus et davantage ? — Che debba avere e più e* » *davvantaggio* ? » — Puis, se laissant emporter : « Que » le grand-duc rappelle au Pape que l'Angleterre a été » perdue pour le refus d'une dispense semblable ! » Et, comme si elle sentait qu'elle était allée trop loin, elle ajoutait : « Non pas que cela soit à craindre pour ce royaume, » parce que le roi et mes autres fils sont bons catholiques. » Mais c'est la paix que nous demandons à mains jointes, » la paix qui nous permettra de penser à la Sainte- » Ligue (2).

La négociation ne faisait pas un pas. Le cardinal Alexandrin, abandonnant l'idée du mariage de Portugal, proposa, en désespoir de cause, de donner la main de madame Marguerite au fils aîné de l'Empereur (3). Cette ouverture ne fut pas accueillie. Alors le légat répéta hautement que la dispense ne serait jamais concédée, et il quitta le royaume. Salviati, désigné pour succéder au nonce, fit ressortir les nombreux inconvénients qu'entraînerait le mariage célébré sans la dispense, et dont le plus grave serait l'illégitimité déclarée des enfants à naître (4).

(1) Dépêche du 4 décembre 1571, p. 735-737.
(2) Dépêche du 24 décembre 1571, p. 740.
(3) Dépêche du 14 février 1572.
Il legato ha offerto per Madama il primogenito dell' Imperatore. p. 748.
(4) Dépêche du 23 février 1572, p. 750.

Que faire en présence d'une si indomptable résistance ? On consulta la Sorbonne : « Le mariage de Madame peut-il » se conclure catholiquement ? » lui demanda-t-on : — *Se il parentado di Madama si poteva cattolicamente concludere.* » Plusieurs théologiens se prononcèrent pour l'affirmative ; mais le plus grand nombre adopta l'avis contraire (1).

L'embarras allait croissant.

Après de longues et cruelles incertitudes, on s'arrêta à ce parti : huit ou dix jours avant la célébration du mariage, on prierait le grand-duc de demander officiellement la dispense à la cour de Rome; et, le mariage une fois célébré, un envoyé extraordinaire serait chargé d'informer Sa Sainteté de ce qui s'était passé, et de solliciter encore une fois la concession de la dispense. On comptait sur l'éloquence toute puissante du fait accompli (2).

Il ne restait plus qu'à faire l'apologie de la reine-mère et à justifier sa conduite ; un prélat Italien accepta cette tâche. Le Florentin J.-B. Alamanni occupait le siège de Mâcon. Le 15 avril, il écrivit à Salviati. Sa lettre est curieuse, et vaut qu'on s'y arrête. Nous citerons les principaux passages.

Après avoir décrit le cérémonial adopté pour la solennité du mariage (3), l'évêque continue en ces termes :

(1) Dépêche du 24 mars 1572.

(2) Dépêche du 9 avril 1572, p. 761.

(3) Tel est le cérémonial décrit par le prélat :

Le cardinal de Bourbon en habits pontificaux, attendra les époux à la porte de l'église; après les prières et les cérémonies prescrites par le culte catholique, le cardinal introduira les époux dans l'intérieur de l'église et les conduira devant le maître-autel où il célèbrera la messe nuptiale. Avant que la messe commence, le prince de Navarre, se tournant vers un des frères du roi, lui dira : « Monseigneur, je vous prie d'assister pour moi à la messe », et il se retirera dans un oratoire voisin, sans sortir de l'église. La messe terminée, il reviendra prendre sa place devant l'autel; puis les deux époux seront reconduits au palais.

« Que d'éloges mérite la reine, pour être parvenue, en réglant ainsi les détails de cette auguste cérémonie, à donner satisfaction aux justes exigences des catholiques ! Combien ne lui a-t-il pas fallu d'habileté et de patience pour vaincre l'obstination des ministres protestants et l'opposition de la reine de Navarre, dont on connaît l'humeur altière et mobile : — *L'alterigia della regina di Navarra, e la sua instabilità !* — Ce premier succès n'est-il pas de bon augure? L'exemple du roi, de ses frères, surtout de sa royale compagne, tous animés d'un zèle si fervent pour notre sainte religion, ne touchera-t-il pas le jeune prince, et ne le ramènera-t-il pas infailliblement dans le sein de l'Eglise? Ce sera le bût constant où tendra la reine-mère, qui tient à cette conversion plus qu'à la vie:—*Che più a cuore ha questo fatto che la vita stessa.* — Notre Seigneur lui donnera la grâce d'accomplir ce pieux dessein. Il n'est pas jusqu'à la reine de Navarre qu'elle n'ait l'espoir de convertir ; et, pour commencer, elle va la conduire un de ces jours à l'église, pour y entendre les vêpres, — *gran principio, Certa e buona speranza di ottimo fine !*

» Le rétablissement de la paix exigeait sans doute de durs sacrifices. Mais cette paix une fois assurée, la religion catholique sera peu à peu remise partout en honneur, et la justice reprendra tous ses droits. Il était nécessaire d'enlever aux Huguenots leur plus noble chef. Or ce qui ne pouvait se faire par la guerre, le mariage l'a fait. C'est au mariage encore que le roi devra de rentrer en possession des places de sûreté, qu'il était malaisé, pour ne pas dire impossible, de reconquérir par les armes. D'après ces considérations comment ne pas attendre de cet hymen les plus heureux fruits.

« Par la grâce de Dieu, on verra bientôt la reine-mère réaliser la très-sainte intention qu'elle a toujours conservée, ferme et fixe, au fond de son cœur, — *ferma e fissa nel cuore*, — de replacer tout ce royaume sous les auspices de la religion catholique et sous l'obéissance du Saint-Siége Apostolique, de dissiper toutes les factions, et de rendre son règne glorieux et respecté : — suo *regno glorioso e padrone*.

« Lorsque ses fils étaient au berceau, elle a dû les protéger contre le fer et les plus cruelles embûches, en exposant sa vie mille fois le jour aux périls les plus évidents. Jamais les menaces des grands, jamais la perspective de la mort, ne l'ont détournée de la religion catholique. Ses actions, nous en avons l'assurance, ont toujours été chères et agréables à Notre Seigneur Jésus-Christ. N'auraient-elles pas dû amollir le cœur de tous ceux qui l'ont méconnue, et qui ne l'ont pas jugée telle qu'elle est, telle qu'elle sera, par la grâce de Dieu, jusqu'au jour où elle remettra son âme entre les mains du souverain juge. En vain on s'est efforcé d'exciter contre elle les soupçons de Notre Seigneur le Pape ; des calomnies diaboliques ne peuvent trouver accès dans l'âme angélique d'un aussi saint pontife. (1) »

Ce morceau d'éloquence eut-il persuadé le Saint Père? Nous ne le savons pas. Peu de jours après qu'il fut écrit, Pie V rendait son âme à Dieu (1er mai 1572). Jusqu'au bout il était resté inflexible.

Tant de difficultés auraient suffi pour lasser un courage ordinaire. Ce n'étaient pourtant pas les seuls obstacles que Catherine devait rencontrer.

(1) Lettre de l'évêque de Mâcon à Msgr Salviati, 15 avril 1572, p. 763.

Il lui fallut encore surmonter les répugnances instinctives et obstinées de la reine de Navarre.

Dans les derniers jours de septembre, Biron et Beauvais-Lanocle se rendaient auprès de Jeanne d'Albret, pour lui faire agréer les propositions et les principales conditions du mariage (1).

Au commencement de novembre, la cour était en Anjou, attendant le retour de M. de Biron, qui précédait la reine de Navarre. Cette princesse venait sans son fils, afin de tout examiner par elle-même avant de prendre aucun engagement (2).

Quand même le prince eût eu la volonté d'accompagner sa mère, il en eût été empêché par une chûte de cheval qui ne fut pas sans gravité (3).

Les dispositions de Jeanne d'Albret étaient peu rassurantes. Elle entendait conserver la couronne de Navarre, et elle s'opposait à ce que son fils prit le titre de roi. Elle déclarait que, si la paix était faite, elle s'en ressentait moins que les autres, car, malgré les ordres du roi, les commandants des garnisons royales se maintenaient en possession de ses places et refusaient de retirer leurs hommes, en disant qu'ils savaient bien ce qu'ils faisaient: — *E chi ha a uscire, non vuole obbedire, dicendo che sa quello fa* (4).— Ces procédés irritaient la reine, qui s'en plaignait amèrement.

(1) Dépêche du 20 septembre 1571.

M. de Beauvais, uomo principale della regina di Navarra e M. de Biron, molto stimato da queste Maestà, si partono fra pochi dì per trovare la regina di Navarra, alla quale portono il modo e la conclusione del parentado di Madama, p. 706.

(2) Dépêche du 4 novembre 1571.

(3) Dépêches du 19 et du 30 novembre 1571.

Il principe orinava e sputava sangue.

(4) Dépêche du 20 novembre 1571, p. 727.

Jean Galéas Frégose avait été envoyé récemment auprès d'elle. On comptait sur les ressources de son esprit habile et souple, pour la convaincre et l'adoucir. Il revint vers la fin de novembre, assez mal satisfait.

« L'humeur de cette princesse, disait-il, est très fantasque — *molto fantastico;* — il faut beaucoup de patience et d'adresse pour la joindre et la fixer — *per giungerla e fermarla.* — A tout moment elle vous échappe. Elle craint et espère tour à tour. Elle ne voudrait pas faire obstacle à la grandeur de son fils; et pour un rien elle menace de tout rompre. On lui voit écrire beaucoup de lettres fort brutales, qu'elle brûle aussitôt pour ne pas les envoyer. Le comte Louis de Nassau est auprès d'elle. Il l'a menacée de la laisser là, et de venir sans elle à la cour. La crainte d'être abandonnée de lui, comme elle l'a été de tant d'autres, la décidera. Elle viendra donc, mais seule. Le prince, son fils, attendra qu'elle l'appelle; alors il la rejoindra avec une suite nombreuse et brillante. Auparavant, elle veut connaître madame Marguerite et la sonder. Ce dont on ne s'inquiète guère, car celle-ci est bien avertie, et sait ce qu'elle doit répondre.

« Les ministres des Huguenots se sont d'abord élevés contre le mariage, mais le comte de Nassau et M. de Biron en ont gagné plusieurs, — *n'hanno subornati e corroti alcuni,* — et ils ont fait volte-face — *e cosi si sono rivoltati,* — et ils accordent que cette alliance est possible, pourvu que chacun reste dans sa religion, et que le prince jure de ne pas se faire catholique (1). »

(1) Dépêche du 30 novembre 1571, p. 733.

Dès l'année 1563, l'ambassadeur Vénitien M. A. Barbaro écrivait, au sujet de la reine de Navarre: « Ella, che ha un animo perverso e un ingegno acuto,

La reine de Navarre se mit enfin en route; mais elle s'acheminait lentement, s'arrêtant à tout propos, toujours indécise et méfiante, et fort peu sensible, du moins en apparence, à l'insigne honneur que Leurs Majestés voulaient bien faire au prince, son fils (1).

Elle n'arriva à Tours que le 10 février (2). Catherine alla l'attendre au château de Chenonceaux, où devait avoir lieu leur première entrevue.

La reine s'avança à la rencontre de la reine de Navarre jusqu'à la porte de sa chambre, et non plus loin. Après s'être embrassées l'une l'autre, la reine-mère donna le baiser à la jeune princesse de Navarre, et la reine de Navarre à madame Marguerite. Après quoi on fit venir de quoi manger, — *subito domandorno da magnare.* — Après le repas, les deux reines se retirèrent seules dans un cabinet. On rapporte que la reine de Navarre dit, qu'elle rendait grâce à Dieu de l'honneur que le roi daignait faire à son

e che è molto astuta, tenea (il re, suo marito,) continuamente persuaso e combattuto, quando vedeva che, per qualche estraordinario accidente potesse mutarsi. Egli amava molto la regina, sua moglie, e le stava come soggetto.

Il faut remarquer que ce ne sont pas précisément les amis de Jeanne d'Albret, qui nous ont laissé d'elle ces portraits peu flattés.

Agrippa d'Aubigné, Hist. univ. T. II. L. 1er ch. 2 en parle autrement : « Ainsi mourut ceste princesse, n'ayant de femme que le sexe, l'âme entière ès choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible ès adversités. »

(1) Dépêche du 24 décembre 1571.

La regina teme, spera, vaga con la mente, e non sa assicurarsi, non conoscendo l'onore che fanno queste Maestà al principe, suo figliuolo, e la grandezza che gliene può venire; dovendo un giorno pentirsene più lei che loro, se non succede il parentado, come sperono quelli che non vorrebbono, p. 743.

(2) Dépêche du 11 février 1571.

La regina di Navarra arrivò ieri à Tours.

fils; qu'elle voulait dire ouvertement sa pensée à Sa Majesté, et que sous peu de jours elle irait à la cour (1).

Elle s'y rendit en effet, et y trouva le comte de Nassau, M. de Biron et Frégose.

Tavannes raconte que, la reine-mère lui ayant demandé « comment elle saurait le cœur de la reine de Navarre ; » il lui répondit en se riant : « Entre femmes, mettez la pre- » mière en colère et ne vous y mettez pas ; vous apprendrez » d'elle, non elle de vous (2). »

Nous ne savons si Catherine usa du procédé, ou si la chose se fit d'elle-même, ce qui n'était, hélas ! que trop facile ! toujours est-il, que, le 6 mai, la reine de Navarre s'emporta et faillit tout rompre. Voici le fait :

La reine-mère avait dit : « Vous ne sortez pas des pro- » positions vagues. Et dès lors je ne veux pas m'expliquer »

— « Si l'on ne fait pas tout ce que je demande, je ne » consens plus à rien. »

—« Il n'en faut donc plus parler. Si vous restez à la cour, » vous y serez bien vue ; si vous y appelez le prince, on » lui fera le meilleur accueil : — *Sarà accarezzato.* »

— « Le prince ne viendra que quand tout sera fait, je » l'affirme. »

— « C'est bien. Tenez ; il sera à propos, si nous vou- » lons conclure, que cette affaire se traite par députés ; dési- » signez donc deux ou trois personnes de confiance, et je » ferai de même. »

— « Je ne veux me fier à âme qui vive. Je veux moi- « même tout traiter, tout ! »

(1) Dépêche du 18 février 1572, p. 749.

(2) Coll. Petitot. Mémoires de Tavannes. T. III, p. 196.

Biron, qui voyait le train que prenaient les choses, s'interposa; il dit que ce n'était pas bien fait de ne pas s'accorder ; il parla le langage de la raison, et finit par amener la reine-mère à désigner M. de Morvilliers, M. de Foix et un autre. Quant à la reine de Navarre, elle prit tout un jour pour réfléchir (1).

Après quoi elle alla trouver le roi ; elle lui dit qu'elle ne se refusait pas à remettre ses intérêts à des personnes de confiance ; mais qu'elle n'en avait aucune. Le roi lui proposa, entr'autres, l'amiral. Elle consentit à prendre son conseil, et aussitôt un message lui fut adressé. Un autre fut expédié au prince de Navarre, pour le prier d'envoyer au plus vite M. de Francourt, homme sûr et dévoué, qui vint en effet se mettre au service de sa maîtresse. Le roi saisit cette occasion pour dire à la reine de Navarre, avec un visage sévère : « Qu'il se lassait, et qu'il n'entendait plus qu'on se jouât de lui, — *che non voleva più esser aggirato* (2). »

Jusqu'à présent, écrit Pétrucci, tout ceci est tenu fort secret. La reine-mère devient pensive ; elle commence à craindre d'être dupe des Huguenots, qui ne chercheraient qu'à gagner du temps, et à l'amuser sans vouloir rien conclure. (3).

Peu à peu les esprits se calmèrent. La reine de Navarre était sortie de son isolement, et s'était entourée d'hommes

(1) Dépêche du 7 mars 1572, p. 752.

(2) Dépêche du 16 mars 1572, p. 754.

(3) Dépêche du 7 mars 1572.

Questo sin' a ora è assai secreto, e di più la regina ha detto, che alla fine bisognera dire al re che pensi a' casi suoi; inferendo che si è sotto disegno ed inganno, perchè, se l'ammiraglio vuol secondar questa regina, od ella sia tale, che non conosca la grandezza del suo figliuolo, è segno che se ne serve per occasione.

de bon conseil, à qui assurément elle pouvait se fier : son chancelier Francourt, le comte de Nassau et le brave La Noue. Du côté de la cour, on avait adjoint à Biron, d'abord le duc d'Uzès, puis le comte de Retz, le président de Birague et M. de Bellièvre (1). En outre, il ne manquait pas de gens officieux, qui intervenaient et faisaient valoir leurs services. Cette affluence de conseillers, plus ou moins autorisés, apportait le trouble dans les négociations, et compromettait le succès. (2) Nassau s'en aperçut, et coupa court à toutes ces intrigues. Il alla droit à la reine-mère, déterminant avec netteté les concessions qu'on pouvait faire de part et d'autre. Il partagea avec Frégose, qui le seconda activement, l'honneur de mener à fin cette laborieuse entreprise, et de conclure le mariage (3).

Ce ne fut pourtant pas sans peine. Les prétentions de la reine de Navarre allaient croissant. Elle réclamait la surintendance de la Guyenne, du comté d'Armagnac et d'une grande part de la Gascogne ; et de plus, comme dot de Madame, tout le littoral compris entre La Rochelle et Bayonne. Ces divers pays, unis à la Navarre, auraient assuré au prince la possession de la partie du royaume la plus riche, la plus industrieuse, la plus féconde en ressources

(1) Dépêches du 16 mars et du 30 mars 1571.

(2) Dépêche du 4 avril 1572.

È cosa certa che questo negozio è stato per dar in nulla, perchè molti si intromettevano, e mettevono garbuglio, dando speranza di accomodar tutto. E, nel particolare, chi ha domandato venti cinque mila franchi, chi trenta mila, chi un' abbazia, chi una cosa, chi un' altra; facendone una viziosa bottega.

(3) id. ibid. p. 760.

Il conte Ludovico n'ha auto l'onore; ed anco il Fregoso ha fatto assai etc. — Le comte Louis de Nassau fut récompensé par le roi, qui lui assigna sur le champ, une pension de 12,000 livres, et lui fit en outre de brillantes promesses.

et en hommes de guerre (1). N'était-ce pas trop exiger? Longtemps elle n'en voulut pas démordre; et plus d'une fois Nassau dût désespérer du succès.

Un jour, la terrible reine, se trouvant seule avec Madame, lui dit : « Que, le mariage devant se faire, elle voulait savoir, si elle consentirait à embrasser la religion du prince, son époux. » Madame répondit sagement : « Que, s'il plaisait à Dieu que cette union s'accomplit, elle ne manquerait jamais d'obéir à elle et au prince en tout ce qui serait raisonnable ; mais que, quand bien même le prince serait le monarque du monde, elle n'abandonnerait jamais la religion dans laquelle elle avait été élevée! » « Alors, » s'écria la reine, le mariage n'aura pas lieu! » « Je suis, » répliqua Madame, dans la dépendance du roi et de la » reine ma mère, et j'agirai selon leur volonté. »

Madame se retira; et, se disant malade, pendant quelques jours elle ne parut plus. (2) La reine de Navarre était outrée.

A force de patience, de bonnes raisons et d'adresse, Nassau et Frégose la firent enfin condescendre à des conditions convenables; et, le 4 avril on était d'accord. Deux jours après, la reine de Navarre faisait à Madame ses présents de bijoux (3). Le 11 avril, le roi et elle signaient le contrat. Un exprès en donnait avis au prince, et Biron partait en poste pour le ramener à la cour. On l'attendait vers le milieu du mois de mai. Chacun prit alors un peu de repos. Le roi se retira à Chambord, la reine-mère à Chenonceaux, et Jeanne d'Albert à Vendôme (4).

(1) Dépêche du 19 mars 1572, p. 756.
(2) Dépêche du 24 mars 1572, p. 758.
(3) Dépêche du 6 avril 1572.
(4) Dépêche du 17 avril 1572.

Voilà donc le mariage résolu, presqu'accompli. Arrivé à ce point, n'est-il pas à propos de nous demander ce qu'en pensaient les deux futurs époux?

En ce qui touche madame Marguerite, une chose est évidente et avouée, c'est qu'on lui avait fait la leçon, leçon qu'elle répétait avec une imperturbable docilité. Cette alliance lui agréait-elle? Si l'on écoute Tavannes on serait tenté de le croire : « Sans Madame, sœur du roi, dit-il, qui » y avoit inclination, le mariage se deslioit (1). » Il faut se rappeler toutefois qu'on avait beaucoup parlé déjà de son goût pour le jeune duc de Guise, ce qui avait excité contre ce seigneur tout le courroux du roi. Les mémoires qu'a laissés cette princesse nous permettront-ils d'éclaircir nos doutes? Non, parce que malheureusement ils sont écrits sans abandon et sans sincérité. Tout bien considéré, nous sommes porté à croire que Madame avait peu d'inclination pour cet hymen, et qu'elle ne le contractait que par obéissance.

Quant au prince, il n'avait pas encore paru. Sa mère seule avait tout conduit; il souscrivait à ce qu'elle avait décidé sans empressement et sans répugnance. Ce mariage, où l'amour n'était pour rien, était de nature à satisfaire son ambition et son amour-propre.

Voici ce que nous lisons dans les mémoires de Claude Haton : « Et fut le bruict commun quelquefois par la » France, que ledit roy de Navarre s'estoit accordé de » prendre la religion catholicque plus tost que de quit- » ter ce mariage, tant il avait amour à ladicte dame et elle » à luy. Et véritablement l'eust, faict si l'admiral ne

(1) Coll. Petitot. Mémoires de Tavannes. T. III, p. 19.

» l'en eust empesché, et faict empescher par les prédi-
» cans (1). »

Ce n'était là qu'une opinion populaire, un bruit public, que la reine-mère elle-même faisait peut-être répandre à dessein. On ne saurait s'en autoriser pour apprécier les véritables sentiments du prince.

Une sorte de fatalité semblait présider à toute cette affaire. A l'instant de partir, le jeune prince tomba malade, à la grande mortification de la reine-mère, fort impatiente de le voir venir. Au bout d'un mois il était convalescent, mais une rechûte le mit une fois encore hors d'état d'entreprendre le voyage (2).

Sa mère le précéda donc à Paris, où elle se trouvait dans les premiers jours de juin. Elle y apporta les germes du mal, qui éclata tout à coup avec une extrême violence, et qui l'emporta presque subitement. Le 10 juin elle était morte. Tavannes apprécie ce fatal événement : « La reine
» de Navarre, dit-il, vient hastivement mourir à Paris. La
» colère, le chaud, l'appréhension dans un esprit subtilisé,
» causent sa fin, sans aucun poison, quoiqu'on ait soup-
» çonné le parfumeur du roy, maistre René (3). »

Nous partageons l'opinion de Tavannes, et nous repoussons absolument l'idée d'un crime commis par l'ordre de

(1) Mémoires de Claude Haton. (Bourquelot). T. II. p. 661.

(2) Dépêche du 28 avril 1572, p. 771-774-781.

Il principe di Navarra sarebbe a questa ora in cammino, se non fussi assalito da un poco d'indisposizione. Verrà non dimeno fra un mese, sendo massime sollicitato da queste Maestà.

Dépêche du 12 mai.

Il principe è infermo di terzana nel suo paese.

Depêche du 28 mai.

Il principe è ricaduto, ma non con perizolo della vita

(3) Coll. Petitot. Mémoires de Tavannes, T. III, p. 200.

Catherine ; et cela pour trois raisons, qui nous semblent péremptoires : d'abord, les médecins qui firent l'autopsie du corps constatèrent la présence d'un abcès au côté, et ne découvrirent nulle trace de poison ; ensuite la mort subite de Jeanne d'Albret pouvait entraîner la rupture, et devait, tout au moins causer l'ajournement du mariage, à la prompte conclusion duquel la reine-mère, on le sait, attachait le plus haut prix ; enfin, si Henri de Navarre eut pu soupçonner un instant l'empoisonnement de sa mère, qui ne sent combien son silence eut été coupable et sa conduite ultérieure odieuse ?

La mort de la reine de Navarre, qui fut une mort naturelle, menaçait de tout remettre en question. Le prince s'était rendu à Vendôme, lieu de sépulture de sa famille. Qu'allait-il faire ensuite ? se rapprocherait-il de l'amiral, ou viendrait-il rejoindre le roi ? Il se décida pour ce dernier parti.

Dans la première quinzaine de juillet, il arrivait à Paris, accompagné du prince de Condé. Monseigneur le duc d'Anjou, les ducs de Montpensier et de Nevers, le cardinal de Bourbon et l'amiral allèrent à sa rencontre jusque dans les faubourgs (1).

La célébration du mariage subit un nouvel ajournement; on attendait le duc et la duchesse de Lorraine

On sait le reste. Ce fut le dimanche 18 août que les deux époux furent unis solennellement dans l'église de Notre-Dame par le cardinal de Bourbon, dont on avait réussi à vaincre les scrupules, en lui faisant croire qu'on avait enfin

(1) Dépêche du 15 juillet 1572.

reçu du nouveau pontife, Grégoire XIII, la fameuse dispense si longtemps attendue (1).

Nous sommes arrivé au terme de notre tâche. De l'examen scrupuleux auquel nous nous sommes livré, que devons-nous conclure?

Le mariage de la princesse Marguerite avec le prince Henri de Navarre a été l'objet des plus vifs désirs de Catherine, qui en a poursuivi l'accomplissement avec une sorte de passion; ce point est hors de doute. Quel sentiment l'animait? quel but se proposait-elle? A cet égard, les jugements diffèrent.

Le cours des événements, qui, au lendemain des noces, amena le massacre de la Saint-Barthélémy, a fait croire à une connexité entre ces deux faits. Cette connexité, nous ne saurions l'admettre. Le mariage de Navarre, non plus que le retour de l'amiral à Blois, n'a à nos yeux le caractére d'un guet-apens.

Il faut songer qne les négociations se sont prolongées pendant un an; que les Biron, les Nassau, les La Noue, les Frégose, les Francourt, les Beauvais-Lanocle, c'est-à-dire les hommes les mieux intentionnés et les plus clairvoyants, y ont pris part; et que tous en ont approuvé la conclusion.

Le concours extraordinaire des Huguenots à Paris, à la fatale époque des noces, n'est pas le résultat des artifices de

(1) Dépêche du 20 août 1572.

Il cardinale di Bourbon era stato commosso da questi Sorbonisti e da altri, perchè non intervenissi, come ecclesiastico a questi atti, e quasi l'aveveno volto; ma, con le persuasioni fattegli, e con la nuova datagli, forse con arte, che Sua Santità aveva accordata la dispensa, vi si condusse allegramente, p. 804.

la reine-mère, qui en fut presque intimidée ; il fut surtout motivé par les opérations militaires dont la Flandre était le théâtre, et auxquelles l'amiral et les siens se proposaient de prendre part.

Les appréhensions de Jeanne d'Albert et ses perplexités trouvent leur explication naturelle dans la vivacité et l'énergie de ses croyances religieuses : elle avait constamment devant les yeux l'abjuration possible et prochaine de son fils.

Quant à l'ardeur de la reine-mère et à sa persistance inaccoutumée, quelle en est la cause, sinon la conviction, peut-être erronée mais sincère, que la conversion du prince suivrait le mariage, et que la ruine du parti huguenot suivrait la conversion ? Ainsi l'entendait notre ambassadeur Florentin (1), et nous l'entendons comme lui.

Le devoir de l'historien est de respecter la justice et la vérité partout et toujours ; et de se montrer scrupuleux, même à l'égard des personnages, qui, comme Catherine de Médicis, ne sont dignes ni de son intérêt, ni de son estime.

(1) Dépêche du 23 février 1572.

Queste Maestà credono quietar il regno con tal mariaggio : con guadagnar quel principe alla religione cattolica; disunir gli Ugonotti, e, per questa strada, fare quel che non s'è potuto con altri mezzi, p. 750.

QUATRIÈME MÉMOIRE.

L'assassinat de l'amiral.

Nous nous proposons, d'apprécier les derniers actes de la vie de l'amiral Coligny, les motifs qui ont dirigé sa conduite, et les événements qui ont amené sa fin tragique.

Pendant l'hiver de 1572, l'amiral vécut retiré dans son château de Châtillon ; rappelé par le roi, vers le printemps de cette année, il arrivait à Paris dans le courant du mois de mai. Dès lors il ne cessa de poursuivre l'exécution du grand dessein qu'il avait conçu ; ce dessein se résumait en ces deux mots : Guerre à l'Espagne ; délivrance des Pays-Bas.

Cette entreprise, dont nous ne dissimulerons pas la gravité et le péril, n'était inspirée ni par l'esprit de parti ni par le goût des conquêtes, mais par la nécessité des temps et par l'amour de la patrie ; c'est ce que nous essayerons d'expliquer.

Les guerres de religion, en se perpétuant, avaient entraîné dans les mœurs du peuple une révolution dont il faut tenir compte. Le peuple, écarté jusque là de la profession des armes, s'était vu appelé tout à coup sur les champs de bataille, et ses instincts militaires s'étaient manifestés avec une extrême énergie. Il est curieux d'interroger à ce sujet les relations des ambassadeurs Vénitiens, et de mettre leurs jugements en regard des déclarations si précises de Duplessis-Mornay.

Voici comment s'exprime, en 1561, le Vénitien Jean Michieli : « Le royaume, pour l'ordinaire, fournit très peu » de soldats, et, si l'on excepte les Gascons, il ne faut » tenir nul compte de l'infanterie française (1). »

Pourquoi cette exception unique en faveur des Gascons ? Les autres provinces ne produisaient-elles donc pas leur contingent d'hommes robustes et braves ? L'ambassadeur Michel Suriano pose la question et la résout ainsi : « Si le » peuple était armé, dit-il, il se soulèverait contre les » nobles et contre les grands, aussi bien par envie, que » pour se venger de l'oppression dont il souffre ; il aban- » donnerait ses métiers et le labeur des champs, au grand » détriment du pays. De plus, on a remarqué que, quand » un homme du peuple a été soldat, il devient insolent, et » veut commander dans la maison à son père et à ses » frères, et disposer en maître de tout (2) »

Laissons s'écouler quelques années : En 1569, le Vénitien Jean Correro peut juger déjà de l'effet produit par les premières guerres religieuses : « Jusqu'ici, écrit-il, les gens » du peuple étaient tenus pour vils ; et, les Gascons excep- » tés, il ne comptaient pour rien dans les armées. Aujour- » d'hui il n'en est plus ainsi ; car dans les guerres de » religion, qui durent depuis si longtemps, et dans les-

(1) *Relations des ambassadeurs Vénitiens. Tommasco. T. I^e^, p. 396.*
Il regno fa per l'ordinario molto pochi soldati, e le fanterie francesi sono state sempre tenute in poco o nessuno conto, eccetto le Guascone.

(2) *Id. Ibid. p. 494.*
Le cause sono molte, ma questa fra le altre, che, quando la plebe fosse armata, si solleveria contro li nobili e grandi, così per invidia, come per vendetta dell' oppressioni che patisce. Lasseria le sue arti e il lavorare della terra, con pregiudicio universale di tutti... E vedesi per esperienza, che, come uno di questi tali è fatto soldato, diventa insolente, e vuol comandare in casa al padre e ai fratelli, ed esser padrone d'ogni cosa.

» quelles tous sont engagés et ont pris les armes, chacun » s'est trouvé vaillant et homme de cœur (1).

Ecoutons maintenant Duplessis-Mornay, écrivant au nom du parti, son fameux mémoire au roi en 1572 : « Dedans le pays, dit-il, au lieu que jadis le peuple » fuioit les armes, il les suit ; qu'il frémissoit, il saute au » son du tambour. L'espée du gentilhomme est aiguisée, » du bourgeois desrouillée, le soc du laboureur forgé en » cousteau ; autant que Vostre Majesté a de bourgades, au- » tant de garnisons et pépinières de soldats, et non bisognes, » mais très aguerris, aians plus veu de sièges, routes, » escarmouches, surprises en un an de guerres civiles, » qu'en dix ans auparavant..... Vostre roiaume fourmille » de gens qui ne demandent que : *Où est-ce* ? et ne feut » oncques la France tant chargée d'hommes, soit pour la » cavalerie soit pour l'infanterie (2). »

Voilà qui est clair. Dans le triste apprentissage des guerres religieuses le peuple a pris le goût des armes, et il répugne à les déposer.

Ce ne pas tout. A côté des hommes convaincus, des puritains du parti, qui combattent pour la liberté de leur culte et le triomphe de leurs croyances, sont venus se placer en foule ces gens sans foi et sans aveu, aventuriers de bas étage, qui semblent éclore et se multiplier au souffle des discordes civiles.

(1) *Id. T. II, p. 148.*

Il popolo di Francia è sempre stato vile, da poco e quasi da niente nelle cose delle armi, eccettuati i Guasconi ; adesso non si potria dire già così, perchè, in questa guerra di religione, durata tanti anni e pertinente ad ognuno, tutti hanno l'arme in mano ; così hanno fatto animo e cuore.

(2) *Duplessis-Mornay. Mémoires et correspondance. T. I, p. 25-32. Paris 1824.*

La présence de ces éléments impurs dans les armées, rendait la discipline impossible et le licenciement dangereux : « M. l'admiral, dit Brantôme, (qui ne distinguait pas » les mauvais d'avec les bons), M. l'admiral voyoit bien le » naturel de ses Huguenots ; que s'il ne les occupoit et » amusoit au dehors, ils recommenceroient à brouiller au » dedans, tant il les congnoissoit brouillons, frétillans et » amateurs de la picorée (1). »

Si l'on n'avait recours à quelque diversion puissante, on retombait fatalement dans l'abîme des guerres civiles, de ces guerres qui, selon l'honnête et forte expression de La Noue, « sont les boutiques de toutes les meschancetés, qui « font horreur aux gens de bien ! »

Nous avons déterminé la situation qui était faite à l'amiral ; il nous sera désormais facile de juger les derniers actes de sa vie.

Coligny était aussi clairvoyant qu'il était brave. Voici le portrait que nous a laissé de lui une main ennemie : « C'estoit l'homme tenu le plus fin en guerres et aultres » affaires qui fust en France ; homme de grand conseil et » d'invention merveilleuse (6). »

Le moyen de supposer qu'un pareil homme, mûri par une longue expérience, pût être dupe des misérables intrigues de la cour, des odieux petits manèges de la reine-mère et de ses Italiens ? En quittant volontairement sa retraite de Châtillon, pour venir habiter, aux portes du Louvre, l'hôtel de la rue de Béthisy, le généreux vieillard n'igno-

(1) *Brantôme. Hommes illustres et grands capitaines Français. M l'admiral de Chastillon.*

(2) *Mémoires de Claude Haton. (Bourquelot). T. II, p. 276.*

rait pas qu'il aurait à compter avec la haine des Parisiens, avec les menées de l'Espagne, avec la jalouse inimitié du duc d'Anjou et de son parti, avec les artifices de Catherine. Il avait envisagé les obstacles, et il les affrontait; les périls, et il les méprisait. Il ne voyait qu'une chance, une seule, d'éviter le fatal retour des guerres civiles qu'il détestait, et cette chance, il la tentait sans illusion comme sans faiblesse.

Tout son espoir reposait sur le roi ; et pour se l'attacher, il lui donnait un gage éclatant de sa sincérité : Il s'engageait à lui restituer les places de sûreté occupées par les Huguenots (1).

Le roi, en effet, lui fit grand accueil. Toutefois, quand il exposa devant le conseil ses plans de guerre et ses projets de campagne dans les Pays-Bas, il rencontra une vive opposition de la part de Tavannes, l'âme et le bras droit du parti d'Anjou :

« Reste le seul seigneur de Tavannes, amateur de l'Estat,
» qui s'oppose aux desseins du sieur admiral de Chastillon
» pour la guerre d'Espagne ; monstre un royaume épuisé
» d'hommes et d'argent par les guerres civiles, opposé à un
» florissant Estat, fortifié de l'argent des Indes et d'une lon-
» gue paix ; regrette, se plaint et ne veut que les prison-
» niers et vaincus à Jarnac et à Moncontour conduisent les
» victorieux selon leurs desseins (2). »

(1) *Négociations de la France et de la Toscane. T. III, Pétrucci. Dépêche du 12 mai 1572.*

E già un valetto di camera del re è ito a tutti i luoghi tenuti dagli Ugonotti, per farli rendere al governatore da Sua Maestà postovi; al che gli Ugonotti condescendono volentieri. Onde a questo modo Francia, poste giù l'armi, sarà pacifica e tranquilla.

La Rochelle seule résista. P. 774.

(2) *Mémoires de Tavannes. (Collection Petitot). T. III, p. 197.*

Il était facile à l'amiral de rétorquer ces arguments. Les récriminations des vainqueurs de Moncontour et de Jarnac ne méritaient pas même une réponse, puisque les vaincus s'étaient trouvés assez forts, l'année suivante, pourdicter les conditions de la paix de Saint-Germain.

La situation florissante de l'Espagne n'était qu'apparente, et l'on savait que le duc d'Albe, pour se soutenir dans les Pays-Bas, en était réduit aux plus tristes expédients (1).

La France était-elle épuisée d'hommes ? L'important mémoire de Duplessis-Mornay, que nous avons cité plus haut, fait justice de cette vaine allégation.

Quant aux finances, il n'était que trop vrai qu'elles étaient dans un état alarmant; et l'on avait à faire face à des dépenses urgentes : il fallait payer les Reîtres, constituer une dot à Madame, sœur du roi, construire des galères, fortifier nombre de places (2). Mais Coligny ne réclamait aucun subside. Il allait même jusqu'à offrir au roi une petite armée de dix mille hommes aguerris et tout équipés, ce qui indignait Tavannes : « Sire, s'écriait-il, » celui qui vous porte telles paroles, vous luy devez faire » trancher la teste. Comment vous offre-t-il ce qui est à » vous ? C'est signe qu'il les a gagnés et corrompus, et est » chef de party à vostre préjudice ; il a rendu ces dix mil » vos subjects à luy, pour s'en ayder à un besoin contre » vous (3). »

(1) *Pétrucci. Dépêche du 17 avril 1572.*

.... In Fiandra grande apparecchio di guerra, di gente assoldata, e molto più di denari, cavati, parte dal pubblico, parte da' privati, parte da parsimonie del vivere, e parte da nuove imposizioni.... P. 769.

(2) *Id. Ibid.*

Dovendosi pagare Rîstri, dar dote à Madama, fabbricare galere, e fortificare alcuni luoghi di Provenza....

(3) *Mémoires de Tavannes. T. III, p. 280.*

C'était mal raisonner. Si le malheur du temps avait réduit l'amiral au triste rôle de chef de parti, son offre, d'accord avec sa conduite, prouvait assez qu'il ne voulait plus l'être.

La prise de Briel (1er avril) par les *Gueux de mer*, encouragés par l'Angleterre et secondés par nos Huguenots, indiquait quel succès on pouvait attendre d'une attaque vigoureuse dirigée contre les provinces maritimes des Pays-Bas. Aussi Coligny songeait-il à opérer de ce côté une diversion puissante. Une flotte qui devait porter six mille hommes déterminés s'équipait à la hâte dans le port de Bordeaux ; en politique consommé, l'amiral en avait fait donner le commandement à Philippe Strozzi, vaillant capitaine, et parent de la reine-mère, dont on espérait, par cet acte de déférence, désarmer l'opposition (1).

Il importait que le but de cette expédition fût un mystère pour tout le monde. Le secret fut en effet bien gardé. Vers le 15 avril tout était disposé, et le public se perdait en conjectures. Strozzi débarquerait-il en Ecosse ou en Portugal, à Alger ou dans le Nouveau-Monde? On ne le savait pas (2).

Ce qui était certain, c'est que l'entreprise, quelle qu'elle fût, était accueillie avec grande faveur. La plus brillante jeunesse du royaune et les vieux capitaines Gascons offraient à l'envi leur concours, sans exiger ni solde ni récompense.

(1) *Id. ibid.* « Le roy, pour mieux gagner sa mère, emploie Strosse, son parent, qui, sous feinte d'aller aux Indes, devoit descendre en Flandre. L'amiral desseigne son embarquement de six mille hommes à Bordeaux. »

(2) *Pétrucci, dépêche du 22 avril.*

Strozzi già aveva posto in assetto tutto. Dove ella (armata) vada non si sà di certo; altri vogliono in Iscozzia, altri in Portogallo, altri il Algieri, ed altri al Mondo Nuovo...

Un tel empressement inspirait au Portugal et à l'Espagne de légitimes appréhensions Interrogé par les envoyés de ces deux puissances, le roi répondait imperturbablement qu'aucun des deux pays n'avait rien à craindre, et l'armement poursuivait son cours (1).

Charles IX cédait, presqu'à son insu, à l'ascendant de l'amiral. Il semblait vouloir rompre avec la pauvre politique de sa mère, et s'affranchir de sa tutelle. Il manifestait enfin la volonté de gouverner par lui-même. Retz s'éloignait, sous un prétexte, pour laisser passer l'orage, et Montmorency, en fin courtisan, se tenait à l'écart, afin de ne pas compromettre sa fortune à venir (2).

Le plan de Coligny avait séduit le roi; il était aussi simple que bien ordonné : on pouvait compter sur le bon vouloir de l'Angleterre et des princes Allemands. Le prince d'Orange était prêt à attaquer les provinces du nord des Pays-Bas, qui se soulèveraient à son approche. La flotte de Bordeaux survenant à l'improviste pour appuyer l'effort des Gueux

(1) *Id. Dépêche du 12 mai.*

I primi cavallieri del regno giovanni vi vanno, i capitani vecchi di Guascogna, e tutti senza premio, di modo chè Spagna e Portogallo hanno paura; ed ogni dì protestano e dimandano come sicurtà al re di questa armata; al che molte volte si è da sua Maestà risposto, che non va per dannificare nè l'uno nè l'altro, e che ciò le promette, p. 772.

(2) *Id. Dépêche du 17 avril.*

Io so ci sono strani umori, e che si cammina a disunire il re dalla regina madre, e con fargli perdere l'autorità. Ma ella s'aiuta assai, e spera guadagnare il re per ogni modo. Io so, che, contra la voluntà della regina, il re ha deliberato qualche cosa e comandatola.

Il partire di corte così presto del maresciallo Montmorency può essere per non volere intervenire a sentire malagevolezza alcuna dal re e della regina, poichè corre voce che il maresciallo detto si assicura molto della buona grazia del re, e che il re vorrà in breve governare.

Il conte di Retz è partito per Nantes; il colore è per visitare le sue galere; può essere abbia fuggito qualche burrasca o rabuffo del re; perchè egli fa professione d'essere mediatore tra il re e sua madre, p. 769.

de mer, entraînerait les pays maritimes. Le comte de Nassau et les Huguenots Français feraient cependant la conquête des provinces méridionales. Le roi ne sera pas tenu de faire une guerre ouverte à l'Espagne. Ne lui sera-t-il pas toujours loisible d'alléguer qu'il est sans action sur la conduite que tiennent au dehors des sujets, que, dans son propre royaume, il n'a pu réduire à l'obéissance ? S'il le faut même, il fera une démonstration significative, en déclarant rebelles les quelques chefs Huguenots les plus compromis dans l'affaire (1).

La Noue avait pris les devants; un coup de main hardi l'ayant rendu maître de Valenciennes (15 mai), le comte de Nassau quitta Paris en grand secret, et quelques jours après il entrait à Mons (2).

Ces premiers succès ne se soutinrent pas. Valenciennes, avant que La Noue eut pu la mettre en état de défense, retomba sous le joug des Espagnols, restés en possession de la citadelle ; la malheureuse ville fut noyée dans le sang (3).

(16) *Id. Dépêche du 28 mai, p. 778.*

Oggi gli Ugonotti ed il conte Lodovico hanno fermentato tutte le pratiche vecchie. Il principe d'Orange attenderà a' Paesi Bassi, ed il conte a fare sollecitare questi della Fiandra alta. Si crede che questo re sappi tutto, e che speri bene, potendosi sempre saltare, con dire, come fa all' ambasciatore di Spagna, che questi hanno preso l'armi contro di lui, e che appena l'ha potuti far mettere a basso; e che, non avendo obbedienza, come si saperia fare altro. E, perchè si veda non è di sua voluntà, far fare ribelli e confiscar beni a tutti quelli che vi anderanno, che saranno quattro o cinque capi, come M. La Noue, genero dell' ammiraglio, bravissimo uomo, e Genlis. »

(17) *Id. Dépêche du 23 mai.*

Il conte Lodovico se n' è partito molto secretamente, per una impresa, che, se le riuscisse, sarà da fare assai in Fiandra i se non, sarà stata gran leggerezza.

(18) *Ib. Dépêche du 31 mai.*

In Valenciennes hanno morti donne, putti, ed ogni sorte di gente, con spavento grandissimo.

Assiégé dans Mons, Nassau fit bonne contenance, et résista pendant longtemps

L'amiral ne négligeait rien pour lui venir en aide. Il voulait lui-même monter à cheval, mais le roi s'y opposa (1). Le chagrin qu'il en ressentit fut tel, qu'il ne tarda pas à tomber malade, ce qui ne l'empêcha pas de renouveler ses instances (2). Il résolut enfin d'envoyer à tous risques en Flandre un renfort de trois ou quatre mille hommes sous la conduite de Genlis, avec l'ordre de pénétrer dans Mons. Mais Genlis fut battu et fait prisonnier, le 9 juillet, avant d'arriver sous les murs de cette ville (3).

Coligny a donc échoué dans sa grande tentative contre les Pays-Bas espagnols. Est-ce à dire qu'il ait manqué ou de vigueur ou de prudence? Nous ne le pensons pas. On peut assigner trois causes à ce mauvais succès, toutes trois indépendantes de sa volonté: 1° la trahison ; 2° l'incurable faiblesse du roi ; 3° la perfidie du duc Cosme.

I. La fameuse flotte de Strozzi ne quitta pas le port de Bordeaux.

Les Espagnols étaient informés d'avance de tout ce qui se préparait contre eux. C'est ainsi que Genlis, qui comp-

(1). Id. Dépêche du 10 juin.

Sono avvertito che l'ammiraglio fa ogni cosa per aver licenza di montare a cavallo per Fiandra, ma sua Maestà non ne vuole intender nulla.

(2) Ib. Dépêche du 24 juin.

L'ammiraglio si trova qui in Parigi, malato, nè lassa con tutto ciò procurare, come ha fatto sempre, che il re pigli questa impresa di Fiandra.

Dépêche du 26 juin.

Gli Ugonotti non cessano di far ogni sforzo, per cavar resoluzione del re, acciò si dichiari, o che secretamente li presti aiuto.

(3) *Id.* Dépêche du 15 juillet.

Qui si tiene per certo, che quattro mila (3,000, selon Tavannes) soldati Francesi, chiamati disubbidienti del re, siano andati a fare spalla al principe d'Orange.

tait à bon droit les surprendre, les trouva en force, prêts à lui barrer le chemin (1).

II. La reine-mère prétendait régner absolument et toujours. Son fils n'avait été entre ses mains qu'un instrument de pouvoir. Or l'amiral, en le fortifiant et en l'éclairant, avait tenté d'en faire un homme et un roi. C'était agir contre Catherine, dont les desseins et la fortune se trouvaient ainsi renversés. Elle répéta une fois de plus la pitoyable scène qui ne manquait jamais de produire son effet, se retirant à Monceaux comme une mère offensée, y attirant son fils après elle, employant à propos les tendres reproches, les larmes, les insinuations, le désespoir. Le prince maladif, violent, pusillanime, sans suite dans les idées, et incapable de toute application, courba de nouveau la tête, et l'astucieuse Italienne ressaisit sa proie (2).

III. Tout ceci est connu ; Voici qui l'est moins : Le duc d'Albe était à bout de ressources ; il en était réduit à recourir aux mesures financières les plus dangereuses, parce qu'elles exaspéraient les populations ; Coligny le savait, et il calculait sur sa détresse. Or voici que tout à

(1) *Mémoires de Tavannes, t. III, p. 198.*

« L'admiral lève 3000 hommes sous Genlis, qu'il envoye au secours de Mons. Les Espagnols, bien advertis par les ennemis des Huguenots qui estoient en France, les rencontrent à trois lieues de Mons. »

(2) *Petrucci. Dépêche du 1er juin 1572.*

La regina ha lasciato la corte, per cinque o sei giorni ; e se n'è andata a Monceaux con ordine che nessuno la vada a trovare.

Mémoires de Tavannes, t. III, p. 290-292. « MM. de Sauve et de Retz advertissent la royne des secrets conseils, desseins et paroles du roy ; que si elle n'y entendoit, les Huguenots le posséderoient. La jalousie du gouvernement de son fils et de l'Estat, ambition démesurée, enflamme la royne, la brûle dehors et dedans; et tient conseil de se défaire de l'admiral. »

« Le roy, chasseur, va à Montpipeau ; la royne le rejoint. Scène de désespoir. Elle se retire à Monceaux, où le roy vient la trouver. La royne se contente d'avoir disposé le roy, sans lui en dire davantage. »

coup il apprend qne le duc Cosme, auquel il avait rendu plus d'un bon office (1), sans même informer son ambassadeur en France, a mis une somme considérable à la disposition du duc d'Albe, qui peut dès lors lever des troupes, réparer ses pertes et prendre l'offensive (2).

Cet acte déloyal du vieux Cosme fut, pour les Huguenots engagés dans les Pays-Bas, comme le coup de grâce. Aussi la conduite du duc excita-t-elle chez tous les protestants les plus vifs ressentiments :

« Le duc Cosme, s'était écrié l'ambassadeur Anglais, s'est » montré bon parent du duc d'Albe, mais les princes d'Al- » lemagne sauront que, sans cette somme, Albe n'aurait pu » faire à temps sa levée de Reîtres; et, comme ils en éprou- » veront un grand dommage, leur bonne volonté pour le » duc de Toscane se convertira en haine (3). »

Coligny avait dit avec tristesse : « Vous voyez ce que » nous avons fait pour ces deux princes de Médicis ; nous » les avons préservés de la guerre, en leur leur offrant le » secours de nos forces, et voilà la reconnaissance qu'ils

(1) On se rappelle la vive opposition que l'Empereur et le roi d'Espagne avaient faite à Cosme, a propos de son nouveau titre de Grand-Duc. Coligny agissait en sa faveur auprès des princes Allemands.—*Pétrucci*. Dépêche du 28 mai.

(2) *Pétrucci*. Dépêche du 4 juillet, p. 788.

Qui si è sparsa voce, che voi avete servito di denari il duca d'Alva, si no alla somma di trecento, altri dicono ottocento mila scudi, e che con questi egli si è mantenuto in piedi contro i disegni de' ribelli fuorusciti ; cosa che a molti piace, ed a me sommamente ha dato noia.

(3) *Id. Ibid.* In questi rumori dell' imprestito, l'ambasciatore d'Inghilterra mi ha mandato a dire, che, se questa nuova è vera, che Vostra Altezza arà mostro esser buon parente al duca d'Alva, ma che li principi d'Alemagna conosceranno molto bene che, senza questa provisione, il duca d'Alva non poteva così presto far la levata de' Ristri che farà; e che, essendo tanto a lor pregiudizio, convertiranno in odio ogni buona disposizione che cominciavano avere verso Vostra Altezza.

» nous témoignent ! Ce n'est pas assez de ne pas nous ser-
» vir, ils nous nuisent (1). »

Ainsi tout tournait contre l'amiral. Alors il remit sous les yeux du roi la fatale alternative qui se posait devant lui, sans qu'il lui fût possible de s'y soustraire: la guerre étrangère, ou la guerre civile (2). »

Ce n'était pas, comme on l'a cru, le langage menaçant d'un homme prêt à la révolte, mais la douloureuse déclaration d'un bon citoyen qui voulait à tout prix prévenir le retour des discordes civiles.

Mais déjà le roi ne l'écoutait plus ; il était retombé sous l'empire de sa mère ; « fatigué du bruit des tambours et » des trompettes (3), » il semblait résigné à ne pas faire la guerre au roi d'Espagne (4).

L'amiral insistait, parce que sa conviction était profonde. En ceci il ne se montrait ni crédule ni aveugle, comme l'ont prétendu ses ennemis ; mais en vérité, quelle autre conduite eut-il pu tenir ? (5).

(27) *Id. Ibid.* So che l'ammiraglio ha detto : « Vedete quel abbiamo fatto » per quei principi; che gl'abbiamo levato una guerra da dosso, con offerirgli » ogni nostro potere; e la poca rimconoscenza che ne abbiamo, chè non basta » il non aintarci, che ci disainta. »

(28) *Pétrucci* Dépêche du 28 mai.

L'ammiraglio dice, che bisogna il re vada molto pensato, perchè, se questi cose di Fiandra riuscissero vane, si tirerebbe una guerra adosso presto e facilmente.

Dépêche du 21 juin.

L'ammiraglio assicura la Maestà Sua, che, se non aintava questi maneggi, necessariamente avrebbe guerra nel suo regno.

(29) *Pétrucci.* Dépêche du 4 juillet.

Il re e reina sono stracchi di tamburi e di trombe, p. 788.

(30) *Pétruéci.* Dépêche du 19 juillet.

Il re non vuole però guerra col cognato, p. 798.

(31) *Mémoires de Tavannes. t. III, p. 280.*

« L'admiral maintient ses prétentions. Il ne s'aperçoit pas que la royne s'esloigne de ses advis ; ne congnoit la légèreté du roi Charles, la puissance que ladicte royne a sur ses enfants par ses créatures qu'elle leur a donnés pour serviteurs dès leur enfance. »

De longue main il connaissait Catherine, et ne pouvait pas se méprendre sur ses secrètes intentions. Elle avait eu plus à faire cette fois pour ramener son fils sous son obéissance. La mobilité d'esprit de ce prince, impatient du joug, lui inspirait de perpétuelles inquiétudes. Elle sentait que, tant que l'amiral vivrait, elle ne serait jamais à l'abri d'une disgrâce, qui pourrait être définitive. Elle jura donc la perte de ce redoutable homme de bien, et elle chercha dans l'ombre des assassins et des complices.

Il y avait à la cour une Italienne, qui nourrissait contre Coligny d'implacables ressentiments ; c'était madame de Nemours, la veuve de François de Guise, la mère du jeune Henri. Les deux femmes se rapprochèrent, et s'unirent dans un commun sentiment de haine et de vengeance. On les vit s'enfermer seules, et prolonger leurs entretiens bien avant dans la nuit. Enfin, vers le milieu de juillet, on put remarquer que le fils de madame de Nemours, le duc de Guise, expédiait secrètement un courrier à son oncle, le cardinal de Lorraine, qui se trouvait à Rome (1).

Avant de faire entrer les Guise dans le complot, Catherine, dans un conseil intime, où ne furent admis, avec le duc d'Anjou, que deux affidés — sans doute Retz et Birague, — avait arrêté la mort de l'amiral, « croyant, dit » Tavannes, tout le parti Huguenot consister en sa teste,

(1) *Anonyme*. Dépêche du 19 juillet.

Madama di Nemours è qui ; lavora da valente e ci fa testa. In fatti vuò dire il vero ; ci sono alcune donne che valgono per molti uomini, p. 798.

Pétrucci. Dépêche du 23 juillet.

Madama di Nemours travaglia assai, ed a ore estrordinarie, con la regina madre ; ed il duca di Guisa, suo figlio, spedì un corriere, pochi giorni sono, a Roma, al cardinale, suo zio, p. 798.

» espérant par le mariage de sa fille avec le roy de Navarre » rhabiller tout (1). »

Tavannes, dans cette horrible circonstance, fait encore trop d'honneur à la reine-mère, en la supposant inspirée par la raison d'Etat. C'est à la satisfaction mesquine de son ambition personnelle qu'elle sacrifiait cette illustre victime.

Au commencement du mois d'août, Leurs Majestés, et les principaux seigneurs des deux partis se trouvaient à Paris, où devait se célébrer le mariage de Navarre. Deux grands conseils furent tenus, auxquels assistèrent des gens de robe et de noblesse d'épée. A l'instigation de la reine, on y rejeta tout projet de guerre. Les Huguenots, poussés à bout, se répandirent en plaintes, et déclarèrent, que, puisqu'on ne voulait pas la guerre étrangère, on aurait la guerre civile (2).

La situation était tendue et devenait critique. On apprenait que le prince d'Orange se préparait à faire une pointe vers le midi du Pays-Bas, ce qui l'amenait à la frontière de la France. A l'occasion du mariage du jeune prince de Condé avec Marie de Clèves, l'amiral, le roi de Navarre et les chefs du parti se réunissaient hors de Paris. Quels étaient leurs desseins? Avaient-ils pris quelque résolution décisive? On l'ignorait. Ce qu'on sut bientôt, c'est qu'au retour ils avaient déclaré, qu'ils ne se tiendraient pour satis-

(1) *Mémoires de Tavannes, t. III, p. 292.*

(2) *Pétrucci.* Dépêche du 6 août.

Arrivate Loro Maestà in Parigi, si sono fatti due consigli di principi, persone di robba longa e di spada; e s'è risoluto, dicesi, per determinata voluntà della regina madre, a non voler, non solo rompere, ma intender nulla della guerra. Di che smarriti gli Ugnotti, fanno sapere, come bisogna ne segua civile, poichè la straniera si esclude, e che penseranno a' casi loro. p. 801.

faits, que si le conseil du roi était réformé et son entourage écarté. Ces prétentions hautement avouées ne présageaient-elles pas de nouveaux troubles (1) ?

La reine-mère était clairement désignée. Qu'attendait-elle encore pour accomplir son crime? Fallait-il tant de temps pour faire choix d'un assassin ? N'était-il pas là, sous sa main ? A coup sûr elle n'hésitait plus ; mais trop de précipitation pouvait faire manquer le mariage de Navarre, le suprême espoir de Catherine. Il fallait tout faire avec ordre : anjourd'hui la noce, à demain l'assassinat !

Les noces furent en effet célébrées à Paris, le dimanche 17 août. Il semble que ce mariage ait inspiré à l'amiral une invincible répugnance.

Quel était le but où tendait la reine-mère? C'était la prompte et éclatante abjuration de son gendre ; il n'était pas impossible qu'elle réussit. Coligny le pressentait, et il s'en affligeait. La nature flexible et trop accommodante du jeune prince ne le laissait pas sans appréhensions : aussi, pendant les longues négociations préliminaires, s'était-il tenu à l'écart. Toutefois, si Henri de Navarre n'abandonnait pas les siens, son alliance avec une fille de France fortifiait son parti ; aussi l'amiral se laissa-t-il aller à concevoir une dernière espérance. Voyant aux murailles de Notre-Dame les drapeaux de Jarnac et de Moncontour ; il dit : «Nous en » mettrons d'autres à la place, plus agréables à voir » ; parlant des drapeaux espagnols.

Mais il ne lui fut pas donné de combattre les ennemis de

(1) *Pétrucci* Dépêche du 12 août.

Loro non intendono restare satisfatti, se prima non si riforma il consiglio ed il governo appresso la persona del re. Dio voglia che non ci si facci nuovi tumulti! p. 802.

son pays. Son heure était marquée et l'assassin était à son poste.

Voici ce qu'écrit, à la date du samedi, 23 août, le commandeur Pétrucci :

« Hier, au sortir du palais, j'ai appris que l'amiral, en passant par une rue, a été frappé d'un coup d'arquebuse parti d'une fenêtre. La balle lui a emporté le pouce de la main droite, le doigt annulaire de la main gauche, et lui a traversé le bras gauche. Si l'on soupçonne que la balle ait été empoisonnée, on lui coupera la main droite et une partie du bras gauche. Jusqu'au soir, il a été sans fièvre ; il a conservé toute sa fermeté d'âme, et a demandé lui-même qu'on fît l'amputation. Les uns doutent qu'il survive, à cause de sa vieillesse et des souffrances qui peuvent survenir ; d'autres croient qu'il échappera. Il règne dans la ville une grande agitation. Le roi de Navarre et le prince de Condé sont aussitôt allés le voir ; et ils ne voulaient plus retourner au Louvre. Alors on a offert au blessé de le transporter lui-même au palais, mais il n'y a pas consenti. Leurs Majestés ont donné à Téligny l'autorisation de monter à cheval, et de donner les ordres qu'il voudra pour atteindre les meurtriers. L'on voit un très grand concours de Huguenots, et l'on craint quelque nouveauté. »

« On a arrêté une femme dans la maison d'où est parti le coup d'arquebuse. Interrogée, elle a répondu, que, la veille au soir, un inconnu lui avait amené deux gentilshommes, et lui avait dit: « Ce sont les seigneurs pour qui » on a retenu ce logement. » Cet inconnu, jusqu'ici n'a pas été retrouvé. Quant aux assassins, ils ont pu s'échapper par une issue secrète. Des relais, disposés de distance en distance, ont facilité leur fuite. »

« Après-dîner, le roi et monseigneur d'Anjou sont allés visiter l'amiral, pour l'encourager et le consoler. »

Post-scriptum. « L'assassinat de l'amiral est un fait concerté de longue main. Les uns croient qu'il a été exécuté par l'ordre de M. de Guise ; d'autres qu'il émane de la cour, mais à l'insu du roi ; d'autres que ni M. d'Aumale ni M. de Guise n'en ont rien su, mais que l'auteur est le cardinal de Lorraine, de concert avec le duc de Savoie ; et que les principaux agents ont été ici le comte de Retz et les ministres du roi d'Espagne. »

« La maison d'où a été tiré le coup d'arquebuse appartient à un prêtre, qui tient son bénéfice du cardinal de Lorraine. L'homme qui a installé les meurtriers est un ancien maître-d'hôtel de la maison du roi, aujourd'hui maître-d'hôtel de la maison de Guise. Quant aux assassins, on dit qu'ils appartiennent à madame de Nemours qui était instruite de tout. »

« Le comte de Retz est au mieux avec le duc de Savoie, qui ne pardonne pas à l'amiral son second mariage. Giuliano del Bene a donné du crédit à l'opinion qui désigne Savoie et Retz, en disant tout haut que ce qui est arrivé n'est pas un grand mal, parce qu'on n'en pourra pas tirer vengeance. Comme on lui objectait que Dieu et le prince d'Orange pourraient bien atteindre les coupables, il répondit « Bah ! Dieu aime les catholiques (1). »

Tel est le résultat des premières informations prises par l'ambassadeur. Quelques jours après, le chevalier Cavriana, agent secret des Médicis, donne sur ce sujet les détails les

(1) *Pétrucci.* Dépêche du 23 août.
Traduction presque littérale.

plus circonstanciés et les plus précis. Son récit nous a paru digne d'être reproduit.

« Vendredi dernier, 22 août, l'amiral, en sortant de la porte Bourbon, située devant le Louvre, fut atteint à la main droite, et au bras gauche à trois endroits, par une arquebusade. On ne sait pas positivement quel est l'assassin, mais on dit tout bas qu'il appartient à la garde de la reine. Placé à une fenêtre grillée, caché par une draperie, et armé d'une longue arquebuse du calibre d'une once environ, il a frappé l'amiral, pendant qu'il se rendait à sa demeure à pied et à peine accompagné. Il lisait une lettre. Celui qui a fait le coup avait pris habilement ses mesures pour frapper l'amiral en pleine poitrine. Mais le hasard a voulu qu'il fut chaussé de mules qui tenaient mal à ses pieds; comme il venait de frapper la terre du pied droit pour fixer sa chaussure, il se recula un peu pour faire la même chose du pied gauche, et reçut ainsi dans les bras la charge, qui sans cela lui eut traversé le corps. Quand il se sentit blessé, il dit. « Voilà comme on traite les gens de bien en France ! » Et, sans manifester d'émotion, il dit à haute voix : « Le coup est parti de cette fenêtre, où l'on voit « encore de la fumée. » Beaucoup de Huguenots coururent au lieu indiqué, les épées nues; mais, ne trouvant personne, ils se retirèrent en menaçant. »

« La blessure reçue au doigt de la main droite était telle, qu'il fallut l'amputer net. Le bras gauche était percé de part en part à la jonction du *cubitus* et du *radius*. On délibéra pour savoir si l'amputation du bras ne serait pas nécessaire ; l'amiral était de cet avis, et insistait pour qu'on fit l'opération, ce qui pourtant n'eut pas lieu. La balle se retrouva dans le mur; elle était en bronze et fort grosse ; comme on remarquait à l'entour quelques trous fort rap-

prochés les uns des autres, on jugea, qu'outre la balle; l'arquebuse contenait plusieurs *carreaux*. »

« L'accident arriva vers onze heures du matin, une heure avant le dîner. On se mit à faire des conjectures; les uns accusèrent les Guise, les autres le cardinal de Lorraine. Mais les plus avisés jugèrent que monseigneur, frère du roi y avait mis la main; d'autres enfin estimèrent que madame de Nemours avait tout disposé, et que Sali, maître-d'hôtel du roi, dont le frère était majordome du cardinal Pellevé, propriétaire de la maison d'où l'arquebusade était partie, avait dirigé l'exécution. Mais jusqu'à présent on n'a à cet égard aucune certitude, parce que le meurtrier a fui par une porte de derrière, laissant sur un lit l'arquebuse avec sa mèche encore allumée; il avait pris soin d'écarter sous quelque prétexte l'hôtesse de la maison, afin qu'il n'y eût personne dont on pût invoquer le témoignage contre lui. »

« Cet événement exaspéra les Huguenots, qui allèrent jusqu'à dire, que, si le roi ne leur faisait pas justice, ils sauraient se la faire eux-mêmes. Ils ajoutèrent d'autres paroles plus menaçantes, qui devaient causer leur perte, car la menace devient une arme aux mains de celui qui est menacé. »

« Le roi, averti après son dîner, vint visiter l'amiral. Il était accompagné de sa mère, de ses frères et de sa sœur, en un mot de toute la cour, à l'exception de M. de Guise et de sa femme, de mesdames de Nevers et de Nemours. Sa Majesté ordonna à ses médecins et à ses chirurgiens d'assister le blessé, qui n'avait voulu recevoir les soins d'aucun catholique. »

« Le roi l'entretint quelque temps, et lui offrit des consola-

tions. Il le pria de se faire transporter au Louvre, pour qu'il lui fût plus facile de le voir à toute heure. Le malade s'en excusa, comme il l'avait déjà fait, deux heures auparavant auprès de M. de la Châtre, envoyé à cet effet par Sa Majesté : « Je rends, avait-il dit, de très humbles actions » de grâces au roi, mon maître, de l'invitation qu'il daigne » me faire ; mais qu'il se contente de ce que j'ai, et qu'il ne » désire pas davantage : —*Ma contentisi di quello che io ho,* » *e non ne desideri più*».—Il comprenait que cette invitation pouvait avoir d'autres motifs que la cure de sa blessure, et il ne voulait pas se trouver enfermé dans le Louvre, résidence royale.

« Le roi, de retour au château, donna l'ordre à son fourrier principal de loger tous les grands du parti huguenot dans le voisinage de l'amiral, afin qu'ils pussent veiller sur sa personne et lui tenir compagnie. Il fit en outre placer vingt-cinq arquebusiers de sa garde aux portes de l'hôtel, pour empêcher le tumulte, et pour prévenir toute aggression du peuple. »

« Les dernières paroles de l'amiral au roi eurent pour objet de lui demander justice de l'attentat dont il était victime. Puis il le supplia de croire que ce qu'il allait lui dire n'était inspiré par aucune animosité de sa part contre l'Espagne, mais par son attachement pour son roi et par les tristes nécessités des temps. Alors il ajouta, que de toutes façons le roi devait faire la guerre à l'Espagne ; qu'autrement il aurait bientôt la guerre civile plus terrible que jamais ; que lui même enfin se sentait impuissant à retenir dans le devoir une noblesse qui ne parlait que de recourir aux armes. (1) »

(1) *L'anonyme*. Dépêche du 27 août. Traduction littérale, p. 812.

Voilà les renseignements que nous avons puisés dans les dépêches confidentielles de nos Florentins.

Nous croyons que Pétrucci et Cavriana sont très bien informés, et nous sommes frappés de la modération et de l'impartialité de leur langage.

En contrôlant et en complétant leur témoignage, à l'aide des mémoires du temps, nous arrivons à ces conclusions :

L'assassinat était prémédité.

Les deux grands coupables sont: la reine-mère et madame de Nemours.

Les complices sont : le cardinal de Lorraine et les Guise; peut-être encore le duc de Savoie et le roi d'Espagne.

Le duc d'Anjou est dans la confidence.

L'agent le plus zélé est le comte de Retz.

L'assassin est le détestable Maurevert ; sa main ne tremblait pas, comme on l'a dit : le coup bien ajusté devait être mortel. Un léger mouvement en arrière sauva l'amiral.

Il est malaisé de s'arrêter dans la voie du crime. Le coupable perd peu à peu jusqu'à l'usage de sa volonté ; une fatalité inexorable s'empare de lui et le pousse à l'abîme. L'assassinat manqué entraîna le massacre.

CINQUIÈME MÉMOIRE

La Saint-Barthélémy.

Avant d'essayer de jeter quelque lumière sur le sombre événement de la Saint-Barthélemy, nous croyons à propos d'indiquer à quel degré de démoralisation était tombée la société au sein de laquelle s'accomplit ce fait, le plus monstrueux de notre histoire.

« La religion, écrivait en 1561 l'ambassadeur Vénitien » Jean Michiel, est entre toutes les choses, celle qui con- » serve et augmente le plus les États, quand elle est bien » administrée, et, quand elle l'est mal, c'est celle qui con- » tribue le plus à leur affaiblissement et à leur ruine. » Or, il faut que Votre Sérénité sache que, si Dieu n'y » pourvoit et n'y met la main, ce royaume sera réduit à la » dernière extrémité. Il n'est pas de province qui ne soit » souillée par l'hérésie ; en mille endroits on vit à la façon » et selon le rite de Genève, sans se soucier des ordres du » roi (1). »

Qui avait amené cette situation fâcheuse ? Avant tout, le Concordat, qui attribuait au roi la nomination aux évêchés et aux bénéfices. Telle est au moins, en 1569, l'opinion de l'ambassadeur Jean Correro : « François I^er^, dit-il, libéral » et bon compagnon, se mit à distribuer les évêchés » sur la recommandation des dames, et à donner les ab- » bayes en récompense aux gens de guerre. Vint après lui » le roi Henri II, qui ne s'y prit pas mieux. C'est la grande

(1) *Relations des ambassadeurs Vénitiens, Tommaseo*, t. I^er^, p. 410.

» et large porte par où les hérésies entrèrent en France :
» — *Questa fu la porta, questo fu l'adito spazioso, per*
» *il quale entrorno le eresie in Francia.* — Le rôle de
» ceux de Genève devint facile, ils n'avaient qu'à comparer
» la vie des prêtres à la vie de leurs propres ministres (1).»

Sous les fils de Henri II, les abus ne firent que s'accroître : « On en est venu à ce point, dit encore Correro, qu'à
» la cour on fait le trafic des évèchés et des abbayes comme
» on fait ailleurs celui du poivre et de la canelle : — *Chè*
» *si fa così bene mercanzia di vescovati e d'abbazie a*
» *quella corte, come si fa qui di pevere e di canella.* —
» On confère les bénéfices avant même qu'ils soient va-
» cants, et je sais tel homme d'église qui a eu grand peine
» à prouver qu'il était encore en vie (2). »

L'autorité du Pape en France déclinait de jour en jour. On s'indignait de voir sortir du royaume tant d'argent exigé pour l'expédition des bulles ; « comme si, disait l'archevê-
» que de Vienne, la cire et le plomb du roi, qui ne coûtent
» rien, ne valaient pas autant que la cire et le plomb de
» Rome, qui nous coûtent tant ! (3). »

Enfin un fervent catholique faisait cette déclaration : « Aulcuns des ecclésiastiques estoient fort vicieux pour
» lors ; et les plus vicieux estoient ceulx qui plus résistoient
» aux Huguenotz, jusques à mettre la main aux cousteaux
» et aux armes (4). »

Le clergé était donc désorganisé, et les plus graves désordres éclataient dans son sein. C'était pourtant à lui qu'in-

(1) Id. T. II, p. 128.
(2) Id. Ibid. T. II, p. 134.
(3) *Id.*, T. Ier, p. 428.
(4) *Mémoires de Claude Haton* (*Bourquelot*), t. II, p. 129.

combait la mission de moraliser et d'éclairer le peuple : « Car, quand bien même, dit Jean Correro, les peuples » seraient poussés à la messe avec le bâton, si on ne les » instruit pas dans la religion, ils deviendront athées et » pires que des brutes : — *Deventeriano ateisti. e, si puó* » *dire, peggio che bestie* (1). »

Les parlements avaient beaucoup perdu de leur ancien prestige : « Qu'on aille, dit ce même ambassadeur, qu'on » aille dans ces parlements, dont les membres étaient consi- » dérés comme autant d'Aristides ; la plupart du temps on » y rend la justice par faveur et à prix d'argent : — *Per il* » *più si fa giustizia per favori e per danari* (2). »

Les grands ne valaient pas mieux. L'expression que Correro emploie pour les juger est si forte et si dure, que nous répugnons à la traduire : — « *I grandi si servono della religione per Ruffiana* (3) »

Tel était l'abaissement des caractères que tous les regards se portaient vers l'étranger : « Les vœux des prélats et des » catholiques s'adressent au roi d'Espagne, car ils ne sau- » raient attendre leur salut d'ailleurs : — *Che non sanno* » *aspettare la sua salute da altra banda* (4). »

Le parti huguenot était loin d'être homogène ; il renfermait, selon Jean Correro (qui à la vérité est catholique), trois sortes de personnes : les grands qu'animaient l'ambition et l'espoir de venir à bout de leurs adversaires ; la

(1) *Relations des ambassadeurs Vénitiens*, t. II, p. 132.

(2) *Id. ibid.*, t. II, p. 130.

(3) *Id. ibid*, t. II, p. 112. Il s'agit surtout dans ce passage des grands du parti protestant ; quant aux catholiques, ils étaient à la dévotion de l'Espagne.

(4) *Id. ibid.*, T. Ier, p. 560. *Relation de Michel Suriano.*

classe moyenne, que séduisait une liberté plus grande et la perspective de s'enrichir de la dépouille des églises ; le menu peuple enfin, ignorant et de bonne foi (1).

A la tête de cette société en dissolution était placé un gouvernement qui, depuis douze ans se personnifiait en Catherine de Médicis, cette femme sans conscience et sans cœur, pour qui l'art de diviser était l'art de régner, aveugle qui s'obstinait, et ne s'apercevait pas, selon la forte expression de Tavannes, « que vouloir maintenir la paix par divi- » sions, c'est vouloir faire du blanc avec du noir (1). »

Après une longue et douloureuse période de discordes civiles, les deux partis se retrouvaient en armes, plus irréconciliables que jamais ; et la reine était à la veille de se voir atteinte et convaincue d'avoir commis un assassinat aussi odieux qu'inutile.

Telle était la situation morale et politique du pays en 1572.

Cette situation désordonnée et violente nous aide à comprendre comment l'idée d'un massacre a pu se produire, sans inspirer aussitôt un sentiment de répulsion et d'horreur.

Ce n'était pas la première fois qu'on songeait à recourir à des exécutions sanglantes.

En 1563, l'ambassadeur Vénitien, Marc Antoine Barbaro, louait ouvertement le feu roi François I^er^ d'avoir fait brûler vifs des hérétiques, et il ajoutait : « Plût à Dieu qu'on eut » continué jusqu'à ce jour d'appliquer ce remède ! — *Volesse*

(1) *Id.*, t. II, p. 112. *Relation de Jean Correro.*
(2) *Mémoires de Tavannes*, p. II, p. 132.

» *Dio che questo remedio si fosse fin ora in questo modo* » *continuato !* (1) »

« C'est l'opinion commune, dit, en 1569, Jean Correro, » que dans d'autres temps il aurait suffi de couper cinq ou » six têtes, et non plus ; parce que les pauvres gens, man- » quant d'autorité, et privés de la direction de leurs chefs, » auraient été tous chassés à la messe avec le bâton, comme » des troupeaux de bêtes : — *Come pecore col bastone sareb-* » *bono stati cacciati tutti alla messa*. — C'était là un bon » remède, mais pour l'appliquer il eut fallu un roi plein de » feu et de décision, qui eut fait le coup avant qu'on s'en » doutât ; et non pas un roi tout de glace, qui n'ose dire ni » oui ni non, qu'après avoir été soufflé par sa mère. — *La* » *dove si vedeva un re tutto freddo, che non ardiva dire* » *si o nò, se non quanto era imboccato dalla madre* (2). »

Ce que Jean Correro, homme impartial et désintéressé, écrivait de sang-froid, devait être incessamment répété et commenté par les adversaires passionnés des Huguenots, et par les complaisants familiers du duc d'Anjou ou de la reine. Comme l'ambassadeur étranger, ils insinuaient sans doute qu'on n'en était déjà plus au temps où il eut suffi de moissonner les têtes les plus hautes.

Enfin il semble très probable, que, dès 1565, à la fameuse entrevue de Bayonne entre les reines de France et d'Espagne, on avait sérieusement agité la question de savoir si l'on exterminerait les protestants (3).

(1) *Relations des ambassadeurs Vénitiens*, t. II, p. 48.

(2) *Id.*, t. II, p. 116.

(3) *Mémoires de Tavannes*, t. II, p. 415. Les roynes de France et d'Espagne, à Bayonne, assistées du duc d'Albe, résolvent la ruine des hérétiques en France et en Flandre.

Les esprits, nous avons honte de le dire, étaient donc préparés à de pareilles extrémités.

Nous ajouterons, que, s'il y avait une ville où l'on pût impunément donner le signal du massacre, cette ville était Paris. Paris, quoi qu'on ait pu dire, avait depuis longtemps voué aux Huguenots une haine implacable, et était disposé à se livrer contre eux aux plus détestables excès.

Interrogeons à cet égard les témoignages les plus irrécusables, ceux des ambassadeurs de Florence et de Venise, exempts de toute prévention.

En juin 1562, c'est Niccolo Tornabuoni qui écrit au duc Cosme: « A Paris on a chassé les Huguenots de porte en » porte, et ils ont pris le parti de sortir de la ville, où l'on » aime peu la nouvelle religion (1). »

En 1563, c'est Marc Antoine Barbaro qui est encore plus explicite: « A Paris, dit-il, le nombre des catholiques est » immense, et s'ils avaient eu des armes, et qu'on leur eut » permis d'en user, il ne serait pas resté un seul hérétique » vivant dans la ville: — *Non ci sarebbe restato in quella* » *città vivo pur un eretico* (2). »

Or peu de temps après Paris était armé.

C'est Pétrucci, qui écrit le 8 octobre 1567 : « Six ou huit » mille Huguenots sont sortis de Paris, sachant bien que » le peuple veut en finir avec les troubles et les désordres » qui affligent le royaume ; et, s'il se soulève une fois, il » sera impossible aux Huguenots de s'échapper de ses

(1) *Négociations de la France avec la Toscane. Niccolo Tornabuoni.* Dépêche de juin 1562, p. 480.

(2) *Relations des ambassadeurs Vénitiens*, t II, p. 70.

» mains : — *In una furia è impossibile a scampare dalle* » *loro mani* (1). »

En 1569, c'est le Vénitien Jean Correro, qui affirme « que le peuple de Paris est si hostile aux Huguenots, » qu'il n'est pas de ville en Italie où l'indignation soit » poussée aussi loin contre les ennemis de la foi (2). »

En 1571, l'ambassadeur Florentin cite un acte d'intolérance, qui permet d'apprécier la disposition du peuple de Paris. A la fête du S^t^-Sacrement, quelques présidents du parlement, de la religion réformée, s'étaient abstenus de tapisser la façade de leurs maisons. Quand la procession fut passée, le peuple se précipita dans ces maisons, les livra au pillage, et se mit à les démolir (3).

A ces témoignages ajouterons-nous celui de Claude Haton ? « Le mot de Huguenot estoit alors au dict Paris en » si grande haine, que pour faire tuer un homme par les » rues et le massacrer, il ne fallait que dire aux massa- » creurs : Voilà un Huguenot ! Tout à l'instant, sans en » enquérir davantage, le pauvre homme estoit mort. Et se » trouva cinq ou six bons catholiques avoir esté tués en » ceste façon (4). »

Nous voulons bien faire la part du fanatisme, mais cette part était la moindre.

Les discordes civiles prolongées avaient tari les sources

(1) *Négociations de la France avec la Toscane. Pétrucci.* Dépêche du 8 octobre 1567, p. 537.

(2) *Relations des ambassadeurs Vénitiens*, t. II, p. 106.

(3) *Négociations de la France avec la Toscane. Pétrucci.* Dépêche du 23 juin 1551.

L'Espagne n'était pas étrangère à ces excès, car l'ambassadeur ajoute : E Spagna non dorme, a mio parere. p. 679.

(4) *Mémoires de Claude Haton*, t. II, p. 27.

du commerce. Les bourgeois, qui voyaient leurs ateliers oisifs et leurs comptoirs déserts, s'en prenaient aux Huguenots, et ils les haïssaient.

La populace poussait au désordre, espérant le pillage.

Les parisiens étaient guidés par des intérêts mesquins ou par de vils instincts, encore plus que par les passions religieuses.

Le feu couvait sous la cendre, et l'Espagne veillait à ne pas le laisser s'éteindre. En soufflant sur cette cendre ardente, on était sûr d'exciter un immense incendie.

Nous croyons avoir établi qu'il était alors possible en France de délibérer sur le massacre des Huguenots ; et que l'on avait tout lieu de compter sur Paris pour prêter main-forte aux meurtriers et pour leur désigner les victimes. Il savait où les trouver, il avait des armes, et se tenait prêt à frapper.

Après ces préliminaires, nous sommes en mesure de raconter et de juger les événements qui vont suivre.

Il est avéré pour nous que la reine-mère avait voulu la mort de l'amiral, et que c'était elle qui l'avait fait assassiner. Quelle fut sa perplexité, quand elle apprit que le coup était manqué, et que le noble vieillard survivait à ses blessures. Ses terreurs augmentèrent, quand elle apprit ce qui se passait à l'hôtel de la rue Béthisy.

« Les seigneurs Huguenots, dit Cavriana, avaient obéi aux ordres du roi, quoiqu'ils fussent de nature à leur inspirer de graves soupçons. Ils s'étaient donc laissé loger dans le voisinage de l'amiral. Une fois réunis, ils ne s'entretinrent que de leurs projets de vengeance. Téligny lui-même avait donné mission à un gentilhomme de la cour de signi-

fier à la reine, qu'autant il avait aimé et recherché la paix, autant il s'emploierait avec ardeur à la rompre, si une justice prompte, éclatante et complète n'était pas faite des assassins » (1).

Si Téligny parlait ainsi, quel devait être le langage des de Piles, des Monin, des Briquemaut, beaucoup moins circonspects et bien autrement exaltés ?

Ce n'était là que des propos ; mais, en les rapportant, on les envenimait. On prêtait aux Huguenots les desseins les plus sinistres : « Ils avaient écrit à la hâte à leurs Églises, et ils attendaient, pour le mardi 26, un renfort de quatre mille cavaliers ; se trouvant alors en état de prendre l'offensive; ils devaient s'emparer du Louvre, où quatre-vingts des leurs étaient installés déjà à la suite de Condé et du roi de Navarre. Ils feraient main basse sur tous les auteurs et sur tous les complices de l'arquebusade (2). »

Dans le trouble de sa mauvaise conscience, Catherine se voyait déjà dénoncée, convaincue, et perdue, ainsi que monseigneur d'Anjou, le fils de sa prédilection. Ce fut sous l'obsession de ces pressentiments qu'elle prit, dans la soirée du samedi 23 août, la résolution d'en finir, en frappant à la fois tous les chefs du parti protestant. Peut-être crût-elle sincèrement que la cour se trouvait dans le cas de légitime défense, et elle le persuada aisément au mobile et violent Charles IX.

(1) *Négociations de la France avec la Toscane. L'anonyme.* Dépêche du 27 août.

Téligny pregò più volte un gentilissimo amico nostro a significare alla reina, che, dove egli più d'ogni altro aveva procurato ed amato pace, farebbe ogni opera per romperla, se non si faceva di questo assassinamento giustizia, p. 814.

(2) *Id. ibid.* Dovevano impadronirsi del Louvre ; ed ivi insanguinarsi le mani di coloro che erano stati consiglieri, complici ed autori della archibugiata.

Il faut lire dans Tavannes, le mieux informé des écrivains catholiques, le récit de ce qui se passa au Louvre avant que le signal fut enfin donné. Les conseils se succèdent coup sur coup ; on délibère précipitamment et sans ordre. Le lecteur sent qu'on s'est réuni à l'improviste ; qu'on n'a pris d'avance aucun parti : c'est du moins notre impression.

Que, depuis l'entrevue de Bayonne, la reine, Anjou et leur entourage, aient conçu plus d'une fois le dessein vague et indéterminé de se défaire des protestants, nous ne le nions pas ; mais, à l'instant même où va sonner le tocsin de la St-Barthélémy, nous ne voyons nulles traces d'un plan mûri et arrêté, d'un système coordonné et suivi. Tavannes lui même fait cette remarque judicieuse : « Ce conseil, » nay de l'occasion, ne se fût pu exècuter sans estre dé- » couvert, s'il eust esté prémédité (1). »

La reine-mère jusqu'au bout resta indécise : « Si elle se » fust pu parer de la source de l'arquebuse, malaisément » eust-elle achevé ce à quoy l'événement la contrainct. » Au dernier moment elle se fust volontiers dédite, sans » le courage qui lui fût redonné des capitaines (2). »

Enfin le forfait s'accomplit.

Nous ne saurions mieux faire que de donner la parole au chevalier Cavriana. Sa relation de la saint Barthélémy est la meilleure que nous connaissions (3).

« Toute la nuit on tint conseil au Louvre. Les gardes étaient doublées ; et, pour ne pas donner l'éveil à l'amiral,

(1) *Mémoires de Tavannes*, t. III, p. 294.

(2) *Id. ibid.* p. 294-295.

(3) Nous n'empruntons rien aux dépêches de Pétrucci, qui ne renferment d'intéressant que quelques détails concernant la position des ambassadeurs étrangers pendant ces terribles journées. Dépêche du 27 août.

on ne laissa sortir que ceux qui étaient porteurs d'un ordre exprès du roi.

« Toutes les dames étaient rassemblées dans la chambre de la reine; et, dans l'ignorance de ce qui se préparait, elles restaient à demi-mortes d'effroi. A la fin, quand on en vint à l'exécution, la reine leur apprit, que des traitres avaient résolu de la tuer, le mardi suivant, elle, le roi et toute la cour, ainsi qu'en faisaient foi des lettres qu'elle avait reçues. Les dames à cette nouvelle furent frappées de stupeur. Le roi ne se déshabilla pas; mais, tout en riant — *ridendo!* — il prenait les avis de ceux qui formaient le conseil, tels que Guise, Nevers, Montpensier, Tavannes, Retz, Bizague et Morvilliers. Quand Morvilliers, qu'on avait fait relever, et qui arrivait tout troublé d'être mandé par le roi à pareille heure, eut appris de la bouche de Sa Majesté le sujet de ce conseil nocturne, il se sentit le cœur saisi d'une telle frayeur, qu'avant même que le roi l'eut consulté, il s'affaissa sur son siége, hors d'état de proférer une seule parole. Lorsqu'il se fut un peu remis, Sa Majesté lui demanda d'exprimer son opinion. « Sire, répondit-il, c'est » une affaire bien grave et de grande importance, et qui » peut faire renaître la guerre civile plus implacable » que jamais. » Puis, comme le roi le pressait, et lui montrait le danger imminent, il finit, après beaucoup d'hésitation et de détours, par conclure, que, si tout ce qu'on lui disait était vrai, il fallait faire la volonté du roi et de la reine, et mettre à mort les Huguenots : Et, en parlant, il ne pouvait retenir ses soupirs et ses larmes.

« Le roi manda sans retard le roi de Navarre et le prince de Condé; et, à cette heure extraordinaire, ils se rendirent dans la chambre du roi, accompagnés des

hommes de leur suite. Lorsque ceux-ci voulurent entrer, et parmi eux se trouvaient Monin et Piles, la porte leur fut défendue par les soldats de garde. Alors le roi de Navarre, se tournant vers les siens avec un visage affligé, leur dit : «Adieu, mes amis, Dieu sait si je vous reverrai ! »

« Au même instant Guise sortit du palais, et alla trouver le capitaine des bourgeois de la ville, pour lui donner l'ordre d'armer deux mille de ses hommes, et de cerner le faubourg St-Germain où habitaient plus de quinze cents Huguenots, afin qu'en même temps le massacre eut lieu sur les deux rives du fleuve. »

« Nevers, Montpensier et les autres seigneurs s'armèrent aussitôt, et, en compagnie de leurs gens, partie à pied, partie à cheval, se rendirent aux divers postes qui leur étaient assignés, prêts à agir avec ensemble. »

« Le roi et ses frères ne quittèrent pas le Louvre. »

« Cossein, maître de camp des Gascons, l'Allemand Besme, ancien page de M. de Guise, Hautefort, les Italiens Pierre Paul Tosinghi et Pétrucci (1), avec une troupe nombreuse, se rendirent à l'hôtel de l'amiral, qu'ils avaient ordre d'égorger. Ils jetèrent bas la porte et montèrent l'escalier. Au haut, ils trouvèrent une sorte de barricade improvisée, faite avec des coffres et des bancs entassés à la hâte. Ils pénétrèrent dans l'intérieur, y rencontrèrent huit ou dix serviteurs qu'ils tuèrent, et aperçurent l'amiral, debout au pied de son lit et revêtu d'une robe fourrée. L'aube commençait à paraître et l'on distinguait à peine les objets. Ils lui demandèrent : « Es-tu l'amiral ? » Il répondit que oui. Alors ils s'élancèrent sur

(1) Il ne faut pas confondre ce misérable avec notre ambassadeur Florentin, le commandeur Pétrucci.

lui et l'accablèrent d'outrages. Besme saisit son épée et se prépare à la lui plonger dans la poitrine. Mais lui : « Ah ! jeune soldat, dit-il, ayez pitié de la vieillesse ! » Parole vaine ! D'un coup, Besme l'étend à ses pieds ; on lui décharge deux pistolets en plein visage, et on le laisse gisant et sans vie. Tout l'hôtel est livré au pillage. Cependant quelques-uns de ces hommes paraissent au balcon, et disent : « Il est mort ! » Ceux qui sont en bas, Guise et les autres, ne veulent pas le croire. Ils demandent qu'on le leur jette par la fenêtre, ce qui est fait. On dépouille le cadavre, et, quand il est nu, on en arrache des lambeaux.

« La Rochefoucauld fut tué par un capitaine Basque, auquel il offrit en vain seize mille écus pour racheter sa vie.

« Téligny s'était sauvé; il fut repris et égorgé.

« Lui et les autres, attachés à des cordes étaient traînés par les rues, comme bêtes mortes, puis jetés à la Seine, d'où leurs cadavres furent retirés depuis.

« Piles, en sortant de la chambre du roi de Navarre pour s'élancer hors du palais, fut tué par un Suisse. Avant d'expirer il s'écria par deux fois : « Voilà la paix jurée ! voilà » la foi promise ! » Ses compagnons subirent le même sort.

« On n'entendait que ce cri : « Tue ! Tue ! » Il s'élevait une grande rumeur, et le massacre allait croissant.

« Au faubourg Saint-Germain habitaient Montgommery et le vidame de Chartres. Réveillés par le bruit, ils sautent à cheval, et, suivis d'une soixantaine des leurs, ils les rangent en bataille dans le Pré aux Clercs. Le Provençal Vins, au service d'Anjou, vient pour les reconnaître. Il leur demande ce qu'ils veulent et ce qu'ils font. Ils répondent par

le cri de « Paix ! » et ils se plaignent d'être trahis. Vins décharge sur eux son arquebuse. Guise survenant avec une grosse bande, les soixante Huguenots prennent la fuite. Montgommery doit son salut à la vitesse de son cheval, qui a des ailes ; il gagne, avec le vidame et huit ou dix autres, la forêt de Montfort. Tout le reste est tué.

» Nevers et Montpensier parcouraient la ville avec des troupes de fantassins et de cavaliers, pour veiller à ce qu'on n'attaquât que des Huguenots. On n'en épargna aucun (1). Leurs maisons furent saccagées au nombre de quatre cents environ, sans compter les chambres louées et les hôtelleries. Quinze cents personnes furent tuées en un jour, et autant dans les deux jours suivants (2). »

» On ne rencontrait que des gens qui fuyaient, et d'autres qui les poursuivaient en criant : « Tue ! tue ! » Il y avait des hommes et des femmes qui, le couteau sur la gorge, et sommés d'abjurer pour sauver leur vie, s'obstinaient, perdant ainsi l'âme avec le corps. Ni le sexe ni l'âge n'obtenaient merci. C'était bien véritablement un massacre. Les rues étaient jonchées de cadavres nus et mutilés ; le fleuve en était couvert. »

« Les meurtriers portaient une manche de chemise au bras gauche. Leur mot d'ordre était : « Vive Dieu et le roi ! »

» Lorsque le jour fut venu, monseigneur d'Anjou monta à cheval, et s'en alla par la ville et les faubourgs avec huit cents cavaliers, mille hommes d'infanterie et quatre pièces de

(1) On semble avoir dépassé les ordres de la cour : Tous Huguenots indifféremment sont tués sans faire aucune défense. Paris semble une ville conquise, au regret des conseillers, n'ayant esté résolu que la mort des chefs et factieux. Tavannes, t. III, p. 298.

(2) Tavannes compte 2000 victimes, Claude Haton au moins 7000.

campagne destinées à abattre les maisons qui résisteraient. Il n'en était pas besoin. Assaillis à l'improviste, les Huguenots ne songeaient qu'à fuir.

» Aucun rire ne se mêlait aux cris. Les vainqueurs ne laissaient pas, comme de coutume, éclater leur joie, tant le spectacle qu'ils avaient sous les yeux était navrant et horrible.

» Dans la journée du dimanche 24, le roi et la reine exposèrent à la cour, comment ils avaient été contraints de châtier l'amiral et ses complices ; ils déclarèrent que Navarre et Condé se conduisaient en hommes de bien et en sujets fidèles. Ils parlèrent du détestable complot que les Huguenots avaient ourdi contre Leurs Majestés et Leurs Altesses. Le roi ajouta, que, le royaume étant délivré de leur insolence, il commençait de ce jour à être vraiment roi. »

« Navarre et Condé étaient atterrés. Condé ayant voulu parler, le Roi l'interrompit avec beaucoup d'aigreur. On donna des gardes aux deux princes. Le Louvre resta fermé ; tout y était dans la terreur et le silence. Le roi demeura dans sa chambre ; il faisait bon visage, il plaisantait et se moquait : — *Faceva però il re buon viso e burlavasi del mondo !* — La cour fut longtemps à se remettre et à retrouver un peu de calme. Aujourd'hui, chacun est attentif à profiter de l'occasion, et à solliciter soit des places, soit des bénéfices. Jusqu'ici on n'a fait autre chose que de donner au marquis de Villars la position d'amiral. Le Roi est craint, et l'on voit qu'il veut être obéi. »

« On dit que Coligny, s'entretenant il y a huit jours avec son gendre Téligny de la prédiction d'un astrologue qui avait dit qu'il serait pendu, s'en était moqué et avait dit : « Voyez s'il y a apparence que la chose se vérifie ; à moins

» qu'on ne veuille entendre que je serai pendu en effigie, » comme je l'ai été il y a quelques mois. » Or l'astrologue avait dit vrai, car son cadavre, traîné par les rues et en butte aux derniers outrages, fut décapité et suspendu par les pieds au gibet de Montfaucon, pour y devenir la pâture des corbeaux (1).

« Telle fut la fin misérable de celui qui naguères était le maître de la moitié de la France. On trouva sur lui une médaille sur laquelle étaient gravés ces mots : « Ou une » victoire entière, ou une paix assurée, ou une mort hono- » rable. » Aucun de ces vœux ne devait être exaucé.

« La tragédie a duré trois jours entiers au milieu de transports de rage. Elle commence à peine à se ralentir. Le butin a été immense ; on l'évalue à un million et demi d'écus d'or (2). Plus de quatre cents gentilshommes des plus braves et des meilleurs capitaines du parti périrent. Le plus grand nombre était venu bien pourvu de vêtements, de bijoux et d'argent, pour faire belle figure aux noces du roi de Navarre. La populace s'enrichit de leurs dépouilles. »

« Le peuple de Paris est content ; il se sent soulagé ; hier il détestait la reine ; aujourd'hui il la proclame : LA MÈRE DU ROYAUME ET LA CONSERVATRICE DU NOM CHRÉTIEN : — *Il popolo è restato tanto consolato*,

(1) *Mémoires de Claude Haton*, t. II, p. 680. Arrêt du Parlement du 26 août. Cette sentence estant rendue, fut le corps levé de la rivière, comme indigne d'estre viande de poissons, et fut par le bourreau traîné par les rues, et de là mené au gibbet de Montfaucon pendre, pour estre viande et charogne des vers et des corbeaux pendant quelques quinze ou vingt jours.

(2) *Id. ibid.*, p. 678. Les maisons des Huguenotz dudit Paris furent toutes mises et abandonnées au pillage, qui dura l'espace des ditz trois jours ; où s'enrichirent maintes pauvres gens dudit Paris, tant crocheteurs, maraux de grève, que autres.

che, dove odiava la reina madre, ora la chiama madre del regno e conservatrice del nome cristiano! »

Ainsi, au lendemain de la S^t^-Barthélémy, Catherine a été populaire! Qu'elle demeure la grande coupable; mais qu'il soit avéré qu'elle a eu pour complice le peuple de Paris, qui volontiers eut devancé ses ordres, qui les a exécutés, qui les a dépassés. Le peuple a voulu le massacre, il s'y est associé, il y a applaudi!

Poursuivons :

« Ce qui a assuré le succès, c'est la rapidité de la résolution et de l'exécution, ce qui n'a pas permis aux ennemis de se reconnaître. Les Espagnols triomphent; et Dieu veuille que nous ne les fassions par trop grands au prix de notre sang! (1) »

Cette dernière parole se retrouve quelques jours plus tard, et encore dans la bouche d'un Italien. Consulté par la reine-mère sur le fait des Huguenots, son astrologue Ruggieri, lui répondit: « Cela a fait plus de bien à un ami qu'au roi. » — Quel est cet ami? « — Le roi d'Espagne. » —« Et de quelle façon? » L'astrologue ne répliqua pas (2).

Nous avons découvert dans les archives de Toscane un document qui porte ce titre : — *Relazione d'un cattolico appassionato.* Relation d'un fanatique. En voici le préambule :

« Que peut-on attendre encore de ce roi Charles, bien digne d'être appelé Charles-le-Grand, de sa très-glorieuse mère, des deux Césars, ses dignes frères? Que désirer de plus de ces princes du Sang, de ces Guise,

(1) *Négociations de la France avec la Toscane. L'anonyme.* Dépêche du 27 août. — On remarquera, que, pour se mieux cacher, Cavriana parle comme s'il était Français, p. 812-822.

(2) Id. *Petrucci.* Dépêche du 2 septembre 1572, p. 836.

de ces seigneurs, qui avec autant de valeur que de prudence ont éxécuté les très saints commandements de leurs rois ? Qui n'admirerait cette populace de Paris, qui, avec tant d'ardeur et tant d'entrain a mis en pièces et a noyé tous ceux qu'elle savait être rebelles à Jésus-Christ et au prince ? Jusqu'ici on disait : *Les Vêpres Siciliennes;* désormais on pourra dire : *Les Matinées Parisiennes !!* Soit mille fois loué le Dieu Tout Puissant, qui me donne l'occasion de vous transmettre d'aussi célestes nouvelles ! Et soit mille fois béni le triomphant S^t^-Barthélémy, qui, le jour de sa fête, a remis aux mains des siens son couteau si bien affilé, pour accomplir un si beau sacrifice ! (1) »

C'est assez ; c'est trop peut-être. Il est des cas où le ridicule est odieux, et ne provoque que le dégoût (2).

(1) *Id. Anonyme.* Dépêche du 26 août, p. 822.

E che si desidera ora da questo Carlo, veramente Magno, e dalla gloriosissima sua madre, con li altri due Cesari, suoi fratelli ? Che si vorrebbe davvantaggio da questi principi del Sangue, signori di Guisa ed altri signori, che con tanto valore e prudenza hanno eseguito li santissimi comandamenti del lor buon re ? chi è quello che non si contenti di questo popolazzo Parigino, che con tanta alacrità ha messo in pezzi e affogato chiunque egli ha saputo rinvenire delli rebelli di Cristo e del loro re ? Soleva dirsi : *Vespro Siciliano;* si può dir ora : *Mattutin Parigino.* Sia laudato l'Omnipotente Iddio, che mi porge occasione di scrivervi sopra così celeste nuove ; e sia benedetto il trionfante san Bartolommeo, che, nel giorno della sua festa, si è degnato prestare alli suoi devoti il suo tagliantissimo coltello in così salutifero sacrifizio.

(2) Nous avons retrouvé dans les archives de Florence les réponses inédites du roi et de la reine-mère aux lettres de félicitations du grand-duc ; les voici :

RÉPONSE DU ROI.

Paris, 15 septembre 1572.

« Mon cousin, j'estois sur le poinct de vous faire entendre, comme l'exécution advenue en la personne de l'amiral et de ses adhérens est passée, lorsque j'ay receu vostre lectre du IV de ce moys, par laquelle j'ay congneu que vous estiez jà adverty de la vérité du faict. Et avez très-bien considéré la fin et intencion qui m'a acheminé à telle nécessité ; laquelle n'a regardé autre chose que la gloire de Dieu, le rétablissement de son service et le

Le grave historien de la guerre du Péloponèse remarque qu'un des effets des discordes civiles, alors qu'elles se prolongent, est d'altérer jusqu'au sens et à la portée des mots; qu'ainsi l'audace insensée prend le nom de courage, la modération celui de faiblesse, la prudence celui de lâcheté.

Combien cette observation s'applique avec justesse à l'époque des derniers Valois!

C'est par un étrange abus de langage qu'on a cherché à la Saint-Barthélemy des motifs religieux ou politiques.

repos et tranquillité de mon royaume. Aussi n'ay-je jamais doubté qu'elle ne fut louée et approuvée de tous les bons et vertueux, et spécialllément de vous, qui avez tousjours eu une singulière dévocion à la restauration de l'Église de Dieu. Lequel j'espère, me fera la grâce de parfaire et accomplir ung œuvre si sainct, et que j'ay tousjours tant désiré. Vous remercyant au surplus de la favorable démonstration que vous m'avez faict en cest endroict, respondant à la singulière dévocion que je scay vous avez au bien de mes affaires; à laquelle je ne manqueray jamais de l'amityé et bienveillance que vous pouvez désirer de moy. Priant Dieu, etc. »

RÉPONSE DE LA REINE-MÈRE.

Paris, 15 septembre 1572.

« Mon cousin, je vous ay de tout temps congneu si affectionné au service et à la gloire de Dieu et particulièrement au bien de ceste couronne, que je me suys tousjours assurée que vous recevrez singulier plaisir d'entendre l'heureux succez de l'exécution de l'amyral et ses adhérans, comme voz lectres du IV de ce moys l'ont suffisamment témoigné. De quoy le roy, M. mon fils, reçoit très-grand contentement, se voiant loué et conforté des bons vertueulx en une si saincte et recommandable résolution, de laquelle il espère que Dieu lui fera la grâce de tirer le fruict nécessaire à la restauration de son Église et repos universel de la chrestienté. Et, comme je say que vous lui estes voué d'une parfaicte affection, vous feray aussi cognoistre l'amityé et faveur que vous vous pouvez promectre de ceste couronne; priant sur ce le Créateur, mon cousin vous avoir en sa saincte et digne garde, etc. »

(Ce qui suit est de la propre main de Catherine).

« Mon cousin, je ne doucte de vostre bonne volonté en nostre endroict, et que ne vous rejouissiez de tout ce qui intéresse à la gloyre de Dieu et conservation de nos âmes et seureté de ceste couronne. Car aussi nous pouvons vous asseurer que nostre conservation sera tousjours pour vous ayder et favoriser, plus que de autre prince que vous vous puissiez asseurer.

Votre bonne cousine, CATHERINE. »

PATENTE